



## À L'OFFICE D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ DE LA PROVINCE

### Information officielle ou propagande partisane?

QUEBEC (DNC) — Le directeur de l'office d'information et de publicité de la province de Québec, M. Roger Cyr, a admis hier que les communiqués émis samedi au sujet du bill 25 par l'organisme administratif qu'il dirige et ceux émis par l'agence Intermedia, chargée de la publicité du parti de l'Union nationale, avaient été préparés dans les bureaux du premier ministre Johnson et dactylographiés par la même équipe de secrétaires.

Ces communiqués ont été distribués aux membres de la tribune parlementaire de la presse samedi pendant le débat sur le bill 25. Quatre d'entre eux résumaient le discours qu'a prononcé le ministre de l'éducation, M. Bertrand, samedi matin lors du début de l'étude en deuxième lecture. Les autres faisaient état de déclarations de différents députés de l'Union nationale appuyant le gouvernement et attaquant la position de la CIC.

Aucun de ces communiqués ne mentionnait de quelle source ils provenaient. Ils étaient imprimés sur un papier de format identique et dactylographiés par des appareils ayant des caractères identiques avec une présentation identique.

Interrogé par le représentant du DEVOIR, samedi soir, un responsable de la publicité du parti de l'Union nationale, M. Jean Loiselle, déclara que si les communiqués n'indiquaient pas de source ils devaient provenir de l'agence Intermedia.

Cependant les quatre communiqués résumant le discours de M. Bertrand devaient être transmis par l'agence Telbec par la suite avec l'indication de la provenance suivante : Office d'information et de publicité du Québec, ministère de l'éducation. Il s'agissait des mêmes communiqués, mots pour mots, qui avaient été distribués aux courriers parlementaires quelques heures plus tôt. Questionné à ce sujet, samedi soir, le directeur du service d'information du ministère de l'éducation, M. Charles Denis, déclara qu'il n'avait rien eu à voir dans la rédaction de ces communiqués, qu'il en ignorait tout. Il dit cependant qu'ils pouvaient provenir du cabinet du ministre Bertrand mais l'agent de presse de ce dernier, M. Jules Rochon, déclara lui aussi hier qu'il ne les avait pas rédigés.

On sut finalement que les communiqués résumant le discours du ministre Bertrand avaient été rédigés par M. Pierre Boucher, secrétaire administratif du ministre Marcel Masse. Ils furent acceptés par M. Roger Cyr, directeur de l'Office d'information et de publicité, qui expliqua que c'est par omission qu'on n'indiqua pas la provenance. M. Cyr expliqua également qu'ils avaient été dactylographiés par des secrétaires du bureau du premier ministre parce que les secrétaires de l'Office étaient en congé samedi.

D'autre part, MM. Paul Chouinard, secrétaire particulier du premier ministre, et Dominique Lapointe, attaché de presse, ont révélé que les communiqués de l'Office aussi bien que ceux émis par Intermedia avaient été dactylographiés par la même équipe de secrétaires.

"Ce n'est pas important, ce sont des détails", commenta M. Lapointe lorsque le journaliste du DEVOIR le questionna à ce sujet hier. Quant à M. Chouinard, il expliqua que les communiqués émis par Intermedia étaient des déclarations de députés qui normalement

Voir page 7 : INFORMATION OFFICIELLE

# Johnson : "Nous ne céderons pas sur les principes du bill 25"

## Déçu de son entretien de six heures avec Johnson, le président de la CIC réunit son conseil aujourd'hui

De notre envoyé spécial, Gilles GARIÉPY

QUEBEC — A l'issue de six heures d'entretien au sommet des dirigeants des instituteurs du Québec, le premier ministre Daniel Johnson a annoncé hier soir que son gouvernement présenterait de nouveaux amendements au bill 25, mais il a précisé que ces modifications ne mettraient nullement en cause l'essentiel du projet de loi.

M. Johnson a écarté fermement la possibilité de retirer le bill ou encore d'en retarder l'étude et l'adoption ne serait-ce que de deux ou trois jours. Il a invoqué que près de 300,000 enfants doivent rentrer à l'école le plus tôt possible et que cette réalité excluait toute procédure retardant le bill.

Le président de la Corporation des instituteurs catholiques, M. Raymond Laliberté, a confirmé aux journalistes quelques instants plus tard que le gouvernement n'avait pas accepté les six points de la recommandation soumise par les associations d'enseignants. M. Laliberté a annoncé du même coup qu'il convoquait sur-le-champ une réunion du conseil général de la CIC comme il était tenu de le faire si le gouvernement n'acceptait pas la proposition des instituteurs, proposition qui, a-t-il rappelé, constituait une offre ferme et globale.

M. Laliberté a précisé, par contre, que même si le gouvernement n'avait pas accepté — "pas encore accepté, a-t-il dit plus exactement" — la recom-

mandation de la CIC, la Corporation ne ferait pas la porte à d'autres discussions "Pour ma part, je refuse de perdre ce qui me reste d'optimisme," a dit le président.

M. Johnson a indiqué que c'était les représentations faites hier par les enseignants et les commissaires qui permettaient au gouvernement d'apporter quelques amendements

au bill 25, sans toutefois en altérer le principe. Le gouvernement, a-t-il expliqué, cherche à rendre le bill le moins odieux possible. Le bill est dur, a reconnu le premier ministre, mais il est nécessaire et il n'est pas question de le retirer.

M. Laliberté a reconnu que les amendements annoncés par le premier ministre déceulaient des entretiens de la journée; ceci ne signifie pas toutefois que la CIC accepte

ces amendements. M. Laliberté estime cependant que le dialogue n'aurait pas été inutile et il s'est dit convaincu que les enseignants ont réussi à faire entendre certaines de leurs suggestions "au moins dans le subconscient" de certaines personnalités du gouvernement. Le président de la CIC a refusé systématiquement de prédire quelle attitude le conseil général de l'organisme pourra adopter dans les circonstances.

Il s'est contenté de reconnaître qu'il n'excluait pour le moment aucune possibilité.

Le premier ministre Johnson, de son côté, a révélé avoir lancé un appel aux enseignants afin que ces derniers ne ratent pas une occasion magnifique de rentrer en classe et de montrer ainsi aux élèves qu'ils veulent revaloriser le principe de l'autorité. "Il est impensable, a dit le premier ministre, que des enseignants puissent son-

ger à se venger sur des enfants parce qu'on n'a pas donné suite à toutes leurs réclamations". Il s'est défendu de pratiquer une sorte d'ostracisme à l'endroit de la profession enseignante : "Si les médecins, a-t-il dit, ne pratiquaient pas leur médecine et que 290,000 patients en souffraient nous hésiterions pas à imposer aux médecins ou à d'autres professionnels une mesure semblable et même une échelle de traitements. Il est malheureux que ça tombe sur les enseignants".

Le premier ministre a précisé en réponse à une question qu'il n'est pas opportun de soustraire les instituteurs et les commissions scolaires protestantes du projet de loi : "Il ne s'agit pas seulement de régler des grèves, ou des menaces de grève, a-t-il dit. Mais de mettre de l'ordre dans les mécanismes de négociation dans l'ensemble des commissions scolaires et les instituteurs volontaires que les commissions scolaires n'étaient pas heureuses de la tenue du projet de loi. M. Johnson a également des entretiens qu'il a eu avec les instituteurs de trouver une solution distincte au problème de la grève des 9,000 enseignants à l'emploi de la CECM.

Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, Aimé Nault, qui a participé à la rencontre a confirmé la chose et a ajouté qu'il reconduisait à l'éducation, Marcel

Voir page 7 : Johnson

## Lévesque et Kierans demandent le retrait du bill 25

# Qu'on mette fin à la crise sans compromettre la réforme scolaire

par Paul CLICHE

QUEBEC — Au cours d'interventions dramatiques, MM. René Lévesque et Eric Kierans ont "supplié" le gouvernement Johnson hier en Chambre de retirer le bill 25 et de le remplacer par une mesure qui, tout en mettant fin à la crise scolaire actuelle, ne menacerait pas irrémédiablement l'avenir de la réforme de l'éducation et ne démolirait pas les membres d'une profession jeune et impatiente, mais qui est en train de gagner ses titres de noblesse.

Parlant au cours de l'étude en deuxième lecture du bill 25, le député Kierans a déclaré que le projet de loi "poignardait" les enseignants. De façon un peu paradoxale, il a dénoncé la tendance au totalitarisme et à l'étatisme du gouvernement Johnson qui, selon lui, se laisse conduire par une poignée de technocrates qui font fi des personnes et des sentiments humains pour imposer leurs plans efficaces, mais pas toujours aussi réalistes.

Quant au député Lévesque, il a livré un long plaidoyer qui a eu pour effet d'exaspérer le premier ministre Johnson qui s'est écrié : "C'est de la maudite démagogie."

Le député de Laurier a d'abord déclaré que le bill 25 est pire qu'un crime; c'est une erreur grave.

Tout le monde admet, a-t-il poursuivi, que la crise actuelle est probablement la pire que le Québec ait traversée depuis des décennies. "L'avenir de l'éducation dans le Québec a des chances d'être sûrement compromis et, peut-être, gâté irrémédiablement pour plusieurs années si nous nous ne faisons pas terriblement attention (...) Notre société récolte aujourd'hui les fruits passablement amers de ce qui a été le long temps du mépris qu'on a infligé à l'éducation chez nous. Ce temps du mépris et de la médisance, nos élites, nos dirigeants, y compris nos élites politiques, ils l'ont non seulement

toléré mais, en grande partie, ils en ont été les auteurs..."

"La seule excuse qu'ils avaient, de poursuivre M. Lévesque, c'est qu'ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Aujourd'hui, on n'a plus cette excuse. Aujourd'hui, devant la crise aiguë que nous traversons — une crise qui menace de jeter par terre pour longtemps la profession qui, seule, peut faire ou défaire l'éducation dans le Québec si elle n'est pas dénouée avec le plus grand dévouement et avec le plus grand respect des hommes aussi — les dirigeants, les élites ont besoin de trouver sans délai le moyen de faire preuve d'une compréhension et d'une générosité sans précédent (...). Cela veut dire de renverser une fois pour de bon une vieille vapeur qui est séculaire chez nous (...). Il faut qu'on se résigne à ajuster nos attitudes et nos gestes à cette grande et suprême priorité de l'éducation qu'on s'est tous précipité si volontiers ces dernières années.

"Il faut qu'on admette que l'éducation ce n'est pas une abstraction. Il ne suffit pas de dire que l'éducation c'est la priorité numéro un; cela c'est du vent. L'éducation en tant que mot, c'est une pure abstraction s'il n'y a pas les éducateurs. Il faut tout admettre qu'il n'y a pas de loi, qu'il n'y a pas de règlement et qu'il n'y a pas d'usage du pouvoir qui vait plus que le papier sur lequel c'est écrit si cela ne tient pas compte encore une fois, je vais insister là-dessus avec le plus infini respect... des hommes et des femmes auxquels cela prétend s'adresser. Et il faut aussi qu'on cesse du haut de certain égoïsme massif à propos de taxes et de ce que cela va coûter. Et ces égoïsmes-là, moi, mon impression, c'est que cela ne provient pas du peuple, quoi qu'on prétende, mais, hélas, de certains milieux restreints mais influents de possédants dans Québec."

"Du haut de ces égoïsmes massifs et également à partir des tours d'ivoire administratives du haut desquelles les égoïsmes se tiennent, il faut qu'on cesse d'entretenir l'illusion de l'enseignement par pure vocation désincarnée. Cela c'est un mirage qui persiste dans beaucoup de cerveaux mais qui est fini depuis longtemps dans la réalité. L'enseignement dont on exige si facilement des qualités de noblesse, de désignation et même d'angélisme, dont aucun autre secteur de la société n'est capable, et qu'on cesse aussi de s'indigner artificiellement, au nom, par exemple, du droit des enfants, de s'indigner, de trouver les ensei-

gnants et de trouver les enseignants. M. Laliberté estime cependant que le dialogue n'aurait pas été inutile et il s'est dit convaincu que les enseignants ont réussi à faire entendre certaines de leurs suggestions "au moins dans le subconscient" de certaines personnalités du gouvernement. Le président de la CIC a refusé systématiquement de prédire quelle attitude le conseil général de l'organisme pourra adopter dans les circonstances.

Il s'est contenté de reconnaître qu'il n'excluait pour le moment aucune possibilité.

Le premier ministre Johnson, de son côté, a révélé avoir lancé un appel aux enseignants afin que ces derniers ne ratent pas une occasion magnifique de rentrer en classe et de montrer ainsi aux élèves qu'ils veulent revaloriser le principe de l'autorité. "Il est impensable, a dit le premier ministre, que des enseignants puissent son-

ger à se venger sur des enfants parce qu'on n'a pas donné suite à toutes leurs réclamations". Il s'est défendu de pratiquer une sorte d'ostracisme à l'endroit de la profession enseignante : "Si les médecins, a-t-il dit, ne pratiquaient pas leur médecine et que 290,000 patients en souffraient nous hésiterions pas à imposer aux médecins ou à d'autres professionnels une mesure semblable et même une échelle de traitements. Il est malheureux que ça tombe sur les enseignants".

Le premier ministre a précisé en réponse à une question qu'il n'est pas opportun de soustraire les instituteurs et les commissions scolaires protestantes du projet de loi : "Il ne s'agit pas seulement de régler des grèves, ou des menaces de grève, a-t-il dit. Mais de mettre de l'ordre dans les mécanismes de négociation dans l'ensemble des commissions scolaires et les instituteurs volontaires que les commissions scolaires n'étaient pas heureuses de la tenue du projet de loi. M. Johnson a également des entretiens qu'il a eu avec les instituteurs de trouver une solution distincte au problème de la grève des 9,000 enseignants à l'emploi de la CECM.

Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, Aimé Nault, qui a participé à la rencontre a confirmé la chose et a ajouté qu'il reconduisait à l'éducation, Marcel

Voir page 7 : Johnson

# Reprise des bombardements au Nord-Vietnam

## M. Ho-Chi-Minh invite le pape à intervenir

SAIGON — Après une pause de six jours, les bombardements aériens américains ont repris au Nord-Vietnam mardi matin. Deux "Phantoms" ont lâché leurs bombes sur le pont routier de Vinh Thuy à 11 km au sud de Dong Hoi dans la partie sud du Nord-Vietnam. C'était le premier raid.

A six heures mardi matin (heure locale), douze missions avaient été effectuées, la plupart sur des objectifs de la partie méridionale du Nord-Vietnam. Les conditions atmosphériques sont mauvaises sur l'ensemble du pays.

C'est un court communiqué du commandement militaire américain qui a annoncé la reprise des raids après la pause de deux jours qui avait suivi, pour des raisons politiques, la trêve de quatre jours du "Tet."

duits chimiques et des gaz toxiques pour massacrer nos compatriotes et brûler nos villages, pagodes, églises, hôpitaux et écoles. Leurs actes d'agression ont grossièrement violé les accords de Genève de 1954 sur le Vietnam et sérieusement menacé la paix en Asie et dans le monde."

"Le peuple vietnamien pacifique, poursuivit le président de la RDVN, lutte résolument contre les agresseurs pour défendre son indépendance. Il est persuadé que la justice triomphera."

"Les impérialistes américains, déclare M. Ho Chi Minh, doivent mettre fin à leur agression au Vietnam, mettre fin inconditionnellement et définitivement aux bombarde-

ments et aux autres actes contre la RDVN, reconnaître le FNL sud-vietnamien et laisser le peuple vietnamien régler lui-même ses propres affaires. C'est à ces conditions que la paix pourra être restaurée au Vietnam."

"Je formule l'espoir, conclut M. Ho Chi Minh, que votre Sainteté, au nom de l'humanité et de la justice, usera de sa haute influence pour insister afin que le gouvernement des Etats-Unis respecte les droits nationaux du peuple vietnamien et notamment la paix, l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriales, principes reconnus par les accords de Genève de 1954 sur le Vietnam.

"Avec ma haute considéra-

tion, Ho Chi Minh, président de la République démocratique du Vietnam."

Déclaration de M. Johnson

WASHINGTON — Voici le texte de la déclaration du président Johnson, publiée par la Maison-Blanche, peu après l'annonce de la reprise du bombardement du Nord-Vietnam.

"Nous avions l'espoir que les périodes de trêves relatives à Noël, au Nouvel An et aux fêtes du Tet conduiraient à une réduction des hostilités et à des initiatives vers la paix. "Pour toute réponse, malheureusement, le gouvernement de Hanoi a utilisé ces périodes

Voir page 7 : Reprise

## LE CONFLIT VIETNAMIEU

# Martin précise la position du Canada

par Jean-V. DUFRESNE

OTTAWA — Dans un énoncé de la politique étrangère canadienne auquel les observateurs de la capitale attachent beaucoup d'importance, le ministre des affaires extérieures, M. Martin, a rappelé hier aux Communies :

● Une solution militaire seule au conflit vietnamien n'est ni réalisable, ni souhaitable; une telle solution ne saurait pouvoir accommoder les intérêts de ceux que le conflit implique d'abord.

● Les négociations de paix au Vietnam doivent s'appuyer sur les accords de Genève. Afin de réaliser la première étape d'un accord éventuel, il faut envisager le retour au "statu quo ante", i.e. aux conditions qui furent envisagées, comme conséquence du cesse-le-feu en 1954, soit la division de facto du territoire en deux Vietnams, ne serait-ce que pour permettre de cicatriser un conflit déjà vieux d'un quart de siècle. Ensuite, favoriser la réunification du pays selon de nouvelles dispositions unifiées.

● Il faut reconnaître l'unité du peuple vietnamien, et éviter de faire obstacle à la réunification du Vietnam. Il faut reconnaître cependant que la division dans ce pays traduit la réalité politique d'une situation qui ne peut être abrégée par la force.

● Il appartient au peuple dans les deux parties du Vietnam de décider quand et à quelles conditions préparatoires la réunification peut être amorcée. La réunification ne peut être imposée de l'extérieur, au mépris du droit d'auto-détermination.

● Un règlement du conflit vietnamien suppose une "présence internationale." Le gouvernement canadien est d'avis qu'il existe un accord généralisé sur la nécessité d'un retrait de toutes les "forces extérieures" dans les deux parties du Vietnam, aussitôt que les conditions le permettent. Ceci est en accord avec les termes du traité de Genève. Il semble nécessaire au gouvernement de superviser internationalement tout accord consenti par les deux parties. Le gouvernement canadien n'a pas d'opinion arrêtée sur la forme que pourrait prendre cette supervision. S'il était décidé d'élargir le mandat des trois puissances (Canada, Inde, Pologne) qui constituent la présente commission internationale de contrôle, le Canada serait disposé à collaborer entièrement à la formation d'une nouvelle force de supervision.

Voir page 7 : MARTIN PRECISE

## Vive déception à Moscou, à Londres, au Vatican, à l'ONU

Dans l'opinion soviétique, telle qu'elle s'exprime en privé, la reprise des bombardements est ressentie comme une nouvelle preuve de l'inanité des efforts tentés notamment par M. Harold Wilson. M. Thant, le pape Paul VI, etc., pour amener ceux qu'on appelle ici "les bellicistes du Pentagone" à laisser s'ouvrir la porte des pourparlers.

La brève prolongation de la pause des bombardements pour la trêve du Tet n'apparaît plus, aux Moscovites, que comme une politesse faite par Washington à M. Harold Wilson, au moment où il cherchait, avec M. Alexis Kossyguine, un terrain d'action commune en faveur de la paix. Politesse d'autant plus dérisoire, ajoutent-ils, qu'elle cesse au moment même où M. Wilson croyait pouvoir dire aux Communies qu'une solution du problème vietnamien pouvait maintenant être trouvée.

A Londres, l'annonce de la reprise des bombardements a été accueillie avec une certaine déception. Dans les milieux autorisés, on déclare cependant que cette nouvelle n'a pas réellement surpris et on y rappelle la déclaration faite cet après-midi aux Communies par M. Harold Wilson selon laquelle le fossé est encore très grand entre les principales parties au conflit et que "même si la route de la paix devait être à nouveau fermée, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne puisse être rouverte."

Bien que M. Alexis Kossyguine n'ait pas été en mesure de garantir un geste de réci-

procité de la part de Hanoi, à la suite de la suspension des raids américains, il aurait formellement assuré MM. Harold Wilson et George Brown qu'il interviendrait de tout son poids auprès de Hanoi pour assouplir au maximum les positions nord-vietnamiennes.

A la Cité du Vatican, déception dans les milieux ecclésiastiques où, comme l'écrivait l'"Observatore Romano" lundi après-midi on espérait qu'il était venu l'heure de la bonne volonté pour arrêter les combats au Vietnam.

Les paroles adressées dimanche par Paul VI aux fidèles assemblés Place St-Pierre, gardent toute leur valeur. Le Souverain pontife exprimant son inquiétude devant le fait que les tentatives en vue de transformer la trêve en négociations de paix n'avaient pas abouti, avait ajouté : "Nous ne perdrons pas pour cela l'espoir, et plus les événements nous sembleront défavorables, plus nous placerons notre confiance dans le Seigneur."

A l'ONU

Aux Nations unies, le secrétaire général U Thant avait déclaré dimanche évoqué pour la première fois un délai dans le temps en exprimant sa certitude que des négociations de paix suivraient une cessation définitive des bombardements du Nord-Vietnam. Commentant la suspension des raids qui semblait acquiescée dimanche, U Thant avait déclaré que si elle signifiait la cessation des bombardements "alors je crois que des conversations valables auront lieu d'ici quelques semaines."



Voir page 7 : Johnson

## MÊME PRIVÉS DE LEUR DROIT DE GRÈVE

# Les enseignants ont encore quatre armes pour riposter

Une analyse de Jules LEBLANC

Le bill 25 a fort peu de chances d'atteindre vraiment le principal objectif que le gouvernement Johnson lui a assigné : "assurer le droit de l'enfant à l'éducation." Même privés de leur droit de grève, les enseignants ont encore en mains des armes redoutables qu'aucune loi ne peut leur enlever. S'ils les utilisent, la crise scolaire risque de devenir encore plus grave qu'elle ne l'est présentement.

Chaque une de ces armes a des chances d'être efficace en raison de la solidarité, de la détermination et de la discipline dont les enseignants font preuve depuis le début de la crise. L'exaspération très grande qu'ils ressentent (voir "Le Devoir" d'hier) contribue fortement à donner à leur action une cohésion qui en décuple la force. Le bill 25 lui-même provoque et accroît encore davantage leur colère : les moyens que le gouvernement a inscrits dans ce projet de loi en vue de conjurer la crise scolaire en cours ont une ampleur telle que d'aucuns affirment que Québec tire des coups de canon alors qu'un simple coup de fouet, énergique et bien placé, aurait probablement suffi.

Parmi les principales armes dont dispose la Corporation des instituteurs catholiques du Québec, en en mentionne généralement quatre. Avec deux d'entre elles, des enfants seraient encore privés de cours, tandis qu'avec les deux autres leur droit à une éducation valable serait singulièrement limité.

Ces quatre principales armes sont : 1) déclencher une grève générale des 50,000 membres de la CIC ; 2) défer la loi d'exception actuellement à l'étude au Parlement ; 3) démissionner en bloc ; 4) faire des "grèves du zèle" de façon plus ou moins généralisée.

## GREVE GENERALE

Le gouvernement ne peut pas empêcher la CIC de déclencher une grève générale de ses membres en faisant adopter une loi à cette fin puisqu'une telle grève est d'ores et déjà légale : en vertu des lois actuelles, la CIC n'a pas le droit de déclencher une grève; seuls les syndicats qui lui sont affiliés le peuvent.

Il est évident que la perspective d'une grève générale ne sourit aucunement à la CIC. C'est à reculons qu'elle s'engagera dans une telle aventure où elle risquerait beaucoup : son prestige et son influence, son unité et sa force; bref, les résultats d'au moins 20 ans d'efforts acharnés.

Si le bill 25 était apparu un tant soit peu raisonnable à l'ensemble des syndicats du Québec et s'il avait recueilli un assez large consensus au sein de la population, il semble bien que la CIC ne songerait même pas sérieusement à déclencher une grève générale.

Mais le bill 25 est tellement insupportable pour les enseignants et sa force leur apparaît tellement démesurée par rapport au problème qu'il veut corriger qu'une grève générale des enseignants, même si elle semble encore peu probable, n'est pas du tout exclue pour l'instant.

Une chose est sûre : si la CIC déclenchait une grève générale, elle bénéficierait d'appuis importants : toutes les grandes centrales syndicales du Québec, sauf l'Union catholique des cultivateurs, ont clairement et rapidement montré qu'elles appuient fermement la CIC dans sa lutte contre le bill 25.

## DEFIER LA LOI

Les enseignants qui sont présentement en grève peuvent bien décider de défier la loi en ne retournant pas en classe dans les 48 heures qui suivront sa sanction. Ils sont au nombre de 12,500 actuellement (incluant ceux de Yamaska) et plus de 290,000 élèves sont en cause.

Si les grévistes défient la loi, on peut s'attendre que les quelque 6,000 autres enseignants qui doivent débayer d'ici le 24 février en feront autant lorsque le moment prévu arrivera : plus de 410,000 élèves seront alors touchés. A noter que la plupart de ces grévistes en puissance doivent déclarer la grève vendredi matin à 17,300 enseignants et près de 400,000 élèves seront en cause dès le 17 février.

A cet égard, l'attitude des 9,000 enseignants de la Commission des écoles catholiques de Montréal sera déterminante : s'ils défient la loi, le reste de la province fera de même; s'ils se soumettent, les autres grévistes seront dans une position beaucoup plus délicate.

C'est que, à eux seuls, les grévistes de Montréal peuvent défier la loi avec un minimum de chances de succès de leur côté : il ont pour eux le poids du nombre (9,000 enseignants et 217,000 élèves) et la durée de leur grève (celle-ci est entrée hier dans son deuxième mois).

L'inverse n'est pas nécessairement vrai. Il n'est pas sûr que les 1,239 enseignants en grève dans le territoire de la régionale

Voir page 7 : Les enseignants

En prévision d'un retour en classe, la CECM envoie de la documentation aux finissants

Tous les élèves inscrits dans l'une ou l'autre des sections de 11e année, dans les écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal, recevront par la poste, ce matin, une documentation qui leur permettra de faire une révision complète de la matière qu'ils auraient dû normalement voir au cours du mois de janvier.

La Commission annonce en effet qu'elle a pris les mesures pour que chaque élève reçoive, à son domicile, une copie du numéro de janvier de la revue "L'Étudiant" publiée par les Frères de l'Instruction chrétienne de Laprairie.

L'AGEUM demande le déménagement des Hautes études sur le campus universitaire

L'Association générale des étudiants de l'université de Montréal appuie la requête pour la construction d'un nouvel immeuble devant abriter l'École des hautes études commerciales de Montréal.

L'AGEUM invoque la pénurie des locaux et les conséquences des mauvaises conditions matérielles sur l'enseignement. Elle demande que le nouvel immeuble soit érigé sur le campus de l'université.

L'industriel Joseph Vachon est décédé

M. Joseph Vachon, industriel et commerçant, est décédé dimanche à Sainte-Marie de Beauce à l'âge de 62 ans. Président de Vachon Incorporée, l'une des plus grandes pâtisseries au Canada, M. Vachon était aussi directeur de plusieurs compagnies et sociétés.

Le contrôle de l'Etat sur les négociations irait en augmentant

VANCOUVER — Le doyen H.D. Woods, de la faculté des arts de l'université McGill, qui dirige l'équipe spéciale chargée par le gouvernement fédéral d'étudier la législation ouvrière, a déclaré en fin de semaine qu'un contrôle gouvernemental accru sur les négociations collectives est inévitable.

Pendant la mauvaise saison

Eau de mélisse des Carmes BOYER dans un peu d'eau bien chaude et sucrée

Agent général pour le Canada, J. Alfred Dumet, Montréal

ASTHME? AFFECTIONS DES BRONCHES?

LES CIGARETTES et la poudre fumigatoire LOUIS LEGRAS procurent un soulagement RAPIDE ET EFFICACE DANS TOUTES LES PHARMACIES

CARRIERES ET PROFESSIONS CARRIERES ET PROFESSIONS CARRIERES ET PROFESSIONS CARRIERES ET PROFESSIONS CARRIERES ET PROFESSIONS CARRIERES ET PROFESSIONS

INGENIEUR EN ELECTRICITE — SENIOR

Salaire initial jusqu'à \$13,000

Les Défis...

Une compagnie manufacturière internationale fabriquant et distribuant une gamme complète d'équipement industriel lourd, est à la recherche de spécialistes dans le domaine des avant-projets et du génie.

Les Hommes...

Âgés de 28 à 50 ans, bilingues, ils sont ingénieurs diplômés en électricité. Ils ont quelques années d'expérience pratique dans les affaires et dans le domaine des avant-projets.

Vous répondez au dossier D-11-211, veuillez envoyer votre demande qui sera traitée confidentiellement à:

P. S. ROSS ET ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION MONTRÉAL: PLACE VILLE MARIE QUÉBEC: 880 CHEMIN STE-FOY OTTAWA: 50 RUE SPARKS TORONTO: 200 UNIVERSITY AVENUE WINNIPEG: 213 NOTRE DAME AVENUE VANCOUVER: 580 GRANVILLE STREET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DU PERSONNEL

Agents-vérificateurs Divers ministères Montréal seulement

Traitement initial: de \$4,000 à \$5,400 selon scolarité et expérience. Diplôme de 11e année et posséder 6 années d'expérience dont deux en comptabilité.

Auxiliaires en réadaptation sociale

(Moniteurs et monitrices) — Traitement initial, de \$3,700 à \$5,100 selon la compétence.

Ministère de la famille et du bien-être social, Centre Berthelot, Montréal.

— Diplôme de 11e année. Quatre années d'expérience de travail suffisamment relié à la fonction. Limite d'âge: 21 à 35 ans.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent fournir une attestation officielle d'études et s'inscrire directement à la Commission de la Fonction Publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer au Bureau de la Commission, 1454 rue de la Montagne, Montréal.

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE

DEMANDE

UN DIRECTEUR ADJOINT

pour son service des études

Qualifications: des études universitaires et une expérience de l'enseignement qu'on est en droit d'attendre pour un tel poste.

Faire parvenir le curriculum vitae avant le 6 mars en mentionnant le salaire désiré à:

Rév. Frère Jean-Charles Daigneault, S.C., Directeur du service des études, 270, boulevard Lacroix, St-Georges-Est, (Beauce).

L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE

recherche les services d'un

DIRECTEUR DE LA PLANIFICATION

Le poste:

Sous la direction immédiate du Recteur et en collaboration avec les administrateurs et organismes supérieurs de l'Université, le directeur de la planification devra:

- 1. Conseiller le Recteur et les conseils majeurs en toute question relative à la croissance totale de l'Université, et notamment dans la formulation de programmes à longue portée touchant sa vie académique et administrative.
2. A ces fins, assembler et interpréter toute information nécessaire à préparer les décisions des organismes majeurs de l'Université en matière de création ou de modifications des facultés, des services para-académiques et des services administratifs.
3. Suivre l'évolution de tous les milieux que sert l'université en conférant régulièrement avec les doyens, les conseils de facultés, les professeurs, les chefs de service et les dirigeants d'organismes extérieurs (ministères, corps professionnels, autorités civiques) pour utiliser au mieux, en regard des besoins actuels et futurs, les ressources disponibles et prévisibles.

Le candidat:

Cette offre d'emploi s'adresse à toute personne qui satisfait aux conditions suivantes:

- 1. Détenir un grade universitaire; avoir beaucoup d'expérience des problèmes d'administration des universités.
2. Posséder une solide initiation aux disciplines fondamentales en planification: démographie, statistiques, comptabilité, administration de programmes de construction, etc.
3. Avoir fait preuve des qualités essentielles aux relations humaines complexes et constantes qu'exigera l'exercice de la fonction.

Conditions:

Le traitement du titulaire sera établi en fonction de sa formation et de son expérience. Le titulaire jouira des bénéfices sociaux accordés par l'Université à son personnel: caisse de retraite, assurances, vacances, etc.

Toute offre de services doit s'accompagner d'un curriculum vitae détaillé et s'adresser à:

Service du Personnel, Université de Sherbrooke, SHERBROOKE, Qué.

VENDEUR D'ANNONCES

Pour un bi-mensuel publié depuis trois ans. Demandons, à temps partiel, un homme d'expérience qui n'a pas peur du travail.

Case 518, LE DEVOIR, MONTREAL

COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE HUNTINGDON

Recherche un candidat pour le poste de

PRINCIPAL

pour le cours primaire français.

QUALIFICATIONS REQUISES: les candidats doivent posséder au moins un brevet "B" et avoir quatre années d'expérience dans l'enseignement.

Faire parvenir les demandes d'emploi au Bureau du Secrétaire le ou avant le 11 mars 1967, à:

Hervé Tessier, sec.-trés., 28, rue Bouchette, Huntingdon, Qué.

DIRECTEUR DE PERSONNEL

POUR HOTEL DE PREMIERE CATEGORIE

Les candidats devront être bilingues et avoir une connaissance approfondie des matières de personnel et des différents services d'un hôtel pour effectuer le choix des candidats.

Toute demande d'emploi devra être accompagnée du "curriculum vitae" et de copies de références certifiant l'expérience antérieure du candidat. Les réponses devront être adressées à:

Case 523, Le Devoir, Montréal



INGÉNIEUR CHIMISTE

Nous avons trois postes vacants présentant un véritable défi pour des ingénieurs-chimistes diplômés pour travailler à notre département de la mise au point des produits et procédés de fabrication.

Les candidats choisis seront orientés vers des réalisations pratiques du développement de nouvelles techniques incluant plusieurs contacts avec le personnel de l'usine de la production ainsi que d'autres fonctions se rapportant au personnel technique.

Ces postes offrent d'excellentes chances d'avancement avec une compagnie en pleine expansion.

Envoyez curriculum vitae confidentiellement au:

Directeur du personnel GENERAL FOODS LIMITED

795 - 90e Avenue Ville LaSalle

DESSINATEUR

Pour travail dans un bureau d'ingénieur-conseil

Expérience minimum requise

— Deux ans dans le dessin des charpentes de béton armé

Expérience facultative

— Dessin de projet d'aqueduc et d'égoût — Opération d'arpentage sur le terrain (niveau ou transit).

Les candidats devront faire connaître par écrit leurs connaissances ainsi que le salaire exigé à:

Régent Pelletier, Ingénieur-conseil, C.P. 156, Rivière-du-Loup.



PROFESSEURS DEMANDES

De \$3,400 à \$12,495 selon la scolarité et l'expérience Ecoles du ministère de l'Éducation

CONDITIONS D'ADMISSION:

- 1) INSTITUTS ET ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE
A. — Aux cours technique ou de métiers, spécialités techniques: diplômés d'études techniques (sauf dans les spécialités non enseignées); trois années d'expérience industrielle pertinente.
B. — Au cours technique, matières académiques: attestation d'études pertinentes au niveau de la 16e année.
C. — Au cours de métiers, matières académiques: attestation d'études pertinentes au niveau de la 13e année.
D. — Aux cours de métiers commerciaux: attestation d'études professionnelles pertinentes au niveau de la 11e année; cinq années d'expérience professionnelle pertinente; carte de compétence s'il y a lieu.
E. — Aux cours d'arts ménagers: diplôme d'enseignement ménager; quelques années d'expérience professionnelle pertinente.
2) ECOLES NORMALES: licence ou maîtrise ou l'équivalent au niveau de la 17e année; quelques années d'expérience d'enseignement.
3) ECOLES MOYENNES D'AGRICULTURE
A. — Professeur scientifique: baccalauréat en sciences agricoles; quelques années d'expérience professionnelle pertinente.
B. — Professeur technicien: diplôme de technicien; quelques années d'expérience professionnelle pertinente.
C. — Professeur de matières académiques: brevet d'enseignement.
4) ECOLES DES BEAUX-ARTS: diplôme du cours régulier des Beaux-Arts; diplôme d'aptitude pédagogique (professorat) ou brevet d'enseignement spécialisé, et compétence reconnue.
5) EDUCATION PHYSIQUE: baccalauréat en éducation physique; et, pour enseigner dans les écoles normales, quelques années d'expérience d'enseignement.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent fournir les documents requis et s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission: 710, Place d'Youville, suite 700, Québec 1454, rue de la Montagne, Montréal

et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région. CONCOURS PERMANENT 0-69: Ceux qui ont réussi l'examen, l'an dernier, n'ont pas à s'inscrire de nouveau.

DOCUMENTS REQUIS: 1) A l'item "EMPLOI POSTULE" du questionnaire "demande d'emploi", bien préciser la nature exacte de l'enseignement à dispenser: pédagogie, mathématiques, électricité, coiffure, cuisine professionnelle ou autres matières, ainsi que la nature de l'institut ou de l'école où l'on veut enseigner.

2) Photocopie sur papier officiel des attestations d'études; 3) Photocopie sur papier officiel des attestations d'emplois occupés, précisant la nature du travail et les dates exactes de la durée de chaque emploi.

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT — traitement jusqu'à \$14,000. Ministère de l'Éducation, Direction générale de l'Enseignement supérieur, Québec. — Contribuer à la liaison entre le ministère et les institutions d'enseignement supérieur dans les questions financières et académiques.

— Formation universitaire et connaissance de ces institutions. — Concours 67-1203. S'inscrire avant le 3 mars 1967. INGÉNIEURS-GÉOLOGUES ET GÉOLOGUES — traitement jusqu'à \$12,000.

Postes au Ministère des Richesses naturelles, Service des Gîtes minéraux, Service de l'Exploration géologique et Service des Eaux, Gas et Pétrole, Rouyn, Val d'Or, Sainte-Anne-des-Monts. — Membre de la Corporation des Ingénieurs ou détenteur d'un diplôme universitaire en sciences, option géologie, avec ou sans expérience.

— Concours permanent 0-19.30. S'inscrire immédiatement. CONSEILLER AU SERVICE DU CANADA français d'outre-frontières — traitement jusqu'à \$10,200.

Ministère des Affaires Culturelles, Québec. — Collaborer au développement des liens culturels avec les groupes français du continent; représenter le Québec à l'étranger.

— Formation universitaire et expérience des relations extérieures. — Concours 67-1202. S'inscrire avant le 3 mars 1967. CONSEILLER AU SERVICE DES ARCHIVES — traitement jusqu'à \$8,600.

Ministère des Affaires Culturelles, Québec. — Inventorier, évaluer et préparer pour publication, les archives relatives à l'histoire du Québec. — Formation universitaire et expérience de la recherche historique.

— Concours 67-1205. S'inscrire avant le 3 mars 1967. CONSEILLER AU SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES publiques — traitement jusqu'à \$9,400.

Ministère des Affaires Culturelles, Québec. — Contrôler l'emploi des subventions et coopérer à la création de bibliothèques régionales ou municipales.

— Diplôme en bibliothéconomie. Expérience valable. — Concours 67-1204. S'inscrire avant le 3 mars 1967. CONSEILLER EN LECTURE — traitement jusqu'à \$8,600.

Ministère des Affaires Culturelles, Service des bibliothèques publiques, Québec. — Conseiller les bibliothèques sur le choix de leurs livres. — Diplôme universitaire en bibliothéconomie. Expérience valable.

— Concours 67-1208. S'inscrire avant le 3 mars 1967. INGÉNIEURS CIVILS — traitement initial, jusqu'à \$12,000 selon la compétence.

Ministère des Affaires municipales (Régie des Eaux). — Planification, organisation et contrôle des relevés des cours d'eau. — Membre de la Corporation des Ingénieurs. Expérience en génie sanitaire.

— Concours permanent 0-02.02. S'inscrire immédiatement. COMPTABLES-VÉRIFICATEURS — traitement jusqu'à \$11,500 selon l'expérience.

Divers ministères: Québec et Montréal. — Aussi agents de budget au Ministère des Finances. — Licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association reconnue de comptables professionnels.

— Concours permanent 0-VI.10. S'inscrire immédiatement. BIOLOGISTES — traitement initial, jusqu'à \$11,000 selon la compétence.

Régie des Eaux du Québec: biologie des cours d'eau, relevés sanitaires. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche: aménagement des ressources fauniques.

Ministère de l'Industrie et du Commerce: recherches en pêcheries maritimes. — Diplôme en biologie, de préférence quelques années d'expérience. Détenteur Ministère de l'Industrie et du Commerce: recherches en pêcheries maritimes.

— Concours permanent 0-22.10. S'inscrire immédiatement. AUXILIAIRES EN RECHERCHE ET EN INFORMATION (propagandistes, sécurité routière) — traitement initial, de \$4,500 à \$5,700 selon la compétence.

Ministère des Transports et Communications: Québec, Nord-Ouest, Bas St-Laurent-Gaspésie. — 11e année et plusieurs années d'expérience pertinente à la fonction. Etre âgé d'au moins 25 ans. Permis de conduire. Connaissance des lois de la sécurité routière. Aptitudes pour l'enseignement par les méthodes audio-visuelles et pratiques de l'art oratoire.

— Concours permanent 6-61.50. S'inscrire avant le 17 février 1967 pour la prochaine séance d'examen. TECHNICIEN EN ERGOTHERAPIE (chef de service) TECHNICIEN EN PHYSIOTHERAPIE (chef de service)

Traitement initial, de \$5,700 à \$7,700 selon la compétence. Commission des Accidents du Travail, Centre de Réadaptation, Québec. — Diplôme en ergothérapie ou en physiothérapie. Expérience minimum de six années.

— Concours 67-1200. S'inscrire avant le 17 février 1967. TECHNICIENS EN ERGOTHERAPIE OU EN PHYSIOTHERAPIE — traitement initial, de \$4,300 à \$8,200 selon la compétence.

Commission des Accidents du Travail, Centre de Réadaptation: Montréal et Québec. — Diplôme en ergothérapie ou en physiothérapie, avec ou sans expérience. — Concours permanent 0-53.90. S'inscrire immédiatement. TECHNICIENS DES RESSOURCES HYDRIQUES — traitement initial, de \$4,100 à \$5,400 selon la compétence.

Ministère des Affaires municipales (Régie des Eaux): Québec. — Diplôme d'un institut de technologie, avec ou sans expérience; ou, 11e année et au moins six années d'expérience reliée à la fonction. Bonne connaissance du fonctionnement d'une usine d'épuration ou de traitement de l'eau. — Concours 67-1209. S'inscrire avant le 3 mars 1967.

Plusieurs ministères, plus particulièrement ceux qui ont la responsabilité des ressources humaines, ont commencé un vaste mouvement de décentralisation de leur administration centrale afin de mettre sur pied des structures administratives régionales et sous-régionales.

SUR LE CLOU

A l'agenda aujourd'hui — Devant les membres du Musée national du Canada, M. Fernand Ouellet, professeur titulaire d'histoire à l'université Carleton, discutera des réactions de la société canadienne française face aux changements économiques qui l'ont atteinte et aux événements qui ont secoué l'Amérique du Nord et l'Europe. La rencontre aura lieu à 20h15, à l'Auditorium du musée, angle des rues McLeod et Metcalfe, à Ottawa. Assemblée annuelle du bureau des directeurs des "Catholic Boys' Services" de la Fédération de Catholic Charities, Inc., au 1857, rue St-Luc. Conférencier: Mgr Norman Gallagher, évêque auxiliaire de Montréal. Sujet traité: "We pay for Services to Youth whether we supply them or not". Dans le cadre de ses activités politiques, le RIN du collège Ste-Marie a invité Mme André Ferretti à donner une conférence. La rencontre a lieu demain, à 12h15, à la salle du Gesù. Le public est invité...

M. Henri-W. Joly, est conférencier, à midi trente, au déjeuner-causerie de la Chambre de commerce du district de Montréal. Il a intitulé sa conférence: "Pour un climat de progrès". La rencontre a lieu, comme d'habitude, en l'hôtel Mont-Royal.

M. Bruce Trigger, professeur agrégé d'anthropologie à l'université McGill donnera une conférence, accompagnée de projections, sur "La recherche du village d'Hochelaga de Jacques Cartier". Cette conférence, sous les auspices du musée Redpath, aura lieu le jeudi 16 février dans l'Auditorium 219 de l'édifice Stephen Leacock.

L'Association canadienne d'urbanisme (L'ACU), division du Québec, organise un colloque à l'école secondaire régionale, rue Saint-Pierre, à la Rivière-du-Loup, le 18 et 19 février prochain. L'expérience pilote entreprise et complétée par le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec a fait ressortir certains facteurs, jadis ignorés, mais qui ne manquent pas d'exercer une influence sur la planification régionale et l'urbanisme de l'avenir à travers la province. C'est pourquoi on a choisi le thème "La planification régionale au Québec—Une expérience type: le plan de développement du B.A.E.Q.". Me Georges H. Dubé, président du B.A.E.Q., fera l'histoire de cet organisme. M. Jean-Claude Lebel, économiste,

secrétaire général du comité de liaison de l'Est du Québec et anciennement aménagiste du B.A.E.Q., prononcera une conférence intitulée "Les disparités régionales" et la planification régionale". Ces exposés seront suivis d'un forum de discussion.

Nominations — M. Godfrey Gourdeau, comptable agréé de Québec, vient d'être nommé membre de la commission de l'assistance médicale, en remplacement de M. Claude Castonguay. M. Gérard Lefebvre, président de la compagnie Slater Shoe, a été réélu président, pour un second terme, de l'Association des manufacturiers de chaussures du Canada.

A la suite de la révision de la carte électorale et pour répondre au vœu de la Fédération libérale du Canada (Québec), les membres de l'Association de Dollard se réuniront demain soir, le 15, à 20h, à l'école Hébert, 705 boul. Décarie, sous la présidence de M. Gilles Larose. M. Jean-Pierre Goyer, député du comté actuel, et M. Robert Stanbury, député de Scarborough, Ont., adresseront la parole.

Réunion, demain soir, à 20h15, au grand salon du centre social de l'université de Montréal du Club de relations internationales de l'U. de M. L'ambassadeur du Cameroun, M. Owono, Me Pierre-Elliott Trudeau, Me Louis Sabourin, MM. Jean-Paul Lallier et Gérard Pelletier, parleront de "francophonie et Commonwealth francophone".

Renault progresse — En 1966, Renault a produit 739.000 véhicules dont 688.000 voitures particulières, soit une progression de 28,2 pour cent sur 1965. Le chiffre d'affaires de la région nationale des usines Renault a été en 1966 de 1 milliard 200 millions, et les investissements de 63 millions. En Amérique du Nord, la progression Renault est impressionnante: 42 p.c. aux Etats-Unis et 26 p.c. au Canada où l'usine de montage S.O.M.A., à St-Bruno, a construit 3846 véhicules Renault à partir de pièces détachées expédiées de France.

Le Soleil cesse la publication de l'Événement

QUEBEC — Le Soleil Limitée a annoncé hier que la publication de l'Événement, un journal du matin, prendra fin le 3 mars.

Toutefois, la société de publication a entrepris des pourparlers avec des personnes intéressées à continuer de faire paraître le journal du matin fondé il y a cent ans.

Dans une déclaration en première page du Soleil, la compagnie éditrice dit qu'elle a du prendre cette décision à regret, et elle souhaite que d'autres intérêts prennent la relève. Sinon, ce sera la mort de l'Événement.

Depuis le 3 octobre dernier, ce journal est publié sous format tabloïd. Il tire à moins de 11.000 exemplaires.

D'autre part, M. Pierre Peladeau, éditeur du Journal de Montréal a déjà fait part de son intention d'entreprendre dès le premier mars la publication d'un quotidien du matin à Québec.

360 est. rue Rachel Montréal 849-4107 MAJETTÉ LEE CHAUFFAGE · PLOMBERIE

Les lois américaines ne s'appliquent pas au Canada; protestation auprès de Washington

OTTAWA (DNC). — Le Canada a protesté dans une note à Washington samedi contre les visées extraterritoriales d'un règlement du Federal Reserve Board qui autorise celui-ci à fouiller dans les livres des banques étrangères propriétés de banques américaines, ou contrôlées par elle. La mesure vise au Canada la Banque Mercantile, propriété de International Banking Corporation, elle-même filiale de First National City Bank de New York. L'ambassadeur canadien dans la capitale améri-

caine a été invité par le ministre des affaires extérieures à faire connaître de nouveau la position de notre pays qui refuse fermement de reconnaître le principe de l'extraterritorialité. "Cette position est bien connue, le gouvernement l'a explicitée à plusieurs reprises, et je serais étonné que les Etats-Unis ne reconnaissent pas que les entreprises américaines dans notre pays doivent se soumettre aux lois canadiennes et qu'elles doivent être soustraites aux lois améri-

caines au Canada. Malgré ces assurances, MM. Sharp et Martin ont cru devoir faire tenir à Washington une note rédigée dans des termes non équivoques. "La mesure américaine oblige la Banque Mercantile à "faire rapport" directement au Federal Reserve Board, un organisme d'Etat qui remplit aux Etats-Unis des fonctions analogues à celles de la Banque du Canada. La mesure va même plus loin: elle oblige la Banque Mercantile à soumettre l'examen de ses livres aux vé-

ricificateurs du Reserve Board américain. Rappelant la déclaration que M. Martin venait de faire quelques minutes plus tôt, M. Sharp, interrogé par le leader néo-démocrate, M. T.C. Douglas, a déclaré: "Nous ne permettrons pas que les lois américaines s'appliquent au Canada. Ce serait violer la souveraineté nationale. "Je crois que nous devrions aller plus loin, et insister auprès du gouvernement des Etats-Unis afin que la Mercantile ou toute autre banque ca-

nadienne ne soient pas requises de "faire rapport aux autorités américaines," a ajouté M. Sharp. On ignore quelle mesure adopterait le gouvernement des Etats-Unis si la Mercantile refusait de respecter le règlement américain. Certains pensent que le Federal Reserve Board obligerait alors ses propriétaires, International Banking Corporation, à se défaire de leurs intérêts dans cette institution. Le Canada, quant à lui, n'y verrait aucune objection, au contraire.

Seules les écoles post-secondaires fermeront plus tôt à cause de l'Expo

QUEBEC — Le calendrier scolaire 1966-67 du ministère de l'éducation demeure inchangé.

Rendu public au mois de juillet dernier, le calendrier de l'année en cours libère à la fin d'avril les élèves des écoles postsecondaires, à l'occasion de l'Expo.

En étudiant les demandes qu'on lui a adressées pour faire étendre l'application du calendrier-Expo à d'autres niveaux d'enseignements, — demandes invoquant le manque à gagner de "certains groupes" d'élèves — le ministère a pris en considération trois facteurs principaux, mande un communiqué.

1.—Les inconvénients que subirait les élèves advenant la précipitation du terme de leur année scolaire, alors que celle-ci est déjà entamée de plus de la moitié.

2.—Le problème ne se pose pas dans les écoles postsecondaires publiques (écoles normales, écoles de l'enseignement spécialisé, écoles des Beaux-arts, instituts de technologie agricole) ou les programmes d'études ont été ajustés dès le mois de septembre dernier en fonction du calendrier-Expo.

3.—Le nombre relativement peu élevé d'emplois disponibles sur le site même de l'Expo, compte tenu de la demande. En effet, quelque 4.000 étudiants québécois seulement y trouveront du travail pendant que l'effectif global des cours postsecondaires et universitaires atteint environ 80.000. — ce qui ne comprend pas les 20.000 élèves de belles-lettres et du cours préparatoire aux études supérieures (C.P.E.S.) — révisés par le calendrier régulier. En fin de compte, l'application du calendrier-Expo ne ferait donc que saturer davantage le marché du travail.

4.—L'instauration, au mois de décembre dernier, d'un nouveau régime prêt-bourses d'aide aux étudiants améliorant de façon sensible leur condition financière.

Hausse des prix sur les tabacs

Imperial Tobacco a annoncé hier une hausse des prix de gros sur les cigarettes et le tabac, mais le prix de vente au détail ne devrait pas s'accroître de plus d'un cent le paquet.

Le nouveau prix de gros s'établira en moyenne à \$16.01 pour 1.000 cigarettes, soit une hausse moyenne de 48 cents. Des hausses semblables ont été annoncées pour le tabac à pipe et les tabacs fins. Les cigarettes et le papier à cigarettes ne sont pas touchés.

Rothman of Pall Mall Canada Ltd., a annoncé une hausse identique sur le prix de gros des cigarettes; elle doit entrer en vigueur le 15 février.

Les compagnies impudent cette augmentation à la hausse du coût du tabac brut, des salaires et des taxes.

Plus libéral

Le gouvernement communiste de l'Allemagne de l'Est a voté des subsides au montant de \$300.000 pour la construction et l'entretien de temples religieux en 1966.

La ville fait une offre finale aux employés manuels

Les 5.000 employés manuels de la ville de Montréal, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), se réunissent demain matin afin d'étudier les "offres finales" que l'administration municipale a soumises aux négociateurs syndicaux, tôt hier matin.

Les employés ont déclenché la grève samedi matin, à minuit. Les négociations se sont poursuivies durant toute la fin de semaine entre les deux parties, qui n'ont toutefois pas fait connaître la teneur des discussions. Les offres salariales de la ville seront transmises directement aux membres demain, à neuf heures du matin, au centre Paul-Sauvé.

Une offre antérieure de la ville comportait une hausse de 40 cents du salaire horaire, le portant ainsi à \$2.45 en moyenne, tandis que le syndicat réclamait une augmentation de \$1.25 l'heure.

D'autre part, les 2.400 membres de l'Association des pompiers de Montréal, aussi affiliés à la FTQ, se réuniront jeudi matin et jeudi soir, au Plateau. Eux aussi doivent étudier les dernières offres de la ville en vue du renouvellement de la convention collective de travail.

Le président du syndicat, M. André Plante, a expliqué que les dirigeants ne feront aucune recommandation aux membres. Ils présenteront les propositions de la ville et répondront aux questions, laissant les membres libres de leur décision, au moyen d'un scrutin secret. S'ils acceptent le projet, le contrat sera signé, sinon il semble bien que le problème sera soumis à l'arbitrage, avec sentence exécutoire.

Les pompiers se réuniront à huis clos et les journalistes seront mis au courant de la situation à la fin de la réunion du soir.

M. Plante a dit que l'expérience lui avait démontré qu'il valait mieux tenir de telles réunions à huis clos. Chez les fonctionnaires, affiliés à la CSN, la situation est toujours au point mort. Les dirigeants du syndicat et les négociateurs ont passé la journée d'hier en réunion. Rien de nouveau non plus de la part de la ville.

En ce qui concerne le service de bien-être social, M. André Cournoyer a fait savoir qu'en plus de l'aide de quelques bénévoles et de conseillers municipaux, la Société saint Vincent-de-Paul et la Fédération de Catholic Charities avaient offert leur collaboration.

Les quelques employés des "cadres" du service sont littéralement débordés. Hier, le bureau central de la rue Champ-de-Mars, le seul qui soit ouvert, a dû être fermé à deux heures, par suite de l'affluence de 200 requérants déjà à l'intérieur de l'immeuble.

La Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises ayant aussi offert son concours, une nouvelle cédule de travail sera mise en branle jeudi matin. Le bureau sera alors ouvert de 8h.30 du matin à 9 heures du soir.

M. Cournoyer a dit que le service ne peut que faire du "dépannage" et régler des cas urgents: besoin de nourriture, de chauffage, de médicaments et autres nécessités.

Il a admis qu'en dépit des vérifications faites, il peut se glisser des cas de fraude, mais il a dit qu'à l'issue de la grève le service prendra toutes les mesures à sa disposition, notamment en revisant tous les dossiers accumulés durant l'arrêt de travail.

Du côté de la Fraternité des policiers, qui compte 3.600 membres, on est au stade de la rédaction définitive du contrat accepté par les deux parties. La révision des clauses est un peu plus longue et difficile à cause de la grève des fonctionnaires de la ville.

Le prix de l'huile distillée augmente

Depuis hier, la plupart des marchands d'huile distillée de la région métropolitaine vendent leur produit un cent de plus le gallon, exigent d'être payés comptant et ne donnent plus de timbres-primés.

Voilà ce qu'on décide en fin de semaine, par un vote unanime, les marchands présents à l'assemblée spéciale convoquée au restaurant Chez Butch Bouchard, par l'association des marchands d'huile à chauffage de la région.

Le président de la section de Montréal, M. Gérard Daignault, a expliqué que l'association avait décidé de recommander cette hausse à la demande d'un grand nombre de marchands, membres ou non de l'organisme.

Il a souligné que "s'il n'est pas du ressort de l'association de déterminer le prix de vente de l'huile distillée au détail, elle a cependant le devoir de renseigner et les marchands d'huile et le public, sur la situation du marché. Depuis une dizaine d'années, celui-ci accuse une régression plutôt qu'une expansion. Il est vrai que le prix d'achat de l'huile



De Gaulle aurait confirmé son intention de se rendre à l'Expo

PARIS. — Le général de Gaulle aurait confirmé sa décision de se rendre, cette année, à l'Exposition universelle de Montréal, à M. Jean Chapdelaine, délégué général du Québec en France, venu lui rendre, hier après-midi, visite à l'Élysée.

Ce voyage du général de Gaulle à Montréal, où l'Exposition universelle sera inaugurée le 28 avril prochain) fait déjà l'objet d'études à l'Élysée.

Toutefois, il semble que l'annonce officielle n'en sera pas faite avant les élections législatives françaises d'août-début septembre, c'est-à-dire avant la fin du mois de mars.

Le président de la République, au cours de ce voyage, se rendrait également à Ottawa.

Juste avant la tragédie de Dorion, des enfants jouaient sur la voie ferrée

DORION. — Un témoin à l'enquête de la commission fédérale des transports concernant la tragédie de Dorion, en octobre dernier, a déclaré hier qu'il avait vu la frousse lorsqu'il vit cinq jeu-

nes hommes en train de s'amuser sur les rails, quelques secondes avant la tragédie qui a fait vingt morts.

Harold Bohart, un ingénieur des Chemins de fer nationaux dont le convoi de passagers en direction est à traverser le passage à niveau un peu avant l'accident, a précisé qu'il arrive souvent, sur cette voie, que les enfants jouent un jeu appelé "chicken", et qui consiste à demeurer le plus longtemps possible sur la voie ferrée avant le passage d'un train.

M. Bohart a ajouté que ce soir-là les enfants, âgés de 8 à 12 ans, étaient restés plus longtemps que jamais sur la voie et qu'il s'en souvenait très bien.

Vingt jeunes gens ont perdu la vie le soir du 7 octobre dernier, à la suite d'une collision entre l'autobus d'écoliers qui les transportait et un convoi de marchandises du CN.

Des le début de l'enquête, l'avocat de M. Florian Fleury,

Iron Ore enverra les enfants de ses employés à l'Expo

Iron Ore Company of Canada a annoncé hier son projet de centenaire, grâce auquel des centaines d'enfants des villes minières de Schefferville, Labrador City et Sept-Îles, pourront visiter l'Expo 67. La compagnie transportera à Montréal par avion, pour une visite de deux jours à l'Expo, les enfants de ses employés qui sont présentement à l'école, soit les enfants de la cinquième année jusqu'à ceux de l'école secondaire inclusivement.

On prévoit que près de 2.000 personnes seront ainsi transportées. Cependant, ce ne seront pas tous des écoliers car, selon les règlements de l'Expo, un adulte doit accompagner chaque groupe de dix enfants. Les voyages seront organisés conjointement avec le nouveau coordonnateur des groupes scolaires, services aux visiteurs, de l'Exposition universelle.

Les enfants des villes minières visiteront l'Expo 67 en groupes de 100 à la fois pendant les périodes du 14 mai au 16 juin et du 10 septembre au 20 octobre. Vingt envolées dans des avions nolisés seront nécessaires pour transporter les enfants. Ceux-ci, seront logés à l'hôtel El Convento, nouvellement aménagé pour recevoir de tels groupes.

Deux envolées par semaine sont prévues, la première devant arriver un dimanche soir de façon à permettre aux enfants de parcourir le terrain de l'exposition le lundi et le mardi. La deuxième envolée arrivera le mercredi soir et les enfants pourront visiter l'Expo la jeudi et le vendredi.

Super-marchés — La vente de produits autres qu'alimentaires dans les épiceries canadiennes, et qui formait huit pour cent des ventes totales en 1951 formait plus de 18 pour cent de ces ventes en 1961.

Solide construction — Le pont suspendu à plus de 160 pieds au-dessus du Tage, le grand fleuve d'Espagne et du Portugal, a été conçu pour résister aux tremblements de terre et à des vents de 300 milles à l'heure.

Industrie anglaise — La Grande-Bretagne produit plus de 400.000 véhicules automobiles par année et en exporte environ 40 pour cent.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL CONCERT de "GALA" MARDI, 14 FEVRIER Chef invité FRANZ-PAUL DECKER Soliste RONALD TURINI pianiste Programme BACH: Concerto Brandebourgeois No 3 MENDELSSOHN: Concerto No. 1, op. 25 BRUCKNER: Symphonie No. 4 "Romantique" Bons fauteuils disponibles Spécial — 100 billets de dernière heure à \$1.50 le soir du concert

Le Soleil cesse la publication de l'Événement. Toutefois, la société de publication a entrepris des pourparlers avec des personnes intéressées à continuer de faire paraître le journal du matin fondé il y a cent ans. Dans une déclaration en première page du Soleil, la compagnie éditrice dit qu'elle a du prendre cette décision à regret, et elle souhaite que d'autres intérêts prennent la relève. Sinon, ce sera la mort de l'Événement. Depuis le 3 octobre dernier, ce journal est publié sous format tabloïd. Il tire à moins de 11.000 exemplaires. D'autre part, M. Pierre Peladeau, éditeur du Journal de Montréal a déjà fait part de son intention d'entreprendre dès le premier mars la publication d'un quotidien du matin à Québec.

Hausse des prix sur les tabacs. Imperial Tobacco a annoncé hier une hausse des prix de gros sur les cigarettes et le tabac, mais le prix de vente au détail ne devrait pas s'accroître de plus d'un cent le paquet. Le nouveau prix de gros s'établira en moyenne à \$16.01 pour 1.000 cigarettes, soit une hausse moyenne de 48 cents. Des hausses semblables ont été annoncées pour le tabac à pipe et les tabacs fins. Les cigarettes et le papier à cigarettes ne sont pas touchés. Rothman of Pall Mall Canada Ltd., a annoncé une hausse identique sur le prix de gros des cigarettes; elle doit entrer en vigueur le 15 février. Les compagnies impudent cette augmentation à la hausse du coût du tabac brut, des salaires et des taxes. Plus libéral. Le gouvernement communiste de l'Allemagne de l'Est a voté des subsides au montant de \$300.000 pour la construction et l'entretien de temples religieux en 1966.

Le prix de l'huile distillée augmente. Depuis hier, la plupart des marchands d'huile distillée de la région métropolitaine vendent leur produit un cent de plus le gallon, exigent d'être payés comptant et ne donnent plus de timbres-primés. Voilà ce qu'on décide en fin de semaine, par un vote unanime, les marchands présents à l'assemblée spéciale convoquée au restaurant Chez Butch Bouchard, par l'association des marchands d'huile à chauffage de la région. Le président de la section de Montréal, M. Gérard Daignault, a expliqué que l'association avait décidé de recommander cette hausse à la demande d'un grand nombre de marchands, membres ou non de l'organisme. Il a souligné que "s'il n'est pas du ressort de l'association de déterminer le prix de vente de l'huile distillée au détail, elle a cependant le devoir de renseigner et les marchands d'huile et le public, sur la situation du marché. Depuis une dizaine d'années, celui-ci accuse une régression plutôt qu'une expansion. Il est vrai que le prix d'achat de l'huile

BIENTOT! 2 JOURS CHOC CHEZ DUPUIS Le grand magasin canadien à l'accent français JEUDI ET VENDREDI, LES 16 ET 17 FEVRIER 2 JOURS CHOC Super-marchés — La vente de produits autres qu'alimentaires dans les épiceries canadiennes, et qui formait huit pour cent des ventes totales en 1951 formait plus de 18 pour cent de ces ventes en 1961. Solide construction — Le pont suspendu à plus de 160 pieds au-dessus du Tage, le grand fleuve d'Espagne et du Portugal, a été conçu pour résister aux tremblements de terre et à des vents de 300 milles à l'heure. Industrie anglaise — La Grande-Bretagne produit plus de 400.000 véhicules automobiles par année et en exporte environ 40 pour cent.

POUR LES JEUNES! Assurez-vous un revenu régulier en livrant à domicile, tous les matins, le journal LE DEVOIR Nous avons présentement de porteurs dans les districts suivants: VILLE DE LAVAL CHOMEDEY — VIMONT — RENAUD AUTEUIL — STE-ROSE — DUVERNAY PONT-VIAU — LAVAL-DES-RAPIDES ST-VINCENT-DE-PAUL Appeler Michel Gravel à: 844-3364 SERVICE DU TIRAGE

L'ambassadeur Léger inaugure la semaine du Canada à Paris. PARIS. — L'ambassadeur du Canada à Paris, M. Jules Léger, a inauguré hier soir, au cours d'une brillante réception à la maison des étudiants de la cité universitaire, "La Semaine du Canada", organisée à l'occasion du centenaire de la confédération canadienne. En présence de Mme André Honorat, veuve du fondateur de la cité, le directeur de la maison des étudiants canadiens, M. Raymond Tanghe, et le président de la Fondation nationale (organisme administratif de la cité), M. Bernard Chenot, ont célébré les liens franco-canadiens et salué le 40e anniversaire du pavillon canadien, le premier des pavillons étrangers à être édifié. M. Léger, évoquant le centenaire de la confédération, n'a pas craint de se référer à Calvin et de faire allusion aux réformes nécessaires. La nombreuse assistance a ensuite visité l'exposition canadienne montée par les résidents de la maison des étudiants du Canada: tableaux, peintures, photographies voisines avec des livres, poteries ou sculpture esquimaude. La présentation d'un film sur l'Exposition universelle de Montréal qui ouvre ses portes le 28 avril a complété la soirée. Un programme de manifestations variées sera présenté chaque soir jusqu'à samedi à l'occasion "de la semaine". Il comprendra entre autres un récital, mardi soir, du chansonnier montrealais, Jean-Pierre Ferland, un concert, une soirée de poèmes, de projections de longs métrages et de films documentaires canadiens ainsi qu'un colloque franco-canadien.

Berlitz enseigne l'Allemand rapidement et efficacement. Berlitz est l'école de langues la plus expérimentée, la plus progressive et la plus universelle. Chez Berlitz, l'enseignement est de toute première valeur. A l'aide de ses techniques les plus nouvelles, Berlitz vous garantit la maîtrise de l'anglais, de l'espagnol, de l'italien ou de l'allemand en un temps record. Prenez immédiatement rendez-vous pour une leçon-test gratuite. ECOLES Berlitz Langues vivantes 288-3111



lettres au DEVOIR

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

LETTRÉ D'AFRIQUE NOIRE

La fonction publique, clé du développement en pays africain

par Jean VILLEROY (correspondance particulière)

de 80% et jusqu'à 95% de la population totale.

Les conséquences de cet état de fait sont importantes.

Tout d'abord, la présence d'une assistance technique très nombreuse surtout aux niveaux supérieurs... (le reste du texte est résumé dans les autres sections)

Le pessimisme de nos constatations doit-il aboutir à l'inaction et à l'abandon de toute recherche d'une ou plusieurs solutions?...

II. Les solutions possibles à ces difficultés:

Dans le domaine qui nous intéresse aujourd'hui, celui de la création en Afrique de services publics efficaces et adaptés, nous pensons qu'il est parfaitement possible de remédier à la situation actuelle...

Par contre, des solutions partielles, de détail sont souvent peu coûteuses et très rentables immédiatement...

En conclusion de ce rapide aperçu des très complexes problèmes posés par cet aspect peu étudié du développement des pays africains...

Par ailleurs, la plupart des quatorze Etats de l'Afrique francophone ont créé des Ecoles Nationales d'Administration, qui n'ont d'ailleurs pas grand chose à voir avec leur prestigieuse homonyme française...

Sauvons les phoques La chasse commence, une chasse si terrible, si cruelle et si sanglante qu'on n'ose pas y penser. Qu'allons-nous faire?...

Réflexions pour adultes seulement Dans l'état actuel, dans cette évolution aussi inquiète que neuve, le professeur sérieux s'arrête, regarde autour de lui et réfléchit profondément sur le "broohaha" de notre système d'éducation...

D'autre part, la présence dans les mains (comme par le courrier) le pouvoir d'emettre ton idée, de dire ton mot. Ne te contente plus de faire ta petite "business", il y a plus que ça! L'apathie est le cancer de toute institution la ou doivent évoluer le dynamisme et l'agressivité intellectuelle...

Educateur, on commence à te considérer comme professionnel. On t'a enfin reconnu le droit de cité dans le monde scolaire... Face à ces urgences et ces raisons impérieuses de constituer des administrations solides et efficaces, les difficultés sont immenses et les moyens pour les résoudre sont inexistant à court terme, soit très limités.

Malgré de très profondes différences, qu'apparaissent d'ailleurs pas toujours à l'extérieur du continent africain, les Etats issus de l'Ancienne Afrique française, présentent un certain nombre de points communs quant au niveau du développement économique et à la situation politique. Pour tous les experts, il semble évident que l'essentiel réside dans la notion de développement, entendue sous l'angle purement économique. Or, la plupart de ces experts, rarement résidents sur place, raisonnent dans le cadre de schémas occidentaux...

Face à ces urgences et ces raisons impérieuses de constituer des administrations solides et efficaces, les difficultés sont immenses et les moyens pour les résoudre sont inexistant à court terme, soit très limités. 1. Les difficultés de la fonction publique dans les pays africains. L'essentiel des difficultés tiennent à la fois à la qualité et au nombre des agents, et aux structures administratives proprement dites.

Les structures administratives sont beaucoup trop lourdes et trop filéonement copiées sur celles de l'ancien colonisateur pour des raisons de prestige. Cela donne lieu à la création de ministères sans utilité, de "directions" aux activités mal définies par exemple une direction de l'industrie au ministère de l'économie, dans un pays où il n'y a que deux entreprises industrielles et encore de petites dimensions...

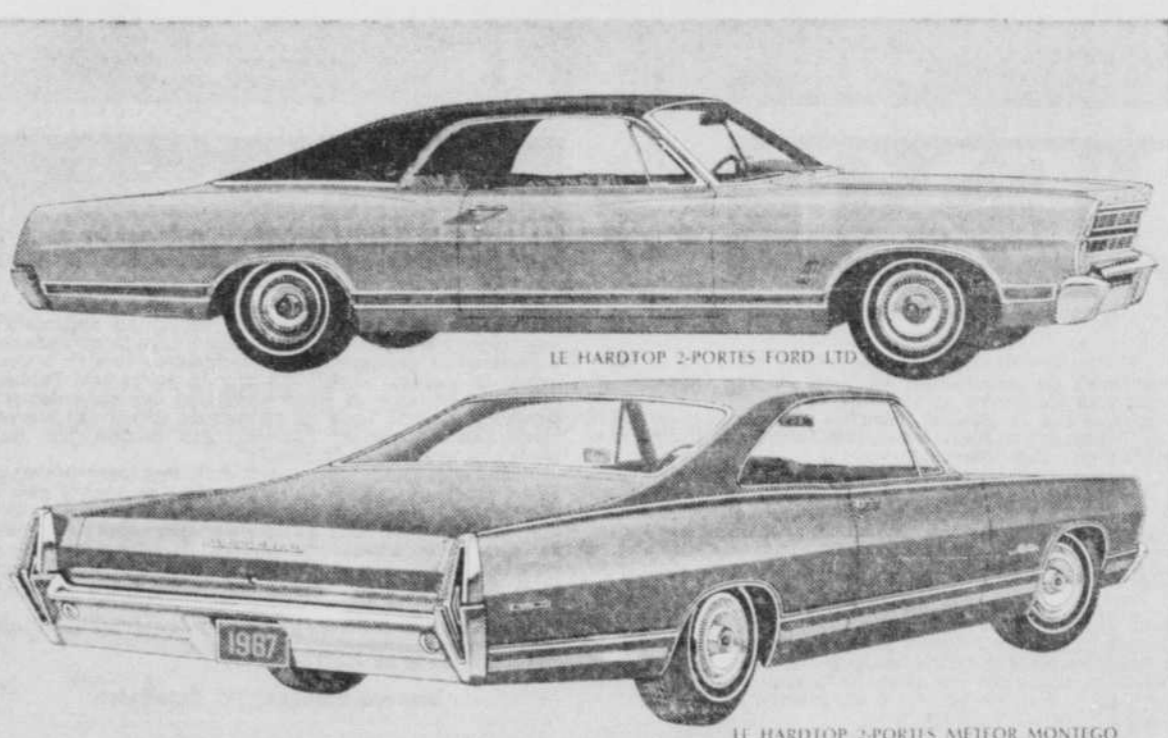
A long terme, l'accroissement de la scolarité fournira les éléments de base à la formation d'un personnel qualifié. La Côte d'Ivoire prévoit un nombre suffisant de diplômés en 1990. Mais il est évident que l'urgence des problèmes ne permet pas d'attendre une solution à si long terme. Par ailleurs, les solutions de type autoritaire en ce qui concerne la pléthore des agents des catégories inférieures, sont peu pratiques...

En effet, au moment de l'indépendance, par la force des choses, on a procédé à des promotions spectaculaires vers les échelons supérieurs de la fonction publique, pour remplacer les fonctionnaires de l'Etat colonial. Ce nouveau personnel supérieur manque gravement de formation générale et d'auto-rité.

D'autre part, l'absence de traditions administratives solides, l'urgence de l'utilisation des nouveaux agents, frais émoulu des écoles spécialisées, imposent à ceux-ci d'assurer leur service sans aucune formation pratique préalable, et surtout sans personne pour les guider. Par ailleurs, le vide quasi total entre le planton et l'agent de conception de catégorie A, oblige celui-ci à des tâches qui ne devraient pas être les siennes: il en résulte encore une diminution de l'efficacité pratique. Enfin, l'administration affaiblie subit l'emprise de la politique, des féodalités locales et traditionnelles; l'absence de tout sens de l'Etat et du service public entraînent trop souvent la corruption, le nepotisme et le tribalisme et par conséquent une méfiance quasi générale des administrés envers les agents de l'Etat, même si ceux-ci sont autochtones.

SERVICE NATIONAL DE LOCATION DE VÉHICULES Ford LOCATION À LONG TERME

Les voitures que nous louons, nous les connaissons à fond!



Vous confier une voiture et vous souhaitez bon voyage, c'est bien. Connaitre parfaitement la voiture et savoir que vous ferez bon voyage, c'est bien mieux! Connaissant nos voitures à fond, nous pouvons mieux vous garantir satisfaction. Vous avez donc tout avantage à louer une voiture du réseau officiel de location Ford-Canada.

Les compagnies de location sont-elles toutes pareilles? Presque - mais pas tout à fait.\*

\*Pour savoir ce qui fait la différence, écrivez à: FALS, The Canadian Road, Oakville, Ontario. SERVICE FORD DE LOCATION AUTORISÉ chez certains vendeurs Ford et Mercury.

SEPT-JOURS INFORME - INSTRUIT - DISTRAIT CETTE SEMAINE: LETTRE OUVERTE À UN MORTI: REJEAN DUCHARME par Michel Alexandre DEUXIEME PARTIE DU COLLOQUE DOGMES ET RITES

LUMOPRINT PHOTOCOPIE PROCEDE "A SEC" SEULEMENT 15.89 PAR MOIS 861-9401

Copies parfaites en noir sur blanc en quelques secondes, pressez le commutateur deux couleurs automatique "ON-OFF" opération économique. Pour une démonstration GRATUITE, appelez: 861-9401

# Nationalisme et neutralité sont deux préoccupations des étudiants libéraux

OTTAWA. — Les étudiants libéraux ont tenu en fin de semaine, dans un hôtel privé, un congrès au cours duquel ils ont passé résolution sur l'influence américaine sur les affaires canadiennes.

La Fédération universitaire libérale du Canada n'a pas fait mention de la participation de gauche du parti et a pressé le gouvernement Pearson d'évoquer vers la neutralité à l'étranger et la planification économique au Canada.

## La lutte syndicale à R.-C. : Nabet revient

"Dans le but de mettre fin au désordre et à l'agitation que subissent depuis plusieurs années les employés de la production à la télévision d'Etat", l'association nationale des employés et techniciens en radio-diffusion (NABET) annonce qu'elle lance une campagne de recrutement chez ces 1.600 employés. NABET avait déjà fait une brève tentative en ce sens il y a exactement un an, mais y avait renoncé au moment où le Syndicat canadien de la fonction publique est entré en scène.

Les employés en cause, faut-il le rappeler, sont légalement représentés par l'Union internationale IATSE depuis 1953. Il y a eu de nombreuses tentatives de déloger cette union, tant au Québec que dans l'ensemble du pays. Le problème se complique du fait qu'un groupe d'employés du Québec, membres de la CSN, cherche à se débarrasser en même temps d'IATSE et de l'unité nationale de négociation qui englobe les employés des deux réseaux. Le groupe CSN a récemment déposé une seconde requête en reconnaissance syndicale au nom des employés québécois.

La première requête de la CSN a été rejetée par le Conseil canadien des relations ouvrières, qui rejette le principe du fractionnement des unités de négociations nationales. Le Syndicat canadien de la fonction publique a ensuite fait une campagne de recrutement, aboutissant à un scrutin où il ne lui a manqué que 16 voix pour obtenir une majorité nationale. Le SCFP a invoqué les "irrégularités" du vote à Montréal — où la CSN prônait le boycott — pour demander un nouveau vote. Mais le CCRO, qui n'a pas encore rendu de décision à ce sujet, a laissé entendre qu'il préférerait plutôt retirer tout simplement le certificat de reconnaissance syndicale d'IATSE, et recommander à neuf.

L'annul, c'est qu'une telle décision avait pour effet d'envoyer le SCFP aux douces, puisque la loi prévoit que si une première requête en reconnaissance syndicale est rejetée, le requérant ne peut en soumettre une seconde avant un délai de six mois. C'est dans ces circonstances que NABET entre en scène.

IATSE, le SCFP et NABET sont tous trois affiliés au Congrès du travail du Canada.

Après la publication du communiqué de NABET, le SCFP en a émis un à son tour, reprochant à ce rival de compliquer davantage une situation déjà assez complexe et de traiter les employés de Radio-Canada comme s'ils étaient des machines à signer des cartes d'adhésion syndicale.

Le président de la section montréalaise du SCFP à Radio-Canada, M. Gilles Pelland, a enjoint aux employés d'attendre la décision du CCRO au sujet de la dernière requête de son syndicat avant de poser tout autre geste.

qui comprendrait le Vietnam, la Thaïlande, le Cambodge et le Laos, et amener la Chine à s'engager au conseil de sécurité des Nations unies en lieu et place de Formose.

Introduire un programme de revenu minimum garanti pour chaque Canadien adulte, semblable à la nouvelle base de revenu de \$105 par mois pour les vieillards.

Le contrôle américain

Les délégués, représentant quelque 11.000 membres de la Fédération libérale universitaire canadienne, ont allégué que le contrôle des Etats-Unis

sur l'économie, la diplomatie et la défense canadiennes menaçait l'indépendance politique des Canadiens. Selon eux, notre pays est déjà considéré comme "une colonie américaine" par les puissances neutres.

Lors de sa dernière convention annuelle, la fédération avait demandé l'abolition de la monarchie. La question n'est pas revenue à l'ordre du jour cette année.

Une longue résolution sur l'économie a réclamé du gouvernement diverses mesures visant à réduire la propriété étrangère dans l'industrie canadienne et à encourager l'investissement des Canadiens chez eux.

Sur ce chapitre, il convenait de demander la création immédiate de la Société canadienne de développement, organisme depuis longtemps promis, et ce, pour éviter autant que possible le contrôle étranger des industries canadiennes. On a aussi suggéré des réductions d'impôts pour promouvoir l'investissement des Canadiens, des diminutions de tarifs ainsi que des mesures fiscales visant à encourager les filiales de firmes étrangères à vendre de la marchandise aux Canadiens et à exporter vers les pays communistes, malgré l'embargo commercial imposé par les Américains.

Selon le président sortant de la fédération, M. Tony Pearson, de Montréal, cette résolution et d'autres demandant la formation d'un ministère fédéral des affaires municipales et de l'habitation, et une guerre à finir contre la pauvreté, reviendront à une planification économique nécessaire pour réduire les inégalités sociales.

Jim Lightbody, de Winnipeg, a été élu président pour l'année qui vient.

Quant au trophée Louis St-Laurent, destiné à souligner l'activité et le progrès réalisés au cours de l'année par un club universitaire, il a été attribué à l'Université Acadia, de Wolfville, en Nouvelle-Ecosse.

# L'ex-agent Vachon est communiste

M. Arthur Vachon, premier président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, a révélé samedi dans un interview qu'il était membre du Parti communiste canadien.

M. Vachon, âgé de 27 ans, a ajouté qu'il s'était joint au PC en janvier dernier, "pour répandre la philosophie du marxisme".

L'homme qui a organisé l'Association des policiers provinciaux se cherche également un emploi. La semaine dernière, il a été congédié d'un emploi de journaliste qu'il occupait dans une compagnie vivant de contrats du gouvernement. Depuis son renvoi de la force policière pour cause d'insubordination, il travaillait comme journaliste.

C'est au début de 1965 que M. Vachon commença à organiser l'Association policière. A ce moment, il exprimait des vues fortement socialistes, mais il n'était pas membre du parti communiste.

Il avait voulu grouper les policiers pour obtenir de meilleurs salaires, mais également pour combattre "le lavage de cerveau et la mentalité policière traditionnelle".

"Les policiers exécutent souvent des ordres illégaux et sans ordre y penser. Plusieurs pensent même être au-dessus de la loi. A moins d'être absolument de droite, ou tout au moins de ne pas être engagé du tout, on ne peut rester dans la police".

M. Vachon est père de trois enfants. Il a révélé qu'il s'était d'abord intéressé au socialisme pendant qu'il servait dans la marine canadienne. Il était engagé à l'âge de 17 ans pour y rester durant neuf ans.

"J'avais beaucoup de temps pour lire. Et j'ai fini par me rendre compte que toute l'affaire était plutôt fautive. Nous recevions simplement des ordres de Washington sans que les autorités canadiennes complètent tellement".

Son adhésion au parti n'a qu'une raison: "parce que je voulais être un communiste". Son ambition est maintenant de convertir les gens au marxisme et au socialisme. Mais il n'entretient pas d'illusions sur le progrès du communisme au Québec. "C'est un dur travail", a-t-il déclaré. "Les gens qui s'engagent risquent d'être socialement des bannis. A temps perdu, Vachon collabore à l'organe du parti, "Combat".

Sur ce chapitre, il convenait de demander la création immédiate de la Société canadienne de développement, organisme depuis longtemps promis, et ce, pour éviter autant que possible le contrôle étranger des industries canadiennes. On a aussi suggéré des réductions d'impôts pour promouvoir l'investissement des Canadiens, des diminutions de tarifs ainsi que des mesures fiscales visant à encourager les filiales de firmes étrangères à vendre de la marchandise aux Canadiens et à exporter vers les pays communistes, malgré l'embargo commercial imposé par les Américains.

Plusieurs pensent même être au-dessus de la loi. A moins d'être absolument de droite, ou tout au moins de ne pas être engagé du tout, on ne peut rester dans la police".

M. Vachon est père de trois enfants. Il a révélé qu'il s'était d'abord intéressé au socialisme pendant qu'il servait dans la marine canadienne. Il était engagé à l'âge de 17 ans pour y rester durant neuf ans.

"J'avais beaucoup de temps pour lire. Et j'ai fini par me rendre compte que toute l'affaire était plutôt fautive. Nous recevions simplement des ordres de Washington sans que les autorités canadiennes complètent tellement".

Son adhésion au parti n'a qu'une raison: "parce que je voulais être un communiste". Son ambition est maintenant de convertir les gens au marxisme et au socialisme. Mais il n'entretient pas d'illusions sur le progrès du communisme au Québec. "C'est un dur travail", a-t-il déclaré. "Les gens qui s'engagent risquent d'être socialement des bannis. A temps perdu, Vachon collabore à l'organe du parti, "Combat".

Sur ce chapitre, il convenait de demander la création immédiate de la Société canadienne de développement, organisme depuis longtemps promis, et ce, pour éviter autant que possible le contrôle étranger des industries canadiennes. On a aussi suggéré des réductions d'impôts pour promouvoir l'investissement des Canadiens, des diminutions de tarifs ainsi que des mesures fiscales visant à encourager les filiales de firmes étrangères à vendre de la marchandise aux Canadiens et à exporter vers les pays communistes, malgré l'embargo commercial imposé par les Américains.

Plusieurs pensent même être au-dessus de la loi. A moins d'être absolument de droite, ou tout au moins de ne pas être engagé du tout, on ne peut rester dans la police".

M. Vachon est père de trois enfants. Il a révélé qu'il s'était d'abord intéressé au socialisme pendant qu'il servait dans la marine canadienne. Il était engagé à l'âge de 17 ans pour y rester durant neuf ans.

"J'avais beaucoup de temps pour lire. Et j'ai fini par me rendre compte que toute l'affaire était plutôt fautive. Nous recevions simplement des ordres de Washington sans que les autorités canadiennes complètent tellement".

Son adhésion au parti n'a qu'une raison: "parce que je voulais être un communiste". Son ambition est maintenant de convertir les gens au marxisme et au socialisme. Mais il n'entretient pas d'illusions sur le progrès du communisme au Québec. "C'est un dur travail", a-t-il déclaré. "Les gens qui s'engagent risquent d'être socialement des bannis. A temps perdu, Vachon collabore à l'organe du parti, "Combat".

Sur ce chapitre, il convenait de demander la création immédiate de la Société canadienne de développement, organisme depuis longtemps promis, et ce, pour éviter autant que possible le contrôle étranger des industries canadiennes. On a aussi suggéré des réductions d'impôts pour promouvoir l'investissement des Canadiens, des diminutions de tarifs ainsi que des mesures fiscales visant à encourager les filiales de firmes étrangères à vendre de la marchandise aux Canadiens et à exporter vers les pays communistes, malgré l'embargo commercial imposé par les Américains.

Plusieurs pensent même être au-dessus de la loi. A moins d'être absolument de droite, ou tout au moins de ne pas être engagé du tout, on ne peut rester dans la police".

M. Vachon est père de trois enfants. Il a révélé qu'il s'était d'abord intéressé au socialisme pendant qu'il servait dans la marine canadienne. Il était engagé à l'âge de 17 ans pour y rester durant neuf ans.

"J'avais beaucoup de temps pour lire. Et j'ai fini par me rendre compte que toute l'affaire était plutôt fautive. Nous recevions simplement des ordres de Washington sans que les autorités canadiennes complètent tellement".

Son adhésion au parti n'a qu'une raison: "parce que je voulais être un communiste". Son ambition est maintenant de convertir les gens au marxisme et au socialisme. Mais il n'entretient pas d'illusions sur le progrès du communisme au Québec. "C'est un dur travail", a-t-il déclaré. "Les gens qui s'engagent risquent d'être socialement des bannis. A temps perdu, Vachon collabore à l'organe du parti, "Combat".

Sur ce chapitre, il convenait de demander la création immédiate de la Société canadienne de développement, organisme depuis longtemps promis, et ce, pour éviter autant que possible le contrôle étranger des industries canadiennes. On a aussi suggéré des réductions d'impôts pour promouvoir l'investissement des Canadiens, des diminutions de tarifs ainsi que des mesures fiscales visant à encourager les filiales de firmes étrangères à vendre de la marchandise aux Canadiens et à exporter vers les pays communistes, malgré l'embargo commercial imposé par les Américains.

Plusieurs pensent même être au-dessus de la loi. A moins d'être absolument de droite, ou tout au moins de ne pas être engagé du tout, on ne peut rester dans la police".

M. Vachon est père de trois enfants. Il a révélé qu'il s'était d'abord intéressé au socialisme pendant qu'il servait dans la marine canadienne. Il était engagé à l'âge de 17 ans pour y rester durant neuf ans.

"J'avais beaucoup de temps pour lire. Et j'ai fini par me rendre compte que toute l'affaire était plutôt fautive. Nous recevions simplement des ordres de Washington sans que les autorités canadiennes complètent tellement".

Son adhésion au parti n'a qu'une raison: "parce que je voulais être un communiste". Son ambition est maintenant de convertir les gens au marxisme et au socialisme. Mais il n'entretient pas d'illusions sur le progrès du communisme au Québec. "C'est un dur travail", a-t-il déclaré. "Les gens qui s'engagent risquent d'être socialement des bannis. A temps perdu, Vachon collabore à l'organe du parti, "Combat".

## AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 février 1967 par lequel Hi-Grade Parlor Furniture Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février 1967, sous le numéro 1967530. Banque de Montréal, le 10 janvier 1967.

### Martin précise

(Suite de la première page)

Enfin, le gouvernement canadien croit qu'il appartient au Vietnamien de déterminer son propre avenir politique et le caractère des institutions dans lesquelles ils souhaitent vivre.

M. Martin ne cache pas que la commission internationale n'est peut-être pas l'instrument qui sera utilisé en dernière analyse pour amener la fin du conflit; mais il nous faut saisir la moindre occasion, et qui sait, cette occasion se peut-être prochaine.

M. Martin a profité de l'occasion pour démentir la rumeur voulant que le ministre se soit débarrassé de M. Chester Ronning, parce qu'il aurait publiquement exprimé ses opinions sur le conflit.

M. Martin a profité de l'occasion pour démentir la rumeur voulant que le ministre se soit débarrassé de M. Chester Ronning, parce qu'il aurait publiquement exprimé ses opinions sur le conflit.

M. Martin a profité de l'occasion pour démentir la rumeur voulant que le ministre se soit débarrassé de M. Chester Ronning, parce qu'il aurait publiquement exprimé ses opinions sur le conflit.

M. Martin a profité de l'occasion pour démentir la rumeur voulant que le ministre se soit débarrassé de M. Chester Ronning, parce qu'il aurait publiquement exprimé ses opinions sur le conflit.

M. Martin a profité de l'occasion pour démentir la rumeur voulant que le ministre se soit débarrassé de M. Chester Ronning, parce qu'il aurait publiquement exprimé ses opinions sur le conflit.

M. Martin a profité de l'occasion pour démentir la rumeur voulant que le ministre se soit débarrassé de M. Chester Ronning, parce qu'il aurait publiquement exprimé ses opinions sur le conflit.

M. Martin a profité de l'occasion pour démentir la rumeur voulant que le ministre se soit débarrassé de M. Chester Ronning, parce qu'il aurait publiquement exprimé ses opinions sur le conflit.

M. Martin a profité de l'occasion pour démentir la rumeur voulant que le ministre se soit débarrassé de M. Chester Ronning, parce qu'il aurait publiquement exprimé ses opinions sur le conflit.

ces de succès et notre pays ne peut se permettre de trahir la confiance des parties en cause.

M. Martin a voulu souligner l'importance de la position canadienne dans le conflit. Notre pays appartient à la commission internationale depuis 12 ans déjà et ses relations avec les Etats-Unis comme ses contacts privilégiés avec le Vietnam-Nord lui permettent de formuler des jugements bien informés sur l'évolution du conflit de part et d'autre.

En dernière analyse, a dit M. Martin, c'est le ministre des affaires extérieures qui doit prendre une décision avec l'appui de ses collègues et "mon bon premier, comme celui de mon gouvernement, est de permettre au Canada, seul ou avec d'autres pays, de tenter de ramener la paix au Vietnam."

"Cette paix, elle ne reviendra pas du seul fait de folles dénonciations, et je demande à la Chambre de ne pas s'attarder à ce que j'en fasse. Le chef de l'opposition m'a demandé de donner mon accord à une résolution, dans cette Chambre, pour condamner les bombardements dans le Nord. Si ma réponse avait été positive, quelles auraient été les conséquences? Les partisans de l'activisme politique croient-ils qu'une politique canadienne s'appuierait sur de telles déclarations renouvelées du problème vietnamien?"

"J'ai déjà dit que la question des bombardements sur le Vietnam-Nord, c'est la clé de tout le problème, ou plutôt l'un des facteurs les plus considérables du conflit. Mais il y a d'autres facteurs aussi, comme il existe d'autres initiatives qui doivent constituer un tout vers la négociation pacifique. Tant qu'il est impossible de discerner cet agencement global des facteurs en cause par le recours à la diplomatie discrète, il est fort probable que les bombardements cessent bien longtemps par suite d'un appel du gouvernement canadien, quelle que soit l'opinion personnelle des membres du gouvernement sur cet aspect de la politique américaine", a ajouté M. Martin.

Enfin M. Martin a reconnu l'illégitimité des conséquences des accords conclus pour la production de défenses signés en 1959 avec les Etats-Unis.

"En dépit de ce qu'il peut y avoir d'illlogique dans les conséquences et les résultats de ces accords, il n'est pas personnellement de mon gouvernement de défendre signés en 1959 avec les Etats-Unis."

"En dépit de ce qu'il peut y avoir d'illlogique dans les conséquences et les résultats de ces accords, il n'est pas personnellement de mon gouvernement de défendre signés en 1959 avec les Etats-Unis."

"En dépit de ce qu'il peut y avoir d'illlogique dans les conséquences et les résultats de ces accords, il n'est pas personnellement de mon gouvernement de défendre signés en 1959 avec les Etats-Unis."

"En dépit de ce qu'il peut y avoir d'illlogique dans les conséquences et les résultats de ces accords, il n'est pas personnellement de mon gouvernement de défendre signés en 1959 avec les Etats-Unis."

### Les enseignants

(Suite de la première page)

des Vieilles-Forges (Trois-Rivières), les 515 enseignants de Pte-Clair et Beaconsfield et les 1.200 enseignants qui ont débrayé vendredi dernier dans le territoire des régions Meilleur (Granby), Mauricie (Shawinigan) et Chamby aient une force collective suffisante pour faire reculer le gouvernement.

Or, à Montréal, plusieurs indices portent à croire que les 9.000 enseignants vont défer le bill 25; les raisons qui les inciteraient à agir ainsi sont très nombreuses et variées.

Parmi les armes dont dispose la CIG, passer outre à la loi d'exception semble celle qui sera le plus vraisemblablement utilisée. Si le bill 25 n'est pas adopté à l'unanimité, il est plus que probable que les enseignants en grève ne retourneront pas au travail.

Les démissions massives constituent une autre arme puissante et les enseignants anglo-québécois de la CECM y ont déjà recourus dans une proportion inquiétante. De plus, l'Association provinciale des enseignants protestants du Québec a demandé à ses membres de démissionner à la fin de la présente année scolaire et entend faire inscrire le Québec sur la "liste noire" des enseignants de l'ensemble du pays.

Pour les anglophones du Québec, c'est la une arme efficace. Les écoles anglaises, et en particulier les écoles anglo-catholiques, souffrent d'une pénurie aiguë de maîtres; des démissions massives ont même simplement un nombre important de démissions individuelles risquent de paralyser complètement ces écoles. De plus, le marché du travail des enseignants anglo-québécois n'est pas confiné au Québec; ils peuvent travailler à l'importe ou au Canada, et même en Amérique du Nord.

La démission massive est une arme moins puissante que les démissions individuelles. Ils peuvent aller travailler pour d'autres commissions scolaires, mais il y a de fortes chances que leurs conditions de travail et de traitement soient sensiblement les mêmes. Comme ils ne peuvent guère sortir du Québec, il leur reste une autre voie: abandonner l'enseignement.

Si elles étaient servies immédiatement, les démissions massives constitueraient une façon de contourner la loi: n'étant plus à l'emploi d'une commission scolaire, les enseignants concernés n'auraient pas à se conformer à l'ordre de retourner au travail. L'ordonnement de cette formule c'est que la démission pendant la cours d'une année scolaire, par suite d'une décision unilatérale, constitue, semble-t-il, un bris de contrat. On sait que chaque enseignant est lié par un contrat individuel.

Toutefois, une poursuite pour bris de contrat s'inscrit devant les tribunaux de juridiction civile, ce qui signifie des délais très considérables avant l'audition de la poursuite et, en cas de culpabilité, des sanctions moins sévères. Défer la loi (ou une injonction), par suite d'une décision unilatérale, constitue, semble-t-il, un bris de contrat. On sait que chaque enseignant est lié par un contrat individuel.

Toutefois, une poursuite pour bris de contrat s'inscrit devant les tribunaux de juridiction civile, ce qui signifie des délais très considérables avant l'audition de la poursuite et, en cas de culpabilité, des sanctions moins sévères. Défer la loi (ou une injonction), par suite d'une décision unilatérale, constitue, semble-t-il, un bris de contrat. On sait que chaque enseignant est lié par un contrat individuel.

Toutefois, une poursuite pour bris de contrat s'inscrit devant les tribunaux de juridiction civile, ce qui signifie des délais très considérables avant l'audition de la poursuite et, en cas de culpabilité, des sanctions moins sévères. Défer la loi (ou une injonction), par suite d'une décision unilatérale, constitue, semble-t-il, un bris de contrat. On sait que chaque enseignant est lié par un contrat individuel.

### Johnson

(Suite de la première page)

Massé, afin d'examiner plus particulièrement le cas de Montréal. "La rencontre d'aujourd'hui, a dit M. Nault, m'a permis de constater que le gouvernement est mal informé de la nature exacte du problème à Montréal."

Les dirigeants de la corporation des instituteurs et des deux fédérations anglophones d'enseignants ont été reçus par M. Johnson en matinée pour une première rencontre qui a duré trois heures, rencontre qui a été reprise vers six heures trente hier soir et qui s'est prolongée jusqu'à huit heures trente.

Le débat sur le bill 25 s'est bécoté par l'Assemblée législative hier afin de permettre au gouvernement de procéder à des consultations importantes avec les porteurs de voix des enseignants et des commissions scolaires.

L'Assemblée a siégé durant l'après-midi, mais si on excepte deux interventions importantes de MM. René Lévesque et Eric Kierans, les débats ont pris la tournure de manoeuvres d'exercice: en réalité, les députés tentaient de connaître les résultats des entretiens du premier ministre avec les représentants des enseignants avant de reprendre l'affrontement.

Les faits saillants de la journée, avant la séance du soir, étaient les suivants: — En matinée, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et la Québec Association of Protestant School Boards ont fait connaître leurs vues au gouvernement. A l'issue d'un entretien de 70 minutes avec le premier ministre, les dirigeants de la FCSQ ont rendu publiques les suggestions qu'ils ont communiquées au gouvernement. Ces suggestions consistent en projets d'amendements relativement mineurs (et techniques) au projet de loi gouvernemental.

Le président de l'Assemblée législative, M. René Paul, a jugé irrecevable la motion déposée samedi par le député Pierre Laporte en vue de disjoindre le bill 25 en deux projets de loi distincts.

Le premier ministre Johnson a déposé en Chambre quelques projets d'amendements au bill 25. Un de ces amendements vise seulement à améliorer la formulation de l'article 9 concernant l'augmentation de traitements garantie à chaque instituteur touché par la loi.

Par contre, un autre amendement ajoutant au bill huit articles permettant aux commissions scolaires et aux syndicats d'enseignants de réviser la négociation à l'échelle locale certaines sections des conventions collectives que les articles 3 et 4 du projet de loi prolongent jusqu'au 30 juin 1968.

Les sections en cause se rapportent aux questions qui n'auraient pas été classées comme devant être l'objet de négociations provinciales par un arrêté ministériel prévu à l'article 14.

Les parties pourraient donc, par exemple, négocier certaines clauses à caractère syndical ou professionnel n'ayant pas d'incidences financières et inclure ces ententes dans les conventions qui seront en vigueur jusqu'en juin 1968.

## Johnson: la menace de désobéissance civile ne saurait faire reculer le gouvernement

(Suite de la première page)

Le premier ministre Daniel Johnson a déclaré que le gouvernement du Québec ne peut pas accepter un "ultimatum" de la part des 7.500 membres de l'Alliance des professeurs de Montréal qui sont en grève depuis le 13 janvier.

M. Johnson commentait, au cours d'une émission télédiffusée dimanche soir par le réseau français de Radio-Canada, les déclarations que le président de l'Alliance a faites vendredi et dimanche. M. Aïné Nault avait alors laissé entendre que les enseignants montréalais pourraient bien recourir à la désobéissance civile, si le gouvernement les oblige à retourner en classe par une loi d'exception.

"Aucun gouvernement nulle part dans le monde ne peut accepter un tel ultimatum, même s'il vient d'un groupe aussi respectable que les enseignants", a dit M. Johnson.

Le premier ministre a dit qu'il ne croit pas que les enseignants appliquent leurs menaces. "Nous sommes tous humains, a-t-il ajouté. Nous comprenons que les gens peuvent faire des déclarations quand ils sont fatigués, anxieux ou préoccupés. Quand ils y auront repensé, ils feront le meilleur et retourneront au travail. Ils reconnaîtront que le droit des enfants à être éduqués est plus important que le droit de certains gens à faire la grève."

Hier, c'était le calme plat à Montréal alors que la grève des 9.000 enseignants de la Commission des écoles catholiques de Montréal entrait

les principaux de Montréal prient instamment la CECM d'accepter de reprendre le pourparlers avec ses professeurs puisqu'il n'y a pas de solutions constructives à attendre des mesures coercitives prévues par le bill 25.

Dans un télégramme à l'Alliance, les principaux prient cette dernière "de faire l'impossible pour arriver à une entente satisfaisante avec la CECM".

De son côté, commentant le refus de la CECM de reprendre les pourparlers dimanche, l'Alliance déclare dans un communiqué qu'elle est "dégoûtée devant une attitude aussi irresponsable dans un moment aussi critique. Cette attitude est vraiment incompréhensible", précise-t-elle.

Elle ajoute: "La seule lecture de la réplique de la CECM est la preuve éclatante de notre prévision que la simple annonce de l'intervention impetive et inopportune du gouvernement a complètement faussé le jeu normal des négociations à Montréal."

Le président général de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, M. Maurice Lavallée, déclare dans un communiqué que même si la FCSQ a fait signer des directives gouvernementales du 14 octobre dernier, elle n'entend exercer "aucune coercition" auprès de ses membres, ceux-ci demeurant "toujours libres et autonomes de prendre les décisions qu'ils jugent les plus convenables dans la situation présente".

A l'appui de sa déclaration, M. Lavallée cite le cas de la Commission scolaire de Grand-Mère et de la commission scolaire régionale de l'Estrie qui ont signé une convention collective sans tenir compte du cadre limite du gouvernement.

Il cite également le cas de plusieurs syndicats d'enseignants qui ont accepté de signer des conventions collectives qui sont conformes aux directives gouvernementales: les commissions scolaires de Vimont, Hull et St-Jérôme, 23 locales du territoire de la région de la Gaspésie, 21 locales de la régionale Yamaska (St-Hyacinthe), cinq locales de la régionale Lignery, toutes les commissions scolaires de la régionale Pascal-Taché et 17 locales de la régionale Papineau.

Attaquant la Corporation des instituteurs catholiques du Québec, M. Lavallée dit: "Si, par un acte d'autorité, le gouvernement prive le personnel enseignant de certains privilèges, les éducateurs pourront en faire grief à leur corporation, qui est beaucoup plus préoccupée, semble-t-il, par l'action judiciaire que par une activité de perfectionnement pédagogique."

Il dit regretter que "dans certains conflits qui ne sont pas encore réglés, comme ceux de Beloeil, St-Hilaire et Montmagny, il y ait une politique établie en vue de retarder la signature de la convention."

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Au sujet de la deuxième partie, M. Thibodeau s'oppose à ce qu'elle fasse l'objet d'une loi d'exception. Il désire qu'elle fasse plutôt l'objet d'une loi générale qui engloberait non seulement les enseignants mais plusieurs autres secteurs des services publics.

Il rappelle que "le SCFP a toujours réclamé des négociations collectives à dimension provinciale par grands secteurs de services à la fois". Il s'étonne que le gouvernement refuse de telles négociations à ceux qui, comme les employés municipaux, les réclament et dans les secteurs où elles sont immédiatement applicables et que, d'autre part, il cherche à les imposer à ceux qui ne les veulent pas.

C'est d'autant plus surprenant, précise M. Thibodeau, que dans le cas des enseignants, il s'agirait d'une improvisation survenant au moment où l'on a faussé arbitrairement les règles du jeu en tentant d'imposer, sans le consentement normal, l'objet d'une négociation générale dans ce secteur.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Au sujet de la deuxième partie, M. Thibodeau s'oppose à ce qu'elle fasse l'objet d'une loi d'exception. Il désire qu'elle fasse plutôt l'objet d'une loi générale qui engloberait non seulement les enseignants mais plusieurs autres secteurs des services publics.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Au sujet de la deuxième partie, M. Thibodeau s'oppose à ce qu'elle fasse l'objet d'une loi d'exception. Il désire qu'elle fasse plutôt l'objet d'une loi générale qui engloberait non seulement les enseignants mais plusieurs autres secteurs des services publics.

Il rappelle que "le SCFP a toujours réclamé des négociations collectives à dimension provinciale par grands secteurs de services à la fois". Il s'étonne que le gouvernement refuse de telles négociations à ceux qui, comme les employés municipaux, les réclament et dans les secteurs où elles sont immédiatement applicables et que, d'autre part, il cherche à les imposer à ceux qui ne les veulent pas.

C'est d'autant plus surprenant, précise M. Thibodeau, que dans le cas des enseignants, il s'agirait d'une improvisation survenant au moment où l'on a faussé arbitrairement les règles du jeu en tentant d'imposer, sans le consentement normal, l'objet d'une négociation générale dans ce secteur.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Au sujet de la deuxième partie, M. Thibodeau s'oppose à ce qu'elle fasse l'objet d'une loi d'exception. Il désire qu'elle fasse plutôt l'objet d'une loi générale qui engloberait non seulement les enseignants mais plusieurs autres secteurs des services publics.

Il rappelle que "le SCFP a toujours réclamé des négociations collectives à dimension provinciale par grands secteurs de services à la fois". Il s'étonne que le gouvernement refuse de telles négociations à ceux qui, comme les employés municipaux, les réclament et dans les secteurs où elles sont immédiatement applicables et que, d'autre part, il cherche à les imposer à ceux qui ne les veulent pas.

C'est d'autant plus surprenant, précise M. Thibodeau, que dans le cas des enseignants, il s'agirait d'une improvisation survenant au moment où l'on a faussé arbitrairement les règles du jeu en tentant d'imposer, sans le consentement normal, l'objet d'une négociation générale dans ce secteur.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Au sujet de la deuxième partie, M. Thibodeau s'oppose à ce qu'elle fasse l'objet d'une loi d'exception. Il désire qu'elle fasse plutôt l'objet d'une loi générale qui engloberait non seulement les enseignants mais plusieurs autres secteurs des services publics.

Il rappelle que "le SCFP a toujours réclamé des négociations collectives à dimension provinciale par grands secteurs de services à la fois". Il s'étonne que le gouvernement refuse de telles négociations à ceux qui, comme les employés municipaux, les réclament et dans les secteurs où elles sont immédiatement applicables et que, d'autre part, il cherche à les imposer à ceux qui ne les veulent pas.

### Décès de M. Joseph Vachon



A Ville Sainte-Marie, Beauce, à l'âge de 62 ans, est décédé dimanche, le 12 février, M. Joseph Vachon, époux de Mathilda Savoie.

Industriel en vue, M. Vachon était président de Vachon Inc. de Sainte-Marie, les plus grands fabricants de pâtes à papier au Canada.

M. Vachon était directeur des sociétés suivantes: Oufis Vachon Inc., Vanix Inc., Biscuits Vachon Inc., Trans-Canada Fund, Fonds F.I.C., Blue Bonnets, Race Track, National Council of Baking Industry, Association professionnelle des boulangers du Québec et la Chambre de commerce du Canada.

Il était également gouverneur de l'Association professionnelle des industriels, membre du Richeheu Sainte-Marie et du Club 200 de l'Académie St-Louis d'Edmundton. Il était aussi Grand Chevalier de Colomb au 4e degré et il fut président de la chambre de commerce de la région de Québec en 1965 et du bien-être de Québec.

M. Vachon laisse dans le deuil son épouse, née Mathilda Savoie, ses enfants Lucette (madame Raymond Côté), Doris et Pierre-Maurice; son gendre, le Dr Raymond Blouin; ses petits-enfants Michel et François Côté; ses frères Louis, Paul et René; ses sœurs, madame Henri La Haye (Béatrice) et madame Jean-Louis Bélanger (Simone); ses belles-sœurs et beaux-frères, mesdames Louis Vachon (Jeanne Landry), Amélie Vachon (Emélie Savoie), Paul Vachon (Madeleine Fatcher), Benoît Vachon (Rachel Châteauneuf); MM. Henri La Haye, Jean-Louis Bélanger et Alcide Savoie; MM. et mesdames Alfred Savoie, Alphonse Rouleau (Emeline Savoie), Henri Jacques (Aimée Savoie), Pierre Savoie, Armando Blouin (Ernestine Savoie) et Eugène Savoie; madame Miville Labrecque (Anita Savoie), M. et madame Odilon Savoie, ainsi que M. et madame Alonzo Savoie.

Le deuil est tenu au domicile de la défunte, au 253, avenue des Erables, à Sainte-Marie. Les funérailles auront lieu le mercredi soir, de 7h à 10h p.m.

### DECES



M. EUGENE LECOMPTÉ, président-fondateur de E. Lecompte Draperies Ltée, est décédé, samedi, le 11 février, à l'âge de 84 ans, à la suite d'une longue maladie.

M. Lecompte, époux de feu Léontine Gosselin, président fondateur de la maison E. Lecompte Draperies Ltée-Originaire de St-Rémi de Napierville, M. Lecompte était le fils de Pierre Lecompte et de Eugénie (Brosseau) Lecompte, tous deux de St-Rémi de Napierville. En 1922, M. Eugène Lecompte ouvrit son premier magasin sur la rue Mont-Royal. Aujourd'hui, il laisse une entreprise en pleine expansion, qui compte cinq magasins et un service de décoration à domicile.

Il laisse dans le deuil ses deux fils: Pierre et Paul; ses bruns: Yvette (Aubier) Lecompte et Pauline (Langlois) Lecompte; ses petites-filles: Louise (Mme Richard Anderson), Hélène, Suzanne Jocelyne et Marielle ainsi qu'une arrière-petite-fille: Annie Anderson; sa belle-sœur: Mme Emilio (Gosselin) Proulx; ses neveux: Claude et Pierre Proulx et un cousin: Paul Tremblay de Montréal, fils de feu Dr Euclide Tremblay et Mme Tremblay de Havelock St-Pierre. Les funérailles auront lieu le mercredi 15 février en l'église Ste-Madeleine-Sophie à 10 heures. La dépouille est exposée au salon Urgel Bourgeois, 400 St-Henri, à Montréal.

La garde des Chevaliers de Colomb au 4ème degré se fera mercredi soir, de 7h à 10h p.m.

### Kierans-Lévesque

(Suite de la première page)

gnants munis dans l'ensemble des mêmes appétits, des mêmes défauts et aussi du même besoin de se faire respecter et d'être bien traités que tout autre groupe à qui sa force permet de l'obtenir. Evidemment, c'est toujours possible d'abuser de sa force et la force des enseignants dans le Québec est relativement nouvelle, elle est à peine éprouvée, elle est en train de faire son éprouve en ce moment. Et qu'il y ait eu des abus dans cette force trop nouvelle, c'est évident mais est-ce qu'il n'y a pas eu de l'abus terrible aussi, pour autant qu'on le sache, nous de ce côté-ci, avec ce qu'on a eu de dossiers, à examiner, de l'autre côté, vis-à-vis des enseignants ces derniers mois?"

La position du député de Laurier envers le bill 25 se résume ainsi: — Un tel projet d'exception pourrait encore ne pas être du tout requis.

Mais si on doit tout de même arriver à une législation, le projet actuel est excessif. "C'est le pavé de l'ours par rapport aux problèmes auxquels il prétend répondre."

Il est une négation exorbitante, par rapport à la situation, des droits les plus fondamentaux d'un des groupes importants de notre société même si ceux qui l'ont conçu, de bonne foi, étaient obsédés par une atmosphère de crise, par des soucis financiers, par un état normal de mettre de l'ordre et surtout d'avoir la paix aussi longtemps que possible; mais, je crois, a-t-il ajouté, qu'ils ont oublié de tenir compte du facteur humain.

Le bill peut donc démorceler toute la profession des enseignants, les jeter dans un désarroi durable et peut-être même dans une révolte qui serait proche de l'anarchie et le tarif pour longtemps le recrutement de jeunes de talent. Le potentiel désastreux du bill 25 risque fort de compliquer la crise au lieu de la dénouer.

M. Lévesque a aussi insisté sur la jeunesse des enseignants. "Donc, il découle de ça que c'est une profession impatiente qui est en pleine remontée hors d'un statut inférieur et étant jeune, elle est pressée, c'est parfaitement normal. Et ça, c'est fatal, on ne peut pas y échapper, on ne peut aller chercher des vieux, il n'y en

## Hausse du prix de l'électricité

(Suite de la première page)

La Commission hydroélectrique de Québec vient d'annoncer une hausse générale des tarifs d'électricité. Les nouveaux tarifs s'appliquent au relevé des compteurs effectué à partir du 15 mai 1967.

Dans le secteur domestique, la hausse mensuelle sera de moins de 50.50 pour 3.8% de abonnés, de 50.51 à 51.00 pour 55.8%, révèle un communiqué de l'Hydro-Québec, seul fournisseur de abonnés auront une augmentation de plus de 52. La hausse des tarifs touche également les abonnés d'usage général et les abonnés industriels.

Depuis deux ans l'Hydro-Québec s'est préoccupée de rajuster à la hausse les tarifs prévus par contrats, tout en con-

servant à l'énergie électrique le caractère concurrentiel qu'elle a toujours eu.

Pour l'Hydro-Québec, dont les investissements se chiffrent par quelque 300 millions par année, la hausse des revenus sera de l'ordre de 114.6 millions en 1967, de 82.7 millions en 1968 et de 52.5 millions en 1969; ces montants correspondent à des augmentations de revenu de 4.2%, pour la première année, de 7.5% pour la deuxième et de 8.2% pour la troisième par rapport au revenu total des années concernées.

L'USURE. — A Montréal, le 11 février 1967, à l'âge de 30 ans, est décédé M. Mathieu Lussier, employé de la Commission des écoles catholiques de Montréal, époux de feu Alice Robert. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 février, en l'église St-Jacques, à 10 heures. Les inhumations auront lieu au cimetière de St-Jacques, à 10 heures. Les frais de sépulture, Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRON. — A Oka, le 11 février 1967, à l'âge de 30 ans, est décédé M. Jean G. Perron, époux de Rachel Perron, épouse de feu M. Jean G. Perron, professeur à l'Institut agricole d'Oka, président de la Caisse populaire d'Oka, secrétaire de la municipalité de la paroisse d'Oka, directeur de la société de production animale des Deux-Montagnes, secrétaire du club des éleveurs de Boletiers, secrétaire du centre d'administration agricole, rédacteur régulier au "Bulletin des agriculteurs". Les funérailles auront lieu mercredi le 15 février, en l'église St-Jacques, à 10 heures. Les inhumations auront lieu au cimetière de St-Jacques, à 10 heures. Les frais de sépulture, Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants.

Le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Thibodeau, demande au gouvernement Johnson de séparer le bill 25 en deux parties bien distinctes, de retirer la première partie qui suspend le droit de grève des enseignants parce qu'elle impose une "description arbitraire des enseignants" et de différer l'étude de la deuxième partie qui vise à préparer l'établissement de négociations provinciales pour les enseignants

# Westmount prépare un programme de rénovation urbaine qui affectera 10 p. 100 de son territoire

La Cité de Westmount a rendu public hier un vaste programme à long terme destiné à relever son secteur sud, lequel représente 10 pour cent de son territoire total.

Le programme de rénovation urbaine de Westmount, préparé par l'urbaniste-conseil Godlyn Sunderland, comporte des mesures graduelles de restauration, de conservation et de réaménagement dont le coût est évalué à \$2,245,000, que se partageront la Cité de Westmount et le gouvernement fédéral, avec l'approbation du gouvernement du Québec.

Accepté en principe par le conseil municipal, le programme est sujet à l'approbation des citoyens de la municipalité, et des autorités gouvernementales.

En plus des mesures de restauration, de conservation et de réaménagement, le programme confirme les intentions précédemment annoncées de la Cité d'acquiescer "certaines propriétés" pour fins d'habitations publiques, en vue d'accueillir jusqu'à 50 familles de la rue Selby touchées par les expropriations du gouvernement provincial.

Le coût de la mise en oeuvre de cette phase du programme qui porte sur les habitations subventionnées n'a pas encore été déterminé. Si possible, Westmount se propose d'acquiescer les propriétés nécessaires par voie de négociations, plutôt que par expropriation.

Les détails du programme Sunderland, présenté sous la forme d'un "Rapport intermédiaire à l'intention du public", ont été dévoilés par le maire Michael I. Tucker au cours d'une conférence de presse au Cercle des Journalistes de Montréal.

En donnant un sommaire du rapport, lequel couvre le secteur situé entre la rue Sainte-Catherine et la rue Saint-Antoine, depuis l'avenue Atwater jusqu'au chemin Glen, il a déclaré:

"Le rapport confirme, en résumé, que le secteur concerné par la rénovation urbaine est, dans une très grande mesure, un endroit résidentiel agréable et qu'il devrait le demeurer."

Le rapport, portant la signature du directeur général de la Cité, M. Norman T. Dawe, également directeur du projet de rénovation urbaine, s'appuie sur une étude menée par M. Sunderland et dont le coût de \$45,000 a été défrayé conjointement par Westmount et la Société centrale d'hypothèques et de logement, avec l'approbation du gouvernement du Québec.

1. La restauration et la conservation du secteur résidentiel au nord des voies ferrées du Canadien Pacifique au moyen d'une collaboration entre les propriétaires et la municipalité;

2. Le réaménagement du secteur au sud des voies ferrées du Canadien Pacifique jusqu'à et y compris la rue Saint-Antoine, ainsi que son intégration au reste du secteur de rénovation grâce à un rezonage approprié; et

3. L'aménagement de logis publics dispersés en différents points dans le secteur de rénovation en vue de reléguer les familles de la rue Selby éligibles à cette assistance, dont les logements seront démolis pour permettre la construction de la route Transcanadienne.

Le maire Tucker a dit que le programme est présenté au public sous la forme d'un rapport intermédiaire afin que les groupements intéressés puissent en prendre connaissance et émettre leurs opinions "avant que le Conseil lui accorde son approbation finale."

Un colloque d'une journée aura lieu pour les citoyens samedi prochain, le 18 février, au Victoria Hall. Des représentants de l'Association municipale de Westmount, de l'Association des Locataires de Westmount et des associations du secteur de rénovation rencon-

teront les membres supérieurs du personnel administratif de la Cité et M. Sunderland en vue d'étudier le programme. Ils disposeront d'un mois pour faire des représentations auprès du Conseil.

D'après le programme Sunderland, trois aires devront être éventuellement réaménagées en raison de "l'utilisation inappropriée du sol, la ségrégation sociale ou physique et les conditions économiques détériorées." Il s'agit:

1. du territoire borné par la future route Transcanadienne, l'avenue Atwater, la rue St-Antoine et la rue Hollowell, territoire décrit comme "totallement inconvenable à l'utilisation résidentielle" à moins qu'il ne puisse être rejoint à celui situé au nord des voies ferrées du Canadien Pacifique;

2. du territoire au sud de la rue Ste-Catherine entre l'avenue Greene et le prolongement envisagé de l'avenue Wood; et

3. du territoire comprenant les cours de triage du Canadien Pacifique, le Merchants coal yard et les terrains au nord, entre Hillside Lane et l'avenue Abbott.

Des mesures de restauration et de conservation sont proposées pour tout le reste du secteur de rénovation, c'est-à-dire le territoire borné par la rue Ste-Catherine, les voies du CP, la rue Bethune et les limites est des propriétés sises du côté est de l'avenue Abbott, et le territoire borné par la rue Dorchester, l'avenue Atwater, les voies du Canadien Pacifique et la rue Hollowell.

"Il existe un besoin évident de conserver le caractère résidentiel familial de la plus grande partie de la zone de rénovation," déclare le rapport. Il suggère de prévoir dans la réglementation de zonage la possibilité de maisons unifamiliales, de maisons en rangées, de duplex isolés et de duplex en rangées.

Le rapport reconnaît cependant qu'il faut prévoir certaines mesures pouvant assurer la continuité dans le réaménagement au moment opportun.

Ces mesures permettraient l'utilisation du terrain pour la mise en oeuvre de projets de réaménagement, tels qu'édifices d'appartements, "pourvu qu'un tel projet soit construit sur une parcelle de terrain équivalente à un minimum de 75 p.c. de la superficie de tout îlot entre la rue Ste-Catherine et les voies ferrées du Canadien Pacifique."

Pour admettre un projet de réaménagement, tout îlot devra avoir dans le secteur de conservation une superficie minimum de 40,000 pieds carrés. De plus, il devra appartenir à un seul propriétaire ou bien être l'objet d'un plan acceptable et contresigné par tous les propriétaires de 75 pour cent du territoire de l'îlot.

Le programme Sunderland comporte également des mesures ayant trait à la circulation aux secteurs commerciaux et aux parcs.

Reconnaissant le besoin d'une étude élaborée sur les mouvements de circulation dans et autour de la municipalité, le rapport suggère "que le réseau des rues internes puisse être rationalisé." Il mentionne la possibilité de transformer l'avenue Greene, entre la rue Ste-Catherine et la rue Dorchester, en un mail pour piétons complètement fermé à la circulation des véhicules motorisés.

Le rapport préconise le développement d'un "projet d'envvergure" pour industries légères et fins commerciales et résidentielles — pourvu qu'il soit rentable — afin de relier la rue St-Antoine au secteur situé au nord des voies du Canadien Pacifique.

Un tel projet ne permettrait pas l'occupation résidentielle au niveau de la rue St-Antoine

# Les automobilistes devront retourner dès cette semaine leur demande de plaques 67

QUEBEC — Fernand Lizotte, ministre des transports et communications, a exhorté les propriétaires de véhicules automobiles à retourner par la poste au plus tard le 15 février leurs demandes de renouvellement d'immatriculation. Après cette date, le ministre ne peut s'engager à ce que des plaques 1967 atteignent leurs destinataires par la poste avant la date-limite.

Une autre procédure reste ensuite possible et devient de beaucoup préférable. Elle consiste à ce que chacun se présente lui-même à l'un ou l'autre des 215 bureaux d'émission répartis dans toutes les régions de la province.

On sait que le 28 février est une date-limite que fixe la loi pour le renouvellement des immatriculations. A compter du lendemain, aucun véhicule du Québec ne pourra circuler sur les routes à moins d'être muni de plaques de 1967. Il n'y a évidemment pas de délai à escompter.

Le Dr Lizotte a souligné que 1,500,000 automobilistes auront eu cette année l'avantage d'obtenir leurs nouvelles plaques par la poste, ce qui est sans précédent au Québec.

Environ 350,000 d'entre eux ont déjà retourné dûment complétées les formules de renouvellement que le bureau des véhicules automobiles du ministère leur adressait en décembre. Le courrier apporte à chaque jour de nouvelles quantités.

Mais il faut penser, a dit le ministre, qu'un temps substantiel est requis pour un renouvellement postal. Il n'y a non seulement celui de l'émission proprement dite des certificats et des plaques mais aussi les délais de la livraison des postes à l'aller et au retour, avec des retards toujours possibles.

C'est pourquoi le Dr Lizotte suggère à ceux dont l'immatriculation n'est pas renouvelée, alors que s'annonce la deuxième quinzaine de février, de s'adresser de préférence aux bureaux d'émission de leur région ou localité. Ils risqueraient autrement d'être empêchés d'utiliser leurs véhicules au début de mars.

Les bureaux d'émission qui appartiennent au ministère seront ouverts en heures supplémentaires à compter du 24 février. Le temps additionnel sera le soir de 5 heures à 8.30 heures, et le samedi de 9 heures a.m. à midi.

Nous ne pouvons envisager plus d'heures supplémentaires, a dit le ministre, car ce serait favoriser les retardataires de dernière heure par un déboursé de traitements aux frais de tous les contribuables de la province.

# U. DE M.: EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT

## Nouvelles structures

M. Léo Dorais a été nommé directeur de l'Extension de l'enseignement de l'université de Montréal. Il succède à M. Jean Houper, qui a été appelé l'automne dernier à diriger la faculté des arts de l'université de Sherbrooke.

Cette nomination coïncide avec une transformation de l'Extension de l'enseignement, qu'évoque le dernier bulletin d'information de l'université:

### Léandre Chiasson, nouveau président des clubs Richelieu

OTTAWA. — Les 400 délégués au congrès annuel de la Société Richelieu internationale ont décidé de porter, l'an prochain, à 23 le nombre de leurs directeurs.

Cet amendement à la constitution de la société a été adopté afin de permettre à chacune des 23 régions d'être représentée au sein du conseil d'administration.

Actuellement, le gouverneur est élu parmi les membres des clubs de la région qu'il représente.

Chaque club a droit d'être trois mandataires s'il compte moins de 50 membres, quatre mandataires s'il compte plus de 100 membres.

Ces amendements ont été apportés à la constitution afin de permettre à l'organisme de progresser davantage dans les régions où il compte déjà des clubs, soit au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Angleterre, et de s'implanter dans des régions où il n'existe pas encore.

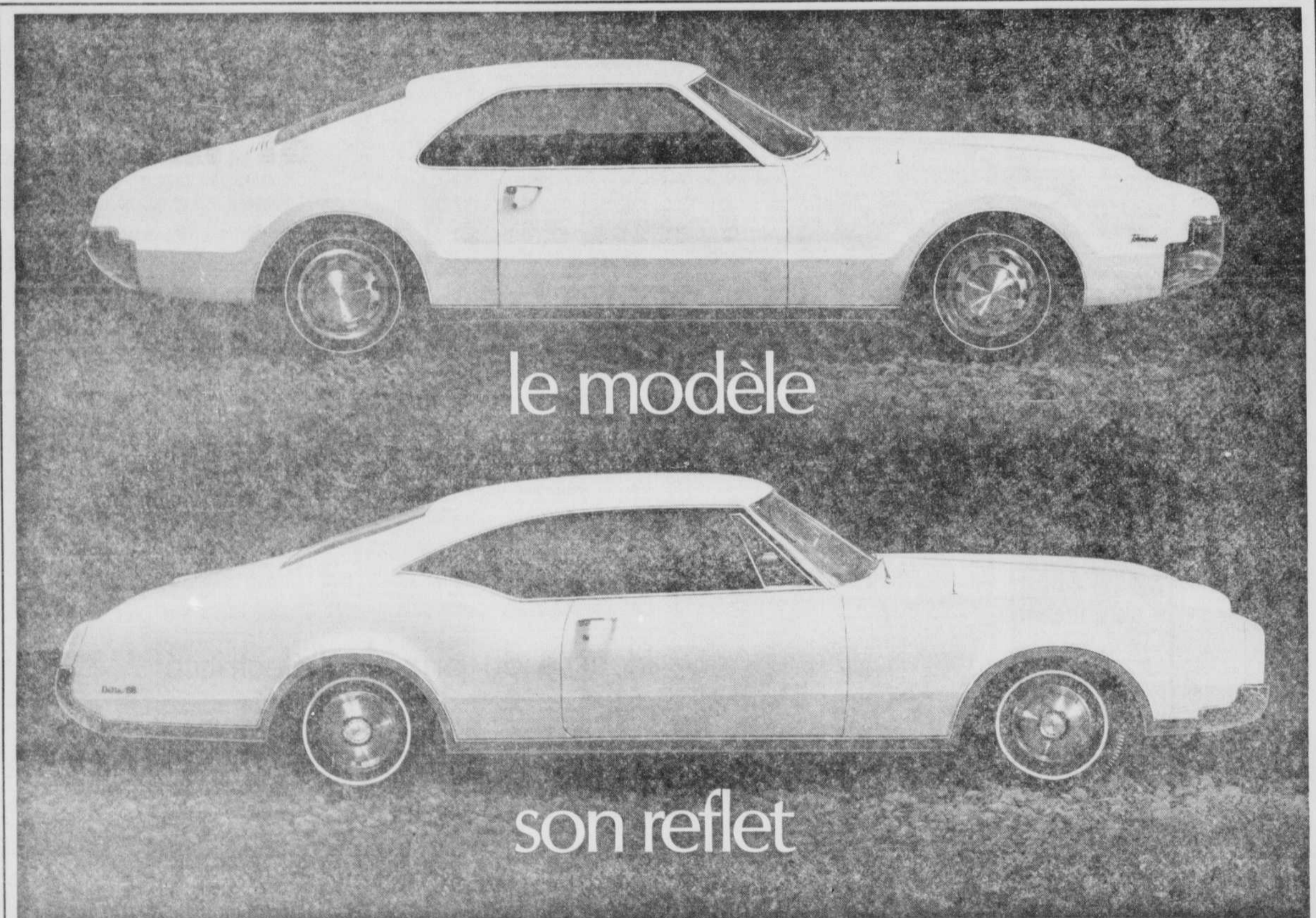
Lors de ces assises qui se sont déroulées en fin de semaine à Ottawa les congressistes ont élu leur nouveau président général, M. Léandre Chiasson, d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick.

"On y établit de nouvelles structures, écrit le bulletin. Des enseignements de type nouveau, adaptés aux besoins de la population adulte, prennent forme. Avec les 10,900 étudiants qui viennent suivre ses cours chaque année, l'Extension est prête à assumer l'aventure de l'éducation permanente."

"Plusieurs secteurs de l'Extension vont se développer très rapidement. Par exemple, les premières expériences de cours télévisés ont montré qu'il s'agissait là d'un moyen extraordinaire pour rejoindre l'étudiant adulte et qu'il était de plus possible d'y utiliser une pédagogie adaptée à sa mentalité."

"Si le B.A. pour adultes intra muros doit disparaître en 1971, cela ne signifie pas que les adultes ne pourront plus obtenir un grade à l'université, ajoute le bulletin. On étudie présentement la possibilité d'offrir, avec des modalités adaptées à la population adulte, des grades universitaires, en accord avec les nouvelles structures proposées par la commission Parent."

Le nouveau directeur de l'Extension détient une licence en psychologie de l'université de Montréal, de même qu'un M.B.A. et un Ph.D. en "Educational Administration" de l'université de Chicago. M. Dorais a enseigné pendant quelques années à l'école d'hygiène. Il est depuis 1964 conseiller auprès de la section du développement communautaire du ministère des forêts. Il a travaillé au bureau d'aménagement de l'est du Québec concernant le recyclage de 10,000 travailleurs. Il a été directeur associé du service des audiences à la commission Laurendeau-Dunton et depuis 1965, il est directeur de la recherche à la commission de recherche sur l'industrie de la chaussure du Québec.



le modèle

son reflet

Notre illustration présente en premier lieu la Toronado, l'inspiration de toute la gamme des Oldsmobile. Au-dessous, la Delta 88 dont chaque ligne semble le reflet du magnifique modèle. Quatre-vingt-dix-huit, Delta 88, Delmont 88, Cutlass... il n'existe pas d'Oldsmobile qui ne porte la marque de la Toronado. Mais, quelle que soit celle qui vous tente, ne vous laissez surtout pas aller à cette croyance assez répandue qui veut qu'une Oldsmobile se doit d'être plus chère que les autres voitures de sa catégorie. Rien n'est plus faux. Oldsmobile vous offre le choix de 102 modèles de prix très compétitifs... 85 d'entre eux coûtent moins cher que les modèles concurrents comparables. Oui, moins. Difficile à croire? Alors interrogez un concessionnaire Oldsmobile. Celui que vous voulez. Comment l'Oldsmobile peut-elle avoir cette réputation d'être plus chère qu'elle ne l'est en réalité? La réponse se trouve derrière le volant de l'une d'elles. Prenez place. Vous comprendrez.

Olds

### CONCESSIONNAIRES OLDSMOBILE AUTORISES NS LE GRAND MONTRÉAL

HAROLD CUMMINGS LTD., 5215 ave. Jean-Talton, (près boul. Décarie) 739-1911

GOHIER AUTOMOBILES LEE, 1500 rue Amherst, 334-3721

J. P. CHARBONNEAU AUTOS LTR, 3700 est rue Ste-Catherine, 328-4471

PARK AVENUE CHEVROLET LTR, 5000 est rue Jean-Talton, 735-9811

DUVAL MOTORS (1960) LTD., 539 est rue Jarry, 273-5111

PATENAUDE AUTOMOBILE LIMITEE, 10630 rue Lajeunesse (coin boul. Gouin) 389-8461

BARNABE MOTORS LTD., 925 boul. Laurentien, St-Laurent, Qué., 744-4401

DOYLE MOTORS LIMITED, 4501 ave. Bessant, Verdun, Qué., 749-4501

SNYDER AUTOMOBILES LTD., 2130 rue Notre-Dame (coin 21e avenue), Lachine, Qué., 437-4415

SALOIS AUTOMOBILES LIMITEE, 410 boul. Labelle, Chomedey, Ville de Laval, Qué., 438-3892

JOHN GRAVEL AUTOMOBILE LIMITEE, 480 rue Victoria St-Lambert, Qué., 471-5501

CHEVROLET MOTOR SALES COMPANY OF MONTRÉAL LIMITED, 2107 ouest, rue Sainte-Catherine, 933-4781

CLEARMONT MOTOR LIMITED, 5343 rue St-Denis, 279-4301

## Les conflits scolaires

Plusieurs groupes insistent sur la nécessité d'une solution d'urgence

Plusieurs organismes et associations, alarmés par la tournure de la crise scolaire, ont adressé au gouvernement et publié des messages qui, pour l'essentiel, souscrivent au projet de loi tendant à stopper le mouvement des grèves et à instituer un régime de négociations collectives.

Voici le texte du communiqué du Comité exécutif de la Fédération provinciale des sociétés Saint-Jean-Baptiste :

La situation scolaire au Québec atteint un point de crise d'une telle gravité qu'elle s'apparente à un état d'urgence nationale, déclare l'Exécutif provincial de la SSJB du Québec. Cet état de crise réelle et risque même de compromettre de façon très grave de grandes réformes du système d'éducation que tout le monde souhaite et qui doivent prendre place au premier rang des priorités québécoises.

Le temps n'est plus à la discussion stérile pour savoir comment répartir les responsabilités de la crise actuelle. Il faut au contraire que tous les chefs de série qui ont une quelconque part de responsabilité dans le domaine de l'éducation unissent leurs efforts pour engager un dialogue franc, ouvert et sérieux afin de dénouer la crise et de lui trouver une solution qui respecte les droits légitimes de chacun et sauvegarde le bien commun, principalement le droit naturel de l'enfant à l'éducation.

Le comité exécutif de la Fédération provinciale croit que le gouvernement se doit à son tour d'intervenir en proposant et en appliquant un moratoire afin d'obvier aux difficultés qui ont créé l'impact général des derniers mois.

La situation actuelle de l'éducation est une épreuve collective et un défi majeur pour la société québécoise qui doit pouvoir compter sur ses dirigeants sociaux et politiques,

Appui des enseignants des autres provinces

La Fédération canadienne des enseignants, qui groupe 160.000 membres, a exprimé sa vive inquiétude au sujet du bill 25 dont elle déplore plus particulièrement celles des dispositions qui enlèvent aux commissions scolaires leur autonomie en matière de finances et de négociation. A cette première réaction, fondée sur un résumé du projet de loi, devrait bientôt succéder une prise de position établie à partir du texte complet du projet.

De son côté, la Manitoba Teachers' Society a offert toute sa collaboration, y compris son appui financier, aux enseignants du Québec qui sont déjà en grève et qui seront visés par le bill 25 si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle. L'Association déplore notamment la suppression du droit à la négociation collective. Elle s'offre à aider ceux des professeurs du Québec qui, n'estimant plus possible d'enseigner dans cette province, chercheraient des postes ailleurs.

La Fédération des enseignants de la Saskatchewan offre aussi son appui moral et financier aux enseignants du Québec et s'élève contre le bill 25 qui vise à suspendre le droit à la négociation. Cette Fédération aidera aussi les professeurs du Québec qui auraient pris la décision de s'établir en Saskatchewan.

Enfin, l'Association des instituteurs de l'Alberta doit se réunir vendredi pour envisager un programme d'appui moral et d'assistance financière aux enseignants du Québec.

leur maturité et leur sens des responsabilités. Elle leur fournit l'occasion de faire la preuve qu'ils sont capables de régler les problèmes majeurs en tenant compte des droits de toutes les parties en cause et en trouvant des solutions qui favorisent le bien commun et l'épanouissement de la collectivité québécoise.

### LES PARENTS

D'autre part, la Fédération des associations parents-maitres du Québec, la Fédération des Unions de famille, la Fédération des Catholiques Parents-Teachers Associations of Québec, la Fédération des parents d'élèves des collèges classiques du Québec formulent des suggestions en vue d'apporter un "règlement acceptable à la situation d'urgence".

Voici le texte de la résolution que ces quatre organismes ont adressée au gouvernement :

Attendu qu'il est nécessaire que l'éducation soit assurée aux enfants de la province mais que le retour en classe doit s'effectuer dans un climat sain ;

Attendu que la crise présente résulte d'un système anarchique gênant les ententes entre les parties intéressées ;

Attendu que le financement du système scolaire apparaît comme une des causes majeures de la présente crise scolaire mais qu'aucune solution prochaine ne semble être envisagée pour la modifier ;

Nous croyons que le retour en classes des professeurs en grève pourrait s'effectuer immédiatement après l'acceptation par toutes les parties des modalités suivantes :

Que les normes du 14 octobre soient appliquées immédiatement partout dans la province jusqu'au 31 décembre 1967 et que les conditions actuelles de travail soient maintenues jusqu'à la même date ;

Que soit formé immédiatement un comité tel que suggéré par l'article 13 du bill 25, mais nous insistons fortement pour que soit prévue au sein de ce comité une représentation de nos fédérations d'associations de parents pour que les travaux soient connus des parents et reflètent leur point de vue ;

Que ce comité fasse connaître ses recommandations au gouvernement avant le 30 juin 1967 de manière à permettre l'application de ces recommandations dès le 1er janvier 1968 ;

Qu'un comité représentatif soit mis en place immédiatement afin de repenser le financement scolaire à partir des recommandations du rapport Bélanger et que ce comité fasse connaître les résultats de ses travaux au plus tard le 30 juin 1967.

**Hommes d'affaires du Nord**  
De son côté, l'Association des hommes d'affaires du Nord de Montréal, par la voie de son président, M. André Marchand, félicite le premier ministre de l'attitude prise vis-à-vis le problème de l'éducation.

"Nous souhaitons, écrit M. Marchand dans un télégramme à M. Johnson que face à une loi semblable, les professeurs se conformeront à l'autorité établie et donnent ainsi l'exemple aux jeunes."

**Parents catholiques**  
La section montrealaise de l'Association des parents catholiques du Québec, par la voie de son comité exécutif, fait tenir à la presse le communiqué suivant émanant de Mme Georges-E. Pallascio, présidente.

"Le comité exécutif de l'Association des parents catholiques du Québec (APCQ) pour le diocèse de Montréal, a eu un entretien avec le président de la CECM, M. Marc Jarry, de 15 heures à 17 heures, vendredi, le 10 février.

"Le comité avait reçu, la veille, les demandes et les points de vue de parents et un mandat unanime, d'une nom-

breuse assemblée de parents, représentant plusieurs paroisses de Montréal.

"Le comité doit également rencontrer, sans délai, les dirigeants de l'Alliance, pour chercher ensuite une issue à la présente impasse.

"Par des télégrammes adressés au premier ministre et au chef de l'opposition, vendredi, le 10 février, l'APCQ a réitéré l'unanimité des députés de l'assemblée législative, pour reconnaître le droit prioritaire des enfants à l'enseignement et pour suspendre les grèves d'enseignants.

"L'APCQ traduit ainsi la volonté des parents qui lui est transmise de partout, dans la province."

M. Lucien Tremblay

M. Lucien Tremblay, président de la Fédération des associations indépendantes, a adressé deux télégrammes à MM. Johnson, Bertrand et Bellemare, pour leur faire savoir d'abord, qu'il ne peut que les féliciter du geste qu'ils ont posé "en passant la loi dite Bill 25". Il estime que "l'autorité que le peuple vous a confiée ne doit pas être mise en doute ni être déifiée par aucun secteur de la société". Dans un deuxième télégramme, M. Tremblay (qu'on ne doit pas confondre avec l'ancien député de Maisonneuve), invite le gouvernement à interdire toute grève dans le secteur public et à instituer un régime d'arbitrage dont les décisions seraient exécutoires.

## Le RIN dénonce violemment le projet de loi sur les grèves

Le Rassemblement pour l'indépendance nationale, dans un communiqué adressé à la presse, s'élève contre le recours à "la matraque législative pour forcer à ramper des gens qui désormais se tiennent debout".

Commentant le bill 25, M. Pierre Bourgaud déclare :

"C'est avec une profonde indignation que nous, du RIN, avons appris que le gouvernement de l'Union nationale entendait suspendre le droit de grève des enseignants. Incapable de faire face à ses responsabilités, M. Johnson entend se servir de la "matraque législative" pour forcer à ramper des gens qui désormais se tiennent debout.

"Il ne nous appartient pas de dicter aux professeurs ce qu'ils doivent faire maintenant. Mais je peux les assurer de l'entier appui du RIN dans toute action qu'ils décideraient de prendre."

"Il faut que tous les salariés comprennent qu'il est de leur devoir d'appuyer les professeurs devant l'action inique du gouvernement. Ce dernier compte justement sur la solitude des professeurs dans leur bataille pour les écarter. S'il réussit, aucun salarié du Québec ne sera à l'abri des lois d'exception de ce régime fasciste.

"Je demande encore aux parents de ne pas céder à la panique et d'essayer de comprendre que si, d'une part, leurs enfants perdent quelques cours de mathématiques, de français ou de catéchisme, ils prennent d'autre part, devant l'exemple de leurs professeurs, une magnifique leçon de courage, de solidarité et de démocratie. C'est à ce prix qu'ils deviendront des citoyens responsables.

"Je demande enfin à tous les députés progressistes de Québec de faire une lutte acharnée pour empêcher que cette loi soit votée. Ce combat dépasse la partisanerie politique. De son issue peut dépendre le sort de la démocratie au Québec."

## Jean-Paul Lefebvre : le manque de souplesse des enseignants n'excuse pas le gouvernement

Le député libéral d'Ahuntsic, qu'une force majeure empêche de participer aux débats de l'Assemblée législative sur le bill 25, a quand même tenu à faire connaître son avis sur ce projet de loi. Voici le texte communiqué au DEVOIR par M. Jean-Paul Lefebvre.

Hospitalisé depuis mercredi dernier et condamné pour quelques jours encore aux bienfaits de l'assurance-hospitalisation, je ne puis, à mon grand regret, prendre part au débat sur le bill 25.

J'ai pourtant suivi de très près, par les journaux, la radio et la télévision, l'évolution des événements.

Après avoir observé tous les protagonistes de notre drame scolaire à la télévision, le hasard a voulu que je voie un dessin animé de Walt Disney. J'espère ne pas atténuer la gravité de la situation en tirant de cette imagerie les deux illustrations qui me sont venues à l'esprit.

**L'éléphant dans la porcelaine**

— Pour régler une situation d'urgence, dont nul ne conteste l'importance, le gouvernement par son bill 25, cham-

harde complètement, sans préavis ni discussion avec les intéressés, le régime de relations patrons-employés dans le secteur de l'enseignement.

— Il y a dix jours encore, le premier ministre et le ministre de l'éducation répétaient avoir grand souci de laisser aux commissaires d'écoles la décision finale en matière de salaires et déclaraient ne vouloir contraindre, par les directives du 14 octobre, que les contributions du trésor provincial au coût de la masse salariale.

La volte-face du bill 25 est frappante sur ce point.

— Les mêmes personnes déclaraient aussi, à plusieurs reprises, que la CECM n'était pas touchée par les directives du 14 octobre. Tous les observateurs avertis (j'aurais évidemment la demi-vérité (pour être poli) d'une telle assertion. La salade du bill 25 qui englobe Montréal comme toutes les autres commissions scolaires, aura fini de convaincre ceux qui entretenaient quelque doute.

— Le 27 janvier dernier, le premier ministre écartait du revers de la main la proposi-

tion d'un vote unanime de la Chambre réclamant des enseignants une trêve de 60 jours. A ce moment, le climat n'était pas encore complètement gâté et on peut raisonnablement dire que la proposition Lesage avait des chances d'entraîner, sans humiliation ni brimade pour personne, un retour en classe. Durant ce délai, le gouvernement, s'il en avait l'intention, aurait eu le temps de travailler à résoudre les conflits.

**La tête dans le sable, comme l'auteur**

— On a déjà tellement écrit et commenté sur le bill 25 que je ne tenterai pas d'en reprendre ici l'analyse détaillée. Ce qui frappe l'observateur le moins partisan, c'est que le gouvernement ne semble pas mesurer l'ampleur du malaise qui existe chez les enseignants.

— Certes, la vertu n'est pas toute du même côté. Il n'est est d'ailleurs jamais ainsi. Je tiens, pour ma part, que les enseignants ont affaibli leurs positions en insistant trop pour négocier localement. Ils auraient dû tirer profit de l'expérience des employés d'hôpitaux et réclamer eux-mêmes un élargissement de la base de

négociation. Mais leur manque de souplesse n'excuse le gouvernement, ni pour avoir figé clandestinement les négociations par ses directives du 14 octobre, ni pour rentrer dans la gorge des enseignants son bill 25. Je me demande si M. Johnson changerait de tout au tout le système de redevances sur les richesses naturelles sans en discuter avec les exploitants et sans leur donner l'occasion d'être vraiment entendus. On peut se demander aussi si le gouvernement établira un système de contrôle des prix sans entendre, au préalable, les représentations des producteurs.

— L'équipe libérale a proposé de confier au comité parlementaire sur l'éducation le soin d'étudier les transformations à établir dans le mode de négociation. Le bill 25 établit, en principe, la négociation provinciale et laisse au cabinet le soin de régler le tout par arrêté en conseil. C'est vite réglé, mais c'est un peu court comme procédé démocratique.

— A la télévision, MM. Johnson et Bertrand ont fait état de millions que le bill 25 accorderait aux instituteurs. Ils n'ont jamais semblé se rendre

compte que le paternalisme d'un tel procédé était non seulement contraire à l'esprit du code du travail, mais de nature à blesser profondément les éléments les plus dynamiques de la profession enseignante. Les enseignants réclament une participation accrue, on leur propose un retour à 1946.

— Il y aurait encore beaucoup à dire sur le bill 25. J'ajouterais seulement cette évidence que certains semblent oublier : Ce n'est pas la présence physique des enseignants dans les classes qui va suffire à réaliser l'école coopérative. Nous, qui avons toléré pendant des décennies l'un des systèmes d'éducation les plus boiteux de la planète, soyons bien convaincus qu'une grève, même trop longue n'est pas la pire calamité qui puisse se produire dans le cours de notre réforme scolaire. Sans la participation totale et enthousiaste des maîtres, nos écoles ne sauraient produire les cerveaux dont nous avons besoin. Il vaut la peine qu'on discute avec les maîtres sans leur mettre le couteau sur la gorge.

Jean-Paul Lefebvre,

député d'Ahuntsic et père de cinq enfants, dont trois sont en congé forcé.

# Tout le monde est traité en homme d'affaires chez Hertz.

- ✓ Président.
- ✓ Vice-président.
- ✓ Directeur de vente.
- ✓ Famille en vacances.

Et quand nous disons "traité", nous voulons dire "aux petits soins" ... comme le souhaite quiconque loue une voiture ... et comme nous faisons chez Hertz. Le service Hertz a été conçu pour les hommes d'affaires. Après tout 7 clients de Hertz sur 10 sont des hommes d'affaires. Mais beaucoup d'hommes d'affaires ont des familles ... Hertz ne sait jamais qui vous êtes, tant que vous n'êtes pas là. D'ailleurs, cela importe peu ... Hertz traite tous ses clients comme des présidents. Ce qui veut dire : "vite et bien" ! Et la voiture ... vous l'avez quand vous la voulez.

nous voulons que vous ayez une haute opinion de Hertz ... et nous vous offrons ce qu'il y a de mieux.

**Bureaux ... partout ... partout ... partout!** C'est l'habitude, chez Hertz, d'avoir un bureau partout où il y a un point le moins important sur la carte du Canada, Hertz peut aussi bien vous attendre à Vancouver qu'à Bagotville. Là où vous avez affaire ... Hertz est à votre disposition. Essayez donc! Hertz est toujours en mesure de prendre soin de vous. Dites simplement où vous allez. Hertz a 2,900 bureaux dans le monde.

**5,000 véhicules ... et des nouvelles Ford!** Hertz en a ... Hertz a plus de nouvelles Ford et autres voitures de qualité que jamais. Toutes en parfait état ... c'est toujours une voiture parfaite que Hertz vous met entre les mains. Pas d'excuses ...

**Un coup de téléphone retient votre voiture.** Vous voulez être sûr, dès avant votre départ, que vous aurez une voiture? Appelez Hertz. Dites où vous

allez et quand vous comptez arriver. C'est simple. Avant même d'avoir fermé le téléphone, on vous aura confirmé que votre voiture est retenue. Avec Hertz, les affaires sont les affaires! Vous le constatez rien qu'à voir la façon dont on vous traite chez Hertz ...

**Hertz vous épargne du temps!** Une carte de crédit Hertz est un véritable coupe-file. Dès l'instant où vous la présentez à un bureau Hertz, n'importe où dans le monde, on est immédiatement à votre service. Vous constaterez, la prochaine fois que vous présenterez votre carte, que la formule de location de Hertz se remplit en moins de deux minutes. Chez nous, vous ne perdez pas votre temps, nous savons trop combien celui-ci vous est précieux. **Hertz ... c'est pour les personnes bien spéciales.** Hertz c'est pour les personnes bien spéciales qui requièrent des services spéciaux. Particulièrement pour vous. Hertz sait ce qu'un président de compagnie exige ... c'est ce que vous exigez vous-même ... n'est-ce pas?

**Plus de service. Moins d'enfantillages. Les affaires sont les affaires. Vous voulez louer une voiture?**

# En 1er appelez Hertz



C'est Hertz qui vous donne le volant!

## Pearson accepte l'idée d'une conférence fédérale - provinciale sur les institutions financières

OTTAWA (DNC) — Le premier ministre du Canada vient d'acquiescer à une suggestion de M. Daniel Johnson qui lui a demandé, dans une récente lettre, de convoquer des réunions préparatoires à une conférence fédérale-provinciale sur tout le domaine des institutions financières et du commerce des valeurs mobilières. En vérité, c'est toute une série de rencontres préliminaires qu'a suggérée le premier ministre du Québec et M. Pearson s'est engagé à transmettre sa proposition aux chefs des gouvernements de toutes les provinces. Comme le dit, M. Daniel

Johnson dans sa lettre du 10 février, "nos gouvernements se doivent de protéger ceux qui investissent leurs capitaux et d'assurer le meilleur usage possible des marchés financiers".

Le Québec, poursuit M. Johnson, est prêt à participer pleinement à une telle entreprise.

Et afin d'en assurer le plein succès, il croit utile que sa préparation soit confiée à un comité de fonctionnaires. Ce comité pourrait être le comité permanent sur les questions économiques, ou tout autre groupe de semblable nature,

auquel pourraient s'adjoindre des experts de l'extérieur.

Pour préciser l'objet de la conférence et diriger les travaux des fonctionnaires, une conférence préparatoire sera convoquée d'ici quelques semaines si les chefs provinciaux acceptent la proposition.

Dans sa lettre en date du 13 février, le premier ministre Pearson reconnaît toute l'urgence du problème et rappelle à M. Johnson, que c'est dans cette optique que son gouvernement a récemment présenté aux Communes sa loi sur l'assurance-dépôts,



**Statut de la femme**

● **Opinions de femmes du Québec**  
● **Le Manitoba institue sa propre enquête**

Le premier ministre du Manitoba, M. Duff Roblin, annonce aujourd'hui que son gouvernement entreprendra une étude approfondie sur le statut de la femme dans sa province.

Une commission spéciale formée de personnalités du Manitoba travaillera en collaboration avec les membres de la Commission royale créée récemment par le gouvernement fédéral. M. Roblin a fait cette déclaration en marge d'une résolution en faveur de la création de garderies de jour à l'intention des enfants de la mère assumée de travail dans cette province. Le premier ministre a admis qu'il existe des inégalités quant aux conditions sociales, économiques et légales pour les femmes du Manitoba.

Nous reproduisons ici les opinions de Mesdames Madeleine Gagnon de la Société d'étude et de conférence et Yolande Gingras du conseil des Femmes membres de la chambre de commerce au sujet de l'enquête royale sur le statut des femmes. Ces deux opinions avaient été émises lors de l'enquête éclair de Renée Rowan publiée dans notre édition de samedi. Le manque d'espace nous avait empêché de les publier au même moment.

**La commission ne règlera pas tous les problèmes**

**GAGNON, Madeleine**

"Nous favorisons certainement la tenue d'une pareille enquête", nous dit Madeleine Gagnon, présidente de la Société d'étude et de conférence. "Cela était même nécessaire depuis longtemps".

Quant aux objectifs, ils lui semblent au premier abord, pertinents. "La commission ne règlera pas tous les problèmes de la femme, mais elle permettra un meilleur éclairage. Ce sera également pour nous l'occasion d'une prise de conscience".

Madeline Gagnon voit, comme beaucoup d'autres, la nécessité d'une commission provinciale parallèle et simultanée. "Comment pourrait-il en être autrement? Trop de domaines du statut de la femme relèvent de la juridiction des provinces".

Il serait également souhaitable, croit-elle, que l'on procède par mémoires et enquêtes sociologiques si l'on veut atteindre le plus grand nombre possible de femmes, de tous les âges et de tous les milieux sociaux. "En ne demandant que des mémoires aux associations, la femme qui n'appartient à aucun groupe, serait alors ignorée... et pourtant, elle a, elle aussi, sûrement quelque chose de valable à dire".

**Un comité provincial au sein de l'enquête royale**

**GINGRAS, Yolande**

"Il est encore trop tôt pour évaluer la portée exacte de tous les objectifs que s'est fixés la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme, nous dit Mlle Yolande Gingras, présidente du Conseil des femmes membres de la Chambre de commerce du district de Montréal, mais cela laisse sagement de la place à beaucoup de travail. De toutes façons, nous sommes certainement satisfaites qu'une pareille enquête ait lieu".

Avec Mme Thérèse Gagnon, le Conseil souhaite qu'il y ait pour le Québec non pas un seul commissaire, mais deux. Mlle Gingras est d'avis qu'il devrait y avoir au sein de la commission fédérale d'enquête des comités provinciaux chargés d'étudier les problèmes particuliers de chacune des régions d'un océan à l'autre. "Plusieurs études et recherches ont déjà été entreprises chez les femmes du Québec; il serait nécessaire de les poursuivre de façon à avoir une image complète de la femme d'ici".

Yolande Gingras invite toutes les associations à soumettre des mémoires et à travailler en collaboration. "Ce sera le temps où jamais de dire ce que nous pensons et de réclamer ce que nous voulons. Une enquête sociologique serait excellente, mais réussira-t-elle à rejoindre autant de femmes, et de tous les milieux, qu'à travers les associations?"



"Moi, un ange? oui, bien sûr, mais pas plus de dix minutes par jour". Style pensionnaire, cette jolie robe est en jersey pur laine peignée marine avec petit col classique et poignets en piqué blanc. Ligne évanescente, surplombs rouges, blanches et vertes sur les manches longues et la poche plaquée ovale. Un modèle Daniel Hechter de France. Ce modèle et des centaines d'autres seront présentés du 14 au 17 avril à Cologne lors de la foire internationale de vêtements pour bébés et enfants. Comme celle des adultes, la mode enfantine est en avance de six mois sur le calendrier. Si les enfants ont des idées bien arrêtées sur les vêtements qu'ils désirent porter, les mères sont celles qui achètent. Aussi les manufacturiers tendent-ils à plaire tout autant aux mères qu'aux jeunes. Ce n'est pas chose facile, disent-ils.

**L'émancipation des femmes marocaines se réalisera**

WASHINGTON — La princesse Lalla Aïcha, sœur du roi Hassan II du Maroc, s'est déclarée convaincue que la polygamie sera abolie au Maroc dès que les vieilles générations traditionnelles auront disparu.

La princesse, ambassadeur de son pays en Grande-Bretagne, était l'invitée du National Women's Press Club de Washington, ces jours derniers. Vêtue d'une robe à la dernière mode, en soie beige diaphane diamantée, à manches garnies de vision, la princesse a parlé de l'évolution de la femme marocaine depuis l'époque soumise d'autrefois aux femmes très actives dans tous les secteurs de la vie nationale et jouissant exactement des mêmes droits que l'homme qu'on rencontre de plus en plus au Maroc.

Reconnaissant que la femme marocaine avait été longtemps privée de l'apport du monde extérieur, la princesse Lalla Aïcha a déclaré que les progrès réalisés étaient impressionnants et qu'il y a seulement vingt ans.

**Contrôle des naissances**  
Habitée à la vie publique, la princesse Lalla Aïcha a répondu avec beaucoup d'aisance aux nombreuses et très diverses questions posées par les membres de la presse féminine. Elle a déclaré notamment que le contrôle des naissances n'est "pas encore un problème" dans son vaste pays d'une population de seulement 14 millions d'habitants, mais où les traditions, la religion et les lois admettent les méthodes anti-conceptionnelles.

Elle ne voit ni avantage, ni inconvénient à être femme à son poste d'ambassadeur. Et, finalement, à la question de savoir quelle serait la réaction dans son pays si elle portait le bikini sur une plage marocaine, elle a répondu: "Je n'ai jamais porté le bikini, mais puisque vous tenez à une réponse plus complète, je vous dirai que j'ai mis une fois parce que je trouvais qu'avec nos robes trop longues, le bikini fait un joli contraste".

**Carnet mondain**

Au cours d'une récente réunion, le comité féminin de la Chambre d'immeuble de Montréal, a élu son nouvel exécutif pour l'année 67. Il s'agit de Mmes L. O'Neill, présidente; Judy Lalonde, première vice-présidente; Fay Cohen, deuxième vice-présidente; Angela Sole, secrétaire; M. Smith, trésorière; Mlle Birdie Wasserman, relations publiques; Mmes G.A. Lefebvre, G.F. Groom, M. Touchette, Valerie Kyle, W. Farley, E. Paul, D.H. Lewis, J. Bech et M. Bolan.

**Billet-vérité sur ma ville...**

Une ville bien froide et des centaines de grévistes qui s'y promènent, pancartes à la main et collets relevés. Une ville pré-expo qui n'est pas très accueillante en ce moment. Aussi ce billet vous proposera-t-il plus d'activités intérieures, au coin du feu, que de boutiques ou de suggestions de promenades.

**GUIDE EXPO 67.** — Procurez-vous dès maintenant ce guide officiel de l'Expo 67. Il vous aidera d'une part à mieux comprendre le sens même de l'événement et surtout vous familiarisera d'avance avec les lieux. Croquez-moi, cela me semble indispensable.

En plus, il vous permettra de maintenir de préparer pour vos invités de juillet ou août. Et puis, peut-être voudrez-vous économiser? Si l'idée ne vous est pas encore venue, il vous suffira de feuilleter le guide des spectacles de l'Expo pour prendre une ferme résolution dans ce sens. On peut se procurer le GUIDE officiel Expo 67 dans toutes les librairies (\$1.); on obtient gratuitement celui des spectacles en s'adressant au Service des renseignements de l'Expo.

**UN ALBUM POUR RIRE.** — Jean Bellus, le caricaturiste français bien connu qui se moque de tout, mais surtout des Français vient d'éditionner un album qui vous permettra d'oublier le froid et la brise. Il s'agit de "Une famille bien française". Deux cents pages pour rire à offrir pour la St-Valentin.

**DETENTE pour professeurs.** — Si les professeurs ont quel-

ques moments de répit à travers leurs nombreuses grèves, nous leur suggérons la dernière parution de la revue L'EDUCATEUR. Un excellent article sur l'école coopérative, les mathématiques modernes, le nombre d'enfants par classe — un problème débattu tout au long de l'année à Québec, etc. La revue L'EDUCATEUR ne s'obtient que sur commande dans certains librairies spécialisées.

Parmi les dernières parutions pouvant également intéresser les professeurs sur le plan matériel scolaire, signalons "Magie des sons et des intonations" publié par l'Institut de dirigen française. "J'apprends en m'amusant" (album de 7) d'Odette Vincent chez Lidex et "Québec, ville historique" de Rodolphe Vincent au Centre de psychologie et de pédagogie.

**Et pour respirer l'air frais**  
Une boutique MASCULIN FEMININ vient d'ouvrir ses portes rue Crescent (2130). Anne-Marie Perron y présente actuellement une jolie collection pri: esautiere qui vous fera rêver de plage et de soleil.

Le **TOURNESOL** situé au 2140 de la Montagne vous présente de son côté, une exposition spéciale d'artisanat venant du Centre de la collection PLUS de Norvège. Cette exposition comprend de la céramique, de l'argenterie, des textiles, des articles en bois, etc. Une exposition à voir.

**De retour à la maison**  
Aimez-vous l'histoire et les femmes? Alors vous vous intéresserez au dernier livre de Suzanne Paradis intitulé "Femme fictive, femme réelle" publié chez Fides en janvier. L'auteur dégage les grands traits du visage de la femme tel qu'il apparaît dans le roman canadien. Pour ce faire, elle trace le portrait de la plume de nos héroïnes de romans, depuis Laure Conan jusqu'à nos jours. Un livre plus utile aux spécialistes, sociologues et psychologues, qu'au lecteur moyen. Toutefois, il est attachant par son côté de rigueur intellectuelle. Suzanne Paradis ne nous raconte pas la petite histoire des héroïnes mais décrit leur véritable personnalité au cœur d'une époque donnée. Un livre à lire en douceur au coin du feu.

KALEIDOSCOPE

**SUR VOTRE AGENDA**

DATE	INVITATION	LIEU
14 février	Le comité de catéchèse de l'école St-Michel organise une série de cinq causeries-forum sous le thème général: "Être chrétien en 1967". Le père Grégoire Mercier, o.p. agira comme animateur. La première rencontre a lieu ce soir, à 20h.	Ecole St-Michel, St-Lambert
14 février	Colloque organisé par la Société d'étude et de conférences, ce soir, à 20h15. Participants: MM. Raymond David, Marc Laplante, Gérard Fortin et Claude Mailhot. Animateur, Maurice Chartrand. Sujet: "Le Québec à l'âge du loisir".	Hôtel Windsor
15 février	Le rev. Ernest Marshall Howse, ancien président de l'Eglise Unie du Canada, sera le conférencier à l'issue du déjeuner du Women's Canadian Club, à 13h. Sujet de son entretien: "Some Dimensions of Tomorrow".	Hôtel Sheraton-Mont-Royal
15 février	Réunion mensuelle du Conseil des femmes de Montréal, à 14h. M. Ian Smith, agent de liaison du Centre international de télédiffusion à l'Expo sera le conférencier.	YWCA, 1455 ouest, boul. Dorchester
15 février	Les membres du Cercle des femmes journalistes sont invités à visiter la Bourse de Mt à 17h30. Les hôtes seront MM. Charles B. Neapole et Guy Hudon.	3e étage, Tour de la Bourse, Place Victoria
15 février	Cours de perfectionnement à 19h, organisé à l'intention des membres de la Corporation des secrétaires médicales agréées de langue française du Québec. Le Dr Jean-Pierre Jean fera un exposé sur la radiologie. Renseignements: Mlle Thérèse Deslières, 727-0392.	Auditorium de l'hôpital Maisonneuve
15 février	Défilé de mode, à 20h, organisé sous les auspices du carnaval d'hiver. Mme Nicole Dudoit fera les commentaires. Renseignements: 872-4071.	Centre Marquette, 1600 Druceurt
15 février	Partie de cartes, à 20h, organisée au profit des oeuvres de l'Amicale de l'école secondaire Saint-Alphonse.	500 est, rue Crémazie
15 février	Les dames auxiliaires de l'optométrie se réuniront, à 20h30, chez Marie-Paule, dans le Vieux-Montréal. Présentation de la collection et visite des lieux.	Rue Bonsecours



Mme Jos. E. Nadeau, présidente de la division des noms réservés féminins de la campagne des oeuvres de santé et la Croix-Rouge du Grand Montréal, convoquait récemment la première assemblée des chefs d'équipe de la division qui ont accepté de recruter des auxiliaires dans tous les secteurs de la ville. M. J. Claude Hébert, président général de la campagne, adressa la parole au groupe. Sur notre photo, de gauche à droite: Mme Jos. E. Nadeau, M. J. Claude Hébert et Mme Fred Langan, vice-présidente. La campagne, dont l'objectif a été fixé à \$2,101,842, aura lieu du 8 au 24 avril.

**Transfusion de sang à un fœtus**

(Nouvelle-Zélande) par le docteur William Liley, en 1963. C'est le 4e succès enregistré par les médecins employant cette méthode ou l'une de ses variantes. Le fœtus a été traité une première fois au cours de la 31e semaine de gestation puis au cours des 32 et 35e semaines. L'enfant fut mis au monde par césarienne. L'opération très délicate consiste à perforer la matrice à l'aide d'une aiguille et à injecter le liquide sanguin dans la cavité abdominale de l'enfant. Deux appareils de radiographie ont permis aux médecins de suivre avec une grande précision le trajet de l'aiguille.

**Gare aux antibiotiques**

Les antibiotiques ne tuent pas les virus de la grippe ou du rhume. Il n'est pas bon de prendre, sans ordonnance du médecin, des antibiotiques; ceux-ci provoquent quelquefois des effets secondaires défavorables. Lorsque les médecins prescrivent des antibiotiques à leurs malades grippés, c'est généralement à cause de complications dues, non pas au virus grippal, mais aux bactéries. Car les antibiotiques tuent les bactéries.

**La couture chez soi**



**CIDRE DE NORMANDIE**  
MARQUE **EVA**  
Léger - Fruité - Pétillant  
Importé de France  
TENEUR EN ALCOL 11 %  
En vente dans tous les magasins d'alimentation spécialisés dans les conserves fines et autres produits de choix.  
MAINTENANT deux présentations: bouteille de 35 oz. cidre PETILLANT ou de 25 oz. cidre NATURE  
Distributeur-grossiste **AU CEP D'ANJOU**  
470, Avenue Ogilvy  
Montréal, 15 — P.Q.  
276-1224 ou 276-1127

Sur les matières premières, désirez-vous des renseignements pour votre projet?

**Le Canadien National est bien placé pour vous les fournir.**

L'Expansion industrielle du CN peut vous aider à trouver un emplacement pour une usine ou un entrepôt. Elle peut le faire d'autant plus facilement que le réseau du CN dessert les dix provinces et qu'elle a des représentants dans les principales villes du Canada. Sur une foule de questions: matières premières, main-d'œuvre, électricité, eau, services publics, aide financière gouvernementale, propriétés industrielles, transport et autres, ces représentants ont des renseignements complets. Ils connaissent à fond le pays et les marchés. Ainsi ils peuvent tenir compte de tous les facteurs et trouver un emplacement qui réponde exactement à ce dont vous avez besoin. Faites appel à des spécialistes. Consultez-nous. Nos services sont confidentiels et gratuits. Et ils n'entraînent, de votre part, aucune obligation.

**L'Expansion industrielle est un des services spécialisés du Canadien National.**

Pour être bien avisé, écrivez au:  
Service de la recherche et du développement du Canadien National  
B.P. 8100, Montréal.

**BIENTOT!**  
**2 JOURS CHOC**  
**CHEZ DUPUIS**  
*Le grand magasin canadien à l'accent français*  
**JEUDI ET VENDREDI, LES 16 ET 17 FÉVRIER**  
**2 JOURS CHOC**

# M. C. B. Neapole traite des Bourses et de la législation sur les valeurs mobilières

## Devant le Club Canadien

### NOMINATION À BELL CANADA

### Bourse de Toronto

à 9 1/2 et Moore Corp. a cédé un à 93.

Les échanges étaient modérés et un total de 2,775,000 actions ont été transigées. Les déclin ont débassé les gains dans une proportion de 222 à 212 et 230 stocks sont demeurés stables.

Dome a perdu 1/2 à 42 1/2 cependant que Campbell Red Lake profitait de 3-8 à 21 3/8. Giant Yellowknife a majoré de 15 cents à \$8.85.

Min-Ore a profité de trois à 18 cents.

## potins financiers

Des achats persistants durant la 1ère séance de la semaine sur la Bourse de Londres ont fait monter les prix. La semaine a aussi bien débuté sur les Bourses de Montréal et de Toronto. Après avoir débuté mixte, la tendance paraissait hier, sur la Bourse de N.Y. plutôt lourde en fermeture, de sorte que l'indice de 30 industriels, connu sous le nom de DJIA, a gagné 23.39 points plus bas, à 853.34.

Les banques étaient fermées hier aux E.-U., à l'occasion de l'anniversaire d'Abraham Lincoln; ce qui a contribué à ralentir les activités à Wall Street.

La reprise des bombardements, hier, du Nord-Vietnam par les Américains, après l'observation de la trêve de 6 jours à l'occasion de l'année lunaire, constituerait un facteur défavorable pour le marché, même en face de la confusion créée par les rumeurs de paix, malgré tout.

Notre production d'acier a baissé de 1.6 p.c. durant la semaine terminée le 11 février.

Pine Point Mines a eu un revenu net de \$34,200,000 en 1966, soit l'équivalent de \$7.57 l'action, vs \$5.55 l'action en 1965.

Shearson, Hammill & Co. laisse entendre dans son dernier bulletin que le marché vient de passer d'une condition de surachat pour bien des valeurs à une fondation sagement plus saine, du point de vue technique. L'adoucissement des conditions monétaires, les espoirs de paix en Asie, et enfin les perspectives que les affaires en Amérique ne soient pas aussi défavorables en 1967 que l'on s'y attendait constitueront autant de facteurs de nature à influencer heureusement sur le sentiment spéculatif.

## 12ème assemblée de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal

### Profondeur et justesse des remarques à propos de Me Guy Vanier, c.r., son président

La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal a tenu, hier midi, sa 120e assemblée annuelle de ses actionnaires à son siège social rue St-Jacques. De nouveau, son président, Me Guy Vanier, c.r., a su vivement intéresser son auditoire par la profondeur et la justesse de ses remarques, touchant maints problèmes de l'heure. Après quelques considérations sur le P.N.B. dont le total serait de \$57,000,000,000 pour 1966, soit 10 p.c. de plus, il a bien entendu que l'activité industrielle au pays s'est maintenue à un niveau, qui a utilisé la presque totalité des moyens de production, de sorte que le chômage en territoire canadien est descendu au-dessous de 4 p.c. du chiffre de la main-d'œuvre au Canada. Après l'énumération des facteurs qui ont contribué à prolonger l'essor économique ici, il en est venu à faire remarquer aux actionnaires que la balance des comptes continue de présenter un déficit d'environ \$1,000,000,000. Les salaires augmentent plus rapidement que la productivité, affirmait-il, non pas sans raison.

### Anomalie des suspensions de travail et importance de l'arbitrage selon Me Guy Vanier

En banquier avisé, le président de la Banque d'Épargne a traité des grèves (il y eut 4,500,000 jours de travail de perdus en 10 mois en 1966) et de la reconnaissance de l'arbitrage comme règle des peuples civilisés. Incidemment, nos hommes politiques aussi bien que nos hommes d'affaires et notre monde des travailleurs devraient parcourir le texte entier des intéressantes données, prononcées sur ce sujet hier par Me Vanier et dont nous reproduisons, demain, les grandes lignes, mais dont l'importance est telle qu'il serait de fort bonne politique de publier sous forme de brochure les justes remarques, formulées hier par Me Vanier. Sa lecture s'impose à tous, patrons, ouvriers et politiciens, afin que chacun reconnaisse l'importance de la protection des intérêts légitimes de chacun. Les suspensions de travail sont une anomalie, mais la tâche n'est pas facile de constituer le mécanisme capable, avec le concours de techniciens compétents, de formuler les normes assez précises et assez souples (tant à la fois pour apprécier convenablement la productivité de chaque métier au regard du coût de la vie, et qu'il existe dans le pays entier, dans chaque province et dans chaque région.

### En maintenant notre productivité à un haut degré, nous resterons maîtres de notre économie

Comme il fallait s'y attendre le président de la Banque d'Épargne a traité de l'Institut de stabilisation économique et sociale puis il en vint à parler de notre balance déficitaire des comptes, de ce problème grave qui réclame avec urgence la collaboration de l'État et des citoyens, disant: Sur la fin de son discours, il insista, non pas sans raison, sur l'urgence d'un haut degré de productivité au Canada. "Il n'y a qu'un moyen infaillible de rester maîtres de notre économie et de protéger efficacement notre indépendance culturelle aussi bien que politique; c'est de tendre de toutes nos forces à devenir les producteurs des biens que nous consommons au lieu de nous complaire sans remords à consommer les biens que les autres produisent," dit-il. La formule magique de la prospérité nationale n'est pas différente de la technique infaillible qui est à la base de tout succès: "La nation économiquement forte est celle qui réussit à développer chez elle le plus haut degré de productivité et à entretenir chez ses nationaux le courage de sacrifier une partie raisonnable de son confort du moment, en vue de se constituer le patrimoine nécessaire à sa sécurité."

### Cette institution bancaire serait dans une forte position financière pratiquement unique dans le monde

Le défaut d'espace ne nous permet pas d'en dire davantage sur le magistral discours prononcé hier, fort à propos, par le président de la Banque d'Épargne, mais, avant de terminer, disons que nos autorités gouvernementales devraient parcourir ses remarques sur le rôle de la fiscalité, car c'est à se demander si elles réalisent bien le caractère vexatoire des impôts actuels, à notre opinion, car, si l'évaluation des occupations peut régler tous les conflits de classe, la révision des taxes pourrait bien, à notre avis, stimuler l'économie nationale et permettre de mieux investir ses épargnes. Il va sans dire que la Banque d'Épargne est fort bien vue des Montréalais et des banlieusards, puisqu'il ressort des commentaires de ses activités, hier par M. Antonio Rainville, son directeur général, qu'elle a reçu durant le dernier exercice terminé le 30 octobre 1966 un total de \$374,618,920.00 d'argent en dépôts. Comme son actif, à la même date, figurait à \$393,942,115.00 il en ressort donc que ses disponibilités excèdent de beaucoup ses exigibilités. Pour le non-sens de la courbe récente injustifiée sur certaines de ses succursales. Ce n'est pas sans raison que l'inspecteur général des banques au Canada n'hésita pas à dire à cette époque que "la position financière de la Banque d'Épargne était fort saine et qu'il n'entretenait aucun doute sur sa capacité à faire face, à tous ses engagements. Bien plus nous n'hésitons pas à dire, à la lumière de nos 38 années d'expérience comme rédacteur financier, que la "l'excellence de la position de la Banque d'Épargne est pratiquement unique au monde." Rien d'étonnant que ses actionnaires aient reçu, hier, les mêmes administrateurs responsables de ses progrès constants; ces derniers sont d'ailleurs secondés par une habile direction dont les membres demeurent aussi en fonction.

Marcel CLEMENT

## LAURÉAT



E. C. N. Lanctôt, C.L.U.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie a le plaisir d'annoncer que M. Edouard-C.N. Lanctôt, C.L.U., a reçu le Trophée d'efficacité du géant pour 1966 (bronze) ainsi que le Trophée à la mémoire de A.W. Johnston. Ce dernier trophée est remis à la succursale qui a conservé proportionnellement le plus de contrats en vigueur. Ces deux récompenses furent présentées à Monsieur Lanctôt au cours de la réunion annuelle de l'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie qui eut lieu à Kingston (Ontario). Monsieur Lanctôt dirige la succursale de Montréal, au numéro 1434 ouest, rue Ste-Catherine, suite 402. Téléphone 866-6301.

## Bourse de New York

### Wall Street, indécis en face de la reprise des hostilités au Vietnam

NEW YORK — Les baisses se sont accentuées à Wall Street en fin de séance, après l'annonce de la reprise des bombardements du Vietnam-Nord.

Auparavant la tendance avait été indécise et la cote s'était maintenue légèrement en dessous de ses précédents niveaux de clôture.

L'activité a nettement ralenti en raison de la fermeture des banques pour l'anniversaire de Lincoln. Le nombre des hausses l'a emporté sur celui des baisses par 685 contre 495.

Les valeurs intéressées à la défense ont été parmi les perdantes de la séance en compagnie de constructions électriques, des télévisions et des tabacs. Par contre les automobiles, les ordinateurs et les cinématographes ont amélioré leurs positions.

Les chimiques ont maintenu les leurs, tandis que l'irrégularité a caractérisé les métaux. Non moins, les compagnies aériennes, les pétroles, les pharmaceutiques, les caoutchoucs et les aciers.

Parmi les canadiennes, Pacific Canadian a profité de 1/2, Walker Gooderham et Alcan ont majoré de 1/4 et International Nickel a haussé de 1/8.

Chez les perdants, Granby Mining a cédé 1/8, McIntyre Porcupine 3/4, Dome Mines 3/8 et Hudson Bay Mining 1/4.

Les prix présentaient une tendance à la hausse à la Bourse américaine où Canadian Pacific profitait de 3/8, Canadian Marconi 1/8, cependant que Injeter Corp. cédait 1/4 et Preston 1/8.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 853.34 en baisse de 23.39 points et 2,775,000 actions avaient changé de main.

## Bourse de Montréal

### La semaine a bien débuté sur la place locale

MONTRÉAL, P.C. — L'indice des valeurs industrielles a majoré de 78 à 162.25 hier en place locale. Toutefois les échanges ont été modérés.

Dominion Foundries a profité d'un point à 21 1/4 tandis que Molson A et Union Carbide ont acquis 1/2 chacun à 19 1/2 et 22 3/4 respectivement.

Alcan, Rothmans et Walker Gooderham ont profité eux aussi de 1/2 chacun. Hawker Siddeley a haussé de 0 cent à \$4.55 mais Canada Iron de même que Dominion Textile ont perdu 5/8 et 3/4 à 20 3/8 et 31 1/2 respectivement.

Dome Petroleum a augmenté de 1/2 à 42 1/2 tandis que Hoxby Oil cédait 1/4 à 13 1/2. MacMillan-Bloedel a gradué de 3/4 à 27 3/8, cependant qu'Abilibi Paper perdait 1/4 à 11 5/8.

Cominco a ajouté 5/8 à 33 3/8 et Noranda Mines, 1/2 à 59 mais Hudson Bay Mining et Inco ont perdu respectivement 3/4 et 1/2 à 66 1/4 et 90.

B. C. Telephone a majoré de 3/4 à 61 mais Canadian International Power a cédé 1/2 à 33 1/2.

Aux Banques, Montréal a baissé de 1/2 à 60 1/2 cependant que Royale profitait de 3/4 à 75. Alliance Credit Corp a acquis 20 cents à \$1.90.

Opemiska Copper Mines a cédé 3/8 à 12 1/4 dans des échanges ont été modérés.

L'indice composé a avancé de 39 à 133.86 et le volume des valeurs industrielles échangées a été de 245,500, les minières et pétrolières de 745,500.

Le ressort de l'allocation prononcée par M. Charles B. Neapole, président des Bourses de Montréal et Canadienne lors du dîner-causerie du Club Canadien à l'Hôtel Windsor hier que le public considère le président de la Bourse parifère comme une sorte de bienfaiteur, qu'il en soit, il ne fait toujours plaisir de parler du marché mobilier. La législation sur les valeurs mobilières ne constitue certes pas un sujet de discussion passionnant mais c'est là une réalité de la vie à laquelle nous nous devons tous de faire face à des degrés divers et, je l'espère, sans trop de difficulté.

### LA BOURSE LOCALE REMONTE A 1874

Ce fut durant l'année 1832 que les actions de la compagnie Champlain and Saint Lawrence Railway commencèrent à être transigées sur le marché aux grains de Montréal. Il n'y avait que onze membres sur ce marché, puisque l'activité économique n'en justifiait pas davantage. En 1874, le marché fut incorporé sous la raison sociale de Bourse de Montréal en vertu d'une charte provinciale spéciale. Le nombre des membres s'élevait à quarante et chaque siège coûtait au début \$800.00 pour ensuite atteindre un prix aussi élevé que \$225,000.00 en 1919. Actuellement, le prix d'un siège est de l'ordre d'environ \$43,000.00. Au cours des années 1920, un autre groupe d'individus mit sur pied le "Montreal Curb Market", une association enregistrée, dont le règlement d'inscription et d'autres exigences étaient moins stricts. Ce marché groupait cent membres et les sièges ont déjà valu un prix aussi élevé que \$50,000.00 chacun bien qu'ils se vendent actuellement pour moins de \$10,000.00. En 1954, la raison sociale du "New York Curb Market" fut changée pour celle de "American Stock Exchange" et le "Montreal Curb Market" emboîta le pas presque aussitôt en se faisant enregistrer sous la nouvelle raison sociale de Bourse Canadienne.

### IMPORTANCE DES INSCRIPTIONS

Le service des inscriptions de la Bourse constitue un de ses plus importants départements puisque toute autorisation d'inscription par le comité responsable nécessite au préalable une enquête minutieuse sur la compagnie impliquée. Les compagnies dont les actions sont inscrites à la Bourse doivent avoir averti cette dernière à l'avance, par des avis écrits, de tout changement projeté et relié, dans le cas des compagnies minières en particulier, à l'achat de claims, à une fusion, à des contrats d'exploration et de développement et ainsi de suite.

L'évaluation est souvent difficile mais les contrôles ne sont pas moins nécessaires, comme vous pouvez le constater. Les entreprises minières ont trop souvent obtenu des fonds du public dans le passé et alors utilisé ces épargnes pour l'achat de propriétés sans valeur détenues par leurs amis. Les investisseurs ont trop souvent fait part de son intention d'acheter une propriété, nous confions à un géologue la responsabilité d'étudier de la façon la plus précise possible les caractéristiques de cette propriété par l'examen des documents sur tous les claims et les entreprises minières avoisinantes et de nous soumettre ensuite un rapport sur l'a-propos de la transaction projetée.

Les dirigeants d'entreprises doivent aussi avertir la Bourse de toute déclaration de dividendes, faire approuver leurs plans facultatifs d'achat d'actions par les employés et enfin y faire parvenir d'autres renseignements qui ne peuvent être dévoilés immédiatement aux investisseurs mais qui sont toutefois susceptibles de les toucher directement.

Il est nécessaire de maintenir un marché ordonné dans la mesure du possible. Si le prix d'un "stock" fluctue sensiblement sans raisons apparentes, il est fort possible que ledit stock soit alors manipulé. Les valeurs spéculatives sont évidemment plus sujettes à la manipulation, surtout si le nombre d'actions en circulation est relativement restreint. Devant de telles situations, il nous faut alors intervenir, enquêter dans la mesure du possible et même suspendre les transactions, si une telle décision s'impose, jusqu'à ce que nous ayons clarifié la situation.

L'histoire de la compagnie Windfall illustre de façon éclatante le désordre dont nous parlons tantôt et la seule mention de ce qui nous a été dit par un professionnel qui a travaillé dans le cadre des lois et règlements actuels.

### IL FAUT REPENSER LA LEGISLATION SUR LES VALEURS MOBILIERES

Il est parfaitement évident que la législation sur les valeurs mobilières au pays doit être repensée. La législation actuelle reflète en un sens notre manque de maturité. Un récent voyage d'un mois en Europe m'a donné l'impression très nette que notre législation démodée explique en bonne partie pourquoi nos valeurs mobilières n'attirent plus autant l'attention des Européens. Je ne connais pas de meilleur argument en faveur d'une politique législative nationale et uniforme à travers le pays, d'une politique fédérale qui assurerait à tous nos marchés de capitaux un statut international stable et qui n'exigerait pas des investisseurs étrangers une étude préalable des dix législations provinciales distinctes sur les valeurs mobilières.

Les droits constitutionnels, dans la mesure où ils sont clairement circonscrits dans ce domaine, ce dont doutent certaines personnes compétentes en cette matière, ne devraient certes pas constituer un obstacle infranchissable lorsqu'un intérêt national aussi important est en jeu.

Il nous est malheureusement impossible d'effacer dans une perspective à court terme quelques souillures récentes sur notre scène financière, et il ne nous est évidemment pas avantageux d'affirmer dans un tel contexte que certaines tares sont évitables et que de plus nous n'avons pas pu, jusqu'à aujourd'hui, promulguer par voie de législation un code d'éthique adéquat. Notre société moderne a clairement établi depuis quelques années déjà qu'elle n'accepte plus entièrement le vieux principe du "caveat emptor". Dans la mesure où nous sommes d'accord avec ce qui précède, il nous faut reconnaître qu'il est difficile d'établir une ligne de démarcation adéquate entre la protection des investisseurs et le contrôle de leur comportement. Comment établir un juste équilibre entre, d'une part, la liberté nécessaire au bon fonctionnement d'une économie dynamique ainsi qu'au financement et au développement de nouvelles industries et, d'autre part, une réglementation soucieuse d'empêcher l'exploitation et de protéger l'intérêt public? La Commission des valeurs mobilières des États-Unis a essayé de mettre le doigt sur ce juste équilibre et a d'ailleurs réussi sous bien des aspects, mais elle a par contre accentué le déséquilibre à mon avis, sous d'autres aspects. On peut comprendre que la Commission exige des entreprises canadiennes, dont plusieurs actionnaires sont citoyens américains, l'envoi permanent de renseignements si elles ne veulent pas être dépréciées dans les milieux financiers américains. Si, par contre, la législation canadienne sur les valeurs mobilières était uniforme à travers le pays, si elle était en d'autres mots semblable, bien que de moins grande portée, à la législation américaine, la Commission des valeurs mobilières adoucirait alors ses exigences et notre nouvelle maturité dans ce domaine améliorerait notre statut international. Lorsque j'ai parlé de législation "de moins grande portée" je pensais entre autres choses aux efforts destinés à remettre entre les mains du congrès le pouvoir de contrôler, par exemple, les commissions initiales globales exigées par les fonds mutuels et de déterminer effectivement le niveau de leurs profits. Il est difficile d'imaginer un empêtement plus ridicule sur la liberté des administrateurs d'entreprises.

### L'INTEGRITE DEMEURE ESSENTIELLE

Une conclusion précise se dégage de cette discussion, la législation ne sera toujours qu'un palliatif et l'intégrité totale des participants demeurera toujours essentielle. Il est toujours possible de trouver des portes de sortie dans l'importation quel que soit le texte de loi, et il sera donc toujours facile d'avoir recours à des pratiques bizarres et nuisibles aux intérêts des actionnaires à l'intérieur d'un cadre législatif donné. La législation sur la sécurité des automobiles nous offre une analogie intéressante. Cette législation empêchera sans aucun doute un certain nombre d'accidents — et je pense aux aspects techniques de cette législation reliés au volant de direction, aux freins, aux pneus, etc. — mais elle ne les préviendra certes pas tous, ni même la majorité d'entre eux. Les gens qui se promènent en automobile seront encore à la merci de conducteurs irresponsables et en subiront encore les conséquences, bien qu'à un degré moindre s'ils sont adéquatement protégés avec des ceintures de sécurité des appuis-têtes et d'autres palliatifs analogues.

Il en est de même de la législation sur les valeurs mobilières. Seul un profond souci de respecter l'esprit même de la loi dans un climat d'honnêteté individuelle permettra d'éviter à l'avenir des expériences malheureuses telles que celles que nous avons vécues récemment.

Nous, des Bourses Canadienne et de Montréal, avons l'intention de collaborer le plus possible à l'avènement d'un cadre législatif plus adéquat afin de mieux assumer nos responsabilités quotidiennes et de mieux servir le public. Nous savons que toutes les provinces songent sérieusement à la refonte de leur législation sur les valeurs mobilières, que certaines d'entre elles sont déjà très avancées et qu'elles se sont fortement inspirées de la législation ontarienne qui représente de beaucoup la meilleure loi au pays dans ce domaine. Nous espérons que le Québec, qui pourra alors compter sur notre entière collaboration, s'inspirera aussi de cette législation ontarienne.

Nous espérons que la nouvelle législation établira un juste équilibre entre la sévérité et la liberté. Il nous faut aussi nous rappeler que quel que soit le contenu de la nouvelle législation, cette dernière ne protégera pas nécessairement les gens faciles à dupier qui achètent des actions sur la foi d'un "tuyau" sans même prendre le soin d'analyser les faits et le contexte.

Mes commentaires vous permettent de conclure que là où l'intégrité est essentielle, il faut quand même respecter la liberté mais que là où l'intégrité s'impose, elle doit être totale.



M. M. N. DAVIES

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada annonce la nomination de M. M. N. Davies au poste de vice-président, services administratifs de l'exploitation, relevant de M. H. C. Scrivenier, vice-président exécutif, exploitation. M. Davies détenait auparavant le poste de vice-président adjoint, relations syndicales. La nomination prendra effet le 1er mars 1967.

## Cours des changes

Afrique du Sud rand	1.51
Allemagne, deuts. m.	2720
Angleterre, livre	3.0201
Argentine, peso	.0045
Australie, dollar	1.21
Autriche, schilling	.0419
Belgique, franc	.0217
Bresil, cruzeiro	.00049
Chili, escudo	.2161
Danemark, couronne	1.561
Espagne, peseta	.0131
France, franc	.2186
Hollande, florin	.2993
Italie, lire	.001729
Japon, yen	.002964
Mexique, peso	.0865
Etats-Unis, dollar	1.06 1/16
Norvège, couronne	1.511
N. Zélande, livre N.Z.	3.0106
Pérou, sol	.0405
Suède, couronne	.2092
Suisse, franc	.2492
Thécoslovaquie, cour.	.1505
Venezuela, bolivar	.2410

## a. hervé hébert & associés inc.

actuaire-conseils

MONTRÉAL  
1115 SHERBROOKE OUEST  
TEL.: 844-7981

QUÉBEC  
42 RUE STE-ANNE  
TEL.: 529-5349

## GÉRARD PARIZEAU, LTÉE

COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS

Expertise et administration de portefeuilles d'assurances générales

Assurances-vie, assurances collectives et caisses de retraite

410, RUE SAINT-NICOLAS, MONTRÉAL, P.Q.  
TÉL. 842-3451

Qui ne rêve pas d'imprévu à la Saint-Valentin?

Imprévu de Coty.

Parfum et parfum de toilette.

Dans les grandes pharmacies et les magasins à rayons.

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes.

NOMINATIONS



André Lemay, président de la Bourse de Montréal, a le plaisir d'annoncer que Jacques L. Fortier, Charles Donohue et Jean D. St-Germain ont été nommés représentants accrédités de la Bourse de Montréal, de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including columns for stock names, prices, and changes.

Fonds mutuels

Table of mutual fund data, listing various funds and their performance metrics.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.



Robert Rousseau a grimpé d'un échelon

Le centre étoile Stan Mikita, des Black Hawks de Chicago, continue de mener la lutte au premier rang des compteurs de la ligue Nationale, en quête d'un nouveau championnat. Au cours des matches disputés pendant le week-end, Mikita a recoté 2 buts et autant d'assistances pour ainsi porter sa fiche à 27 buts, 47 assistances, pour un grand total de 74 points.

jusqu'ici amassé 36 assistances. Puis, ce sont Norm Ullman, des Red Wings de Détroit, et Robert Rousseau, des Canadiens, qui viennent au second rang dans ce domaine, avec chacun 33.

Ullman s'est installé au second rang, en vertu de sa production totale. Quant à Rousseau, il a gravi un échelon, depuis la semaine dernière, étant maintenant au cinquième rang avec une production totale de 45 points, 12 buts et 33 assistances.

On applaudit Doug Barkley

PENTICTON, C.B. — Doug Barkley, un ancien joueur étoile des Red Wings de Détroit qui a été forcé de prendre sa retraite à la suite d'un accident au jeu, a fait en fin de semaine, une déclaration qui a soulevé les applaudissements, dans cette localité, alors qu'il portait la parole au banquet annuel des sportsmen.

Barkley a émis l'opinion que le Canada devrait accorder des bourses d'études, afin d'empêcher les jeunes joueurs de hockey de s'exiler aux États-Unis pour y jouer au hockey, tout en poursuivant leurs études. Barkley estime qu'un grand nombre de Canadiens vont évoluer aux États-Unis.

Compteurs Ligue Provinciale Sr.

Table listing top scorers in the Sr. Provincial League with columns for player name, team, goals, assists, and points.

Compteurs Ligue junior "A" du Québec

Table listing top scorers in the Quebec Junior A League with columns for player name, team, goals, assists, and points.

Les mots croisés du "DEVOIR"

Crossword puzzle grid with numbers 1-12 indicating starting positions for horizontal and vertical clues.

- Horizontal clues: 1-Importante riviere du Manitoba, 2-De fraîche date, 3-Lâche un chien - Lettres de départ, etc.



Denis DeJordy et Glenn Hall, les cerbères des Black Hawks de Chicago, mènent actuellement la course au trophée Vézina, dans la ligue Nationale. Tous deux ont jusqu'ici conservé la meilleure moyenne (2.37) devant leur cage.

Rendement des gardiens, dans la ligue Nationale

Table showing goaltender performance in the National League with columns for player name, team, goals against, assists, and points.

Compteurs Ligue Jr 'A' de l'Ontario

Table listing top scorers in the Ontario Jr A League with columns for player name, team, goals, assists, and points.

Le Canada est qualifié

MEXICO — Le Canada s'est qualifié dimanche pour la finale (zone américaine) de la coupe Thomas de badminton en battant le Mexique par 9 à 0. Les Canadiens, qui ont remporté quatre de leurs victoires samedi et le reste dimanche, rencontreront en finale le vainqueur de l'éliminatoire Etats-Unis/Jamaïque.

Rendement des gardiens, Ligue junior de l'Ontario

Table showing goaltender performance in the Ontario Junior League with columns for player name, team, goals against, assists, and points.

Rendement des gardiens, Ligue junior "A" du Québec

Table showing goaltender performance in the Quebec Junior A League with columns for player name, team, goals against, assists, and points.

Avec le retour de Stewart et de Williams

Même s'ils perdent ce soir contre Détroit, les Bruins auront l'occasion... de rire

On ne retrouve pas normalement le sens de l'humour chez une équipe qui tente d'éviter la cave du classement dans la ligue nationale de hockey pour une 6e fois consecutive. Toutefois, les Bruins de Boston semblent se distinguer dans ce domaine grâce à Ron Stewart et Tommy Williams.

D'ailleurs, ils étaient absents lors du revers des Bruins aux mains des Leafs de Toronto dimanche soir, Stewart et Tommy Williams, incidentement, les deux joueurs demeurent des débutants doués lors de la visite du Détroit ce soir.

Le Manitoba domine dans les Premiers Jeux!

Doreen McCannell récolte une 3ème médaille d'or au patinage

QUEBEC — Doreen McCannell, du Manitoba, a récolté sa troisième médaille d'or dans le patinage de vitesse hier alors que sa province continuait de dominer dans les Premiers Jeux d'hiver canadiens.

Terre-Neuve veut se lancer à la conquête de la coupe Allan

HALIFAX. — Alors que la compétition dans le hockey senior demeure insignifiante dans les Maritimes, l'Association terre-neuvienne de hockey amateur continue de progresser, si bien qu'elle se lancera pour la première fois cette année à la conquête de la coupe Allan, emblème du championnat senior au Canada.

Contrastes

Par contre, on ne compte que deux équipes seniors en Nouvelle-Ecosse et une au Nouveau-Brunswick, qui représenteront les Maritimes dans la compétition nationale.

Les conditions d'enneigement

En coopération avec les différents centres de ski de la province, le ministère des richesses naturelles fait savoir que les conditions de ski sont excellentes dans les Cantons de l'Est et bonnes dans tous les autres centres.

Russes trop puissants

Aucune équipe des Maritimes n'a jamais représenté le Canada outre-mer, mais on sait que les Russes y ont fait une tournée cette saison.

Skieurs blessés au mont Sutton

SUTTON. — Trois skieurs ont été admis à l'hôpital dimanche et 100 autres ont dû être rescapés au moyen d'échelles, après qu'un accident du type cher à Hitchcock eut fait dérailler les câbles de téléskis sur le mont Sutton.

Ligue Nationale

Table showing National League standings with columns for team, goals, points, and other statistics.

Les compteurs de la L.H.N.

Table listing top scorers in the L.H.N. league with columns for player name, team, goals, assists, and points.

Advertisement for Dupuis 2 Jours Choc, featuring large stylized text and promotional information for a sale on Feb 16-17.

# MM. Wilson et Kossyguine ont échoué, l'un auprès de Washington, l'autre auprès de Hanoi depuis deux jours

LONDRES. — La phase la plus dramatique pour amener la paix au Vietnam s'est terminée par un échec: telle est la conclusion que l'on tire dans les milieux informés britanniques de cette journée pleine de rebondissement, où l'on a gardé jusqu'au dernier moment l'espoir d'un arrangement possible.

En fait, apprend-on dans ces milieux, M. Kossyguine, après l'annonce par Washington d'une suspension temporaire des bombardements aériens sur le Nord-Vietnam, avait consenti, sous la pression de MM. Harold Wilson et George Brown, à essayer de persuader Hanoi d'annoncer à son tour qu'il suspendait ses envois de renforts vers le Sud-Vietnam. Il a échoué, comme M. Wilson a échoué dans sa tentative d'amener Washington à prolonger l'arrêt des bombardements.

**Contact avec Washington.** — Le gouvernement britannique a été en contact très étroit avec Washington sur le Vietnam, au cours des huit ou dix derniers jours, a déclaré hier M. Harold Wilson, au cours d'une conférence de presse.

M. Wilson a répété ce qu'il avait déclaré peu auparavant à la Chambre des communes: "Nous pensons que la voie conduisant à une solution est ouverte. Même si nous sommes

décus à cette occasion, il n'y a pas de raison de croire qu'à un autre moment opportun, cette voie ne puisse pas de nouveau être ouverte".

**Départ de M. Kossyguine.** — M. Alexis Kossyguine a quitté la Grande-Bretagne hier à l'issue d'une visite officielle. Selon M. Harold Wilson, des pas importants et peut-être décisifs pour la paix ont été accomplis pendant les entretiens des deux chefs de gouvernement.

Prenant congé de M. Kossyguine à l'aéroport de Gatwick, M. Wilson a souligné que, sur les questions internationales, chaque interlocuteur s'en était tenu à ses points de vue, mais que ceux-ci s'étaient rapprochés.

Sur le plan bilatéral a dit M. Wilson, la semaine écoulée a été "extrêmement fructueuse" et a mené à "réaliser ce que nous espérons de part et d'autre".

M. Kossyguine, de son côté, a lui aussi souligné l'importance de sa visite pour le renforcement de la paix dans le monde. "Cette semaine n'a pas été perdue", a-t-il déclaré.

M. Kossyguine a en outre exprimé sa conviction que sa visite mènerait à de nouvelles rencontres entre représentants des deux pays et à l'élargissement des relations entre la Grande-Bretagne et l'URSS.

## Etats-Unis: plus de mariages et moins d'enfants

WASHINGTON. — Le nombre des naissances aux Etats-Unis a décliné de 5 pour cent en 1966 par rapport à 1965, annonce le Bureau des statistiques des services de la santé publique. Un total de 3,322,000 enfants (18.5 par 1,000 habitants) sont nés au cours des 11 premiers mois de 1966 contre 3,453,000 (19.5 par 1,000 habitants) au cours des 11 premiers mois de 1965.

Cette baisse du nombre des naissances avait d'ailleurs commencé en 1965 alors que, pour la première fois depuis 1953, il y avait eu moins de 4 millions de naissances, 3,760,358 seulement.

Le bureau de la santé publique annonce d'autre part un accroissement du nombre des mariages: 1,672,000 pendant les 11 premiers mois de 1966 contre 1,628,000 pour la même période en 1965. C'est la quatrième année consécutive qu'augmente le nombre des mariages.



NEW YORK. — Le sénateur Robert Kennedy a publié une déclaration lundi soir "regrettant profondément la reprise des bombardements sur le Nord-Vietnam". La déclaration communiquée à la presse par le bureau du frère du président Kennedy à New York, ajoute qu'il est regrettable que la trêve du Tet se soit terminée "sans que de plus grands progrès aient été réalisés par nous tous, de part et d'autre, en vue de mettre fin pacifiquement à cette guerre tragique".

DAR ES SALAAM. — Une compagnie canadienne se joint à un certain nombre d'entreprises qui ont nationalisé la Tanzanie est en train de nationaliser.

Le président du pays, M. Myerere a fait savoir que sept entreprises seront nationalisées.

La compagnie canadienne est Bata Shoe Company, qui est la propriété de Thomas Bata, de Don Mills, en Ontario.

WASHINGTON. — Le chef du nouveau département des transports, M. Alan S. Boyd, a exprimé lundi sa confiance que les Etats-Unis construiront un jour le long courrier supersonique (S.S.T.). M. Boyd n'a pas mentionné de date mais les experts s'attendent à ce que l'avion en question commence à être livré aux compagnies aériennes en 1974.

On sait que le 31 décembre dernier, l'administration a respectivement désigné la "Boeing Aircraft Co." et la "General Electric Co." pour construire la cellule et les réacteurs de l'avion supersonique américain. Les deux firmes reçoivent mensuellement des crédits suffisants pour continuer leurs recherches techniques sur le S.S.T. Mais le gouvernement n'a pas encore donné le feu vert à la construction de prototypes de la ion en question.

BONN. — Dans les milieux officiels allemands on se refuse à tout commentaire pour l'instant, sur les déclarations de M. George Brown, secrétaire au Foreign Office, à propos du "début de reconnaissance" par la Grande-Bretagne de la ligne Oder-Neisse entre l'Allemagne et la Pologne.

De l'avis du gouvernement britannique, le règlement définitif des frontières de l'Allemagne doit attendre la conclusion d'un traité de paix formel.

Le gouvernement britannique estime en même temps que l'on devra, à cette occasion, tenir compte du point de vue des habitants actuels des territoires en question.

On admet volontiers, à Whitehall, que cette définition de la position britannique représente une évolution semblable à celle que l'on constate actuellement dans l'attitude du gouvernement de Bonn à l'égard de la ligne Oder-Neisse, et un pas en avant dans le sens de la thèse polonaise qui considère cette ligne comme une frontière déjà acquise.

LONDRES. — Neuf civils et un policier ont été tués, 30 civils, 13 militaires britanniques et un nombre égal de policiers ont été blessés au cours des récents troubles à Aden, a confirmé aux Communes M. George Brown, secrétaire au Foreign Office.

En réponse à des interpellations conservatrices, M. Brown a réaffirmé que les forces britanniques seraient évacuées de la base d'Aden, et que la fédération de l'Arabie du Sud accèderait à l'indépendance l'année prochaine.

# Chine: des combats auraient éclaté dans les provinces centrales et frontalières

## On signale en outre un engagement sino-soviétique à la frontière

PEKIN. — Tandis que l'Agence France-Presse annonce que l'armée et la sécurité publique ont désormais la haute main sur l'administration et le maintien de l'ordre à Pékin, l'agence américaine Associated Press cite des sources soviétiques selon lesquelles des batailles sanglantes ont éclaté dans les provinces centrales et frontalières de la Chine, batailles menées par les adversaires de Mao Tse-toung.

D'autre part le correspondant d'un journal japonais à Pékin rapporte qu'un engagement mettant aux prises des soldats soviétiques et des éléments de l'armée de libération chinoise se serait produit à la frontière sino-soviétique. La nouvelle aurait été communiquée dans des affiches placardées dimanche sur les murs de Pékin.

A Pékin, les nominations qui se sont succédé au cours des dernières quarante-huit heures ont mis en relief, selon l'AFP, le rôle attribué au général Hsieh Fu-Chi, premier ministre et ministre de la sécurité publique.

Le gouvernement et la commission militaire du parti communiste ont annoncé samedi, par voie d'affiche, que le général Nsish avait mis en place un nouveau comité pour "assurer le maintien de l'ordre révolutionnaire à Pékin".

Dimanche, une autre affiche a annoncé la nomination du général Hsieh au poste de directeur de la "commune" de Pékin, nomination qui fait de lui le maître virtuel de la capitale.

Dans le courant du mois dernier, trois "communes" ont été créées dans les villes de Pékin, Changhai et Taiyunn (capitale de la province du Shansi). Ces communes sont basées sur le modèle de la commune de Paris de 1871 et sont destinées à suppléer sur le plan administratif, en s'étendant à toute la Chine, toutes les anciennes autorités.

La propagande chinoise avait affirmé que, pour éviter les luttes d'influence dans les postes élevés, les élections aux "communes" se feraient sur une base populaire. Les tâches de cette nouvelle administration sont, en principe, la reprise de la production et la restauration de l'ordre.

Les affiches annoncent également la nomination de nouveaux venus aux deux postes très importants de chef de la propagande du parti communiste et de premier secrétaire du parti pour la région de Pékin.

C'est la troisième fois en un an que ces postes changent de mains. Au premier s'étaient succédés des personnages aussi importants que Liu Ting-Yi et Tao Chu. Avant la révolution culturelle le second était tenu par l'ancien maire de Pékin, Peng Cheng, l'une des principales victimes de l'épuration en cours.

Le chargé d'affaires soviétiques à Pékin a quitté ce matin son ambassade pour la première fois depuis le "blocus" de mardi dernier, en compagnie de l'attaché militaire et de plusieurs de ses collaborateurs.

Les diplomates se sont rendus à l'ambassade du Nord-Vietnam pour signer le livre de condoléances à la suite du décès, samedi à Hanoi, de l'ambassadeur nord-vietnamien en Chine, M. Tran Tu Binh.

Tandis que les diplomates sortaient en voiture par la porte latérale, des haut-parleurs, placés devant la grille principale, continuaient à diffuser des slogans anti-soviétiques. Il n'y avait plus de manifestants.

Cette première sortie fait suite à la communication téléphonique reçue hier du ministère chinois des affaires étrangères annonçant que le personnel de l'ambassade pouvait à nouveau reprendre ses activités extérieures mais sans garantie formelle de sécurité.

# MM. Wilson et Brown arrivent à Bonn pour sonder les Allemands au sujet de la CEE

LONDRES. — Une tâche difficile attend le premier ministre britannique Harold Wilson et M. George Brown, chef du Foreign Office lorsqu'ils arriveront aujourd'hui à Bonn afin de poursuivre leurs sondages au sujet de l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, estime-t-on à Londres. Les questions concernant le sterling, l'agriculture, les principes de la supranationalité, tout cela a déjà été débattu en grande partie lors des voyages des deux ministres britanniques à Rome, Paris et Bruxelles. La nouveauté cette fois-ci c'est le problème nucléaire, c'est-à-dire le traité sur la non-dissémination des armes nucléaires.

Les propos énergiques tenus à Londres par M. Alexis Kossyguine — "Ce traité sera signé que l'Allemagne fédérale le veuille ou non" — risquent de peser lourdement sur les conversations anglo-allemandes, soulignent les observateurs britanniques. Pour se montrer "bons Européens", MM. Wilson et Brown devront, ajoute-t-on apaiser les craintes de l'Allemagne fédérale qui redoute qu'un tel traité compromette gravement son développement technique.

Les observateurs politiques sont unanimes à penser que le chancelier fédéral Kurt-Georg Kiesinger s'abstiendra de jouer le rôle-clé en faveur de l'adhésion britannique à l'Europe des "Six" que la presse de Londres s'efforce de lui imposer depuis plusieurs jours. Le chef du gouvernement de Bonn, dit-on, n'a pas l'intention de se faire auprès du général de Gaulle l'avocat de l'entrée des Anglais dans le club européen et d'influencer en ce sens le gouvernement français. Si Paris devait, après le passage de M. Wilson dans la capitale française, avoir conservé ses réticences à l'égard de Londres, une initiative britannique de Bonn ne pourrait porter préjudice à l'amitié franco-allemande réanimée lors des entretiens de Gaulle-Kiesinger de la mi-janvier.

M. Kiesinger ne manquera pas d'autre part de signaler au premier ministre britannique, qui est l'un des principaux inspirateurs du traité de non-dissémination nucléaire, qu'une véritable levée de boucliers a eu lieu en Allemagne contre le texte envisagé. Des hommes politiques aux opinions aussi différentes que l'ex-chancelier Ludwig Erhard, l'actuel ministre des finances M. Franz-Josef Strauss, et des représentants de l'opposition libérale, se sont en fait prononcés contre la signature du traité par Bonn, aussi longtemps qu'il contiendra des dispositions discriminatoires pour les "non-atomiques".

# Brown annonce qu'un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sera conclu bientôt

LONDRES. — Le secrétaire au Foreign Office, M. George Brown, a annoncé hier après-midi que le monde était à la veille de la conclusion d'un traité de non-prolifération des armes nucléaires qui serait acceptable par les puissances nucléaires et non nucléaires ainsi que par l'Allemagne occidentale.

"Nous sommes très près, je pense que le monde est très près de la conclusion d'un traité de non-prolifération (des armes nucléaires) qui certainement sera acceptable pour les puissances nucléaires ainsi que pour les pays non nucléaires", a déclaré le secrétaire au Foreign Office au cours d'une conférence de presse.

M. Brown a ajouté qu'il "pensait particulièrement qu'en ce qui concerne l'Allemagne occidentale, les dispositions en vue de consultations au sujet du planisme (nucléaire) qui ont été prises au sein de l'OTAN lui permettront d'accepter les termes du traité".

# Liberté de la presse en Espagne: de nouvelles peines sont prévues

MADRID. — Les journalistes qui ne respectent pas les limites à la liberté d'expression fixées par la loi de presse de mars dernier s'exposent à des peines notablement aggravées. En effet un projet de loi gouvernemental déposé aux Cortes prévoit que délit pourra entraîner des peines allant de six mois à un jour à six ans de prison.

Les limites imposées à la liberté d'expression et d'information (article deux de la loi de presse), sont: "Le respect de la vérité et de la morale, des principes du mouvement national et des autres lois fondamentales, des exigences de la défense nationale, de la

sécurité de l'Etat et du maintien de l'ordre public intérieur et de la paix extérieure, le respect dû aux institutions et aux personnes dans la critique de l'action politique et administrative, l'indépendance des tribunaux et la sauvegarde de l'intimité et de l'honneur personnels".

Les observateurs pensent généralement à Madrid que si les journalistes risquent désormais de six mois à six ans de prison pour enfreindre des "limites" aussi vagues et incertaines que celles énumérées par l'article deux, tout le système parlementaire libéral institué par la loi de presse se trouvera annihilé.

# N'ATTENDEZ PAS AU 28 FEVRIER



## pour vous procurer vos plaques d'auto!



**AVEZ-VOUS REÇU VOTRE CARTE PAR LA POSTE?**  
Vous savez, cette carte de renouvellement que vous devez remplir et retourner le plus tôt possible afin de recevoir vos nouvelles plaques d'auto?  
Oui?  
Eh bien, postez-la tout de suite; ou encore, allez la porter à votre bureau local des véhicules automobiles.

**VOUS N'AVEZ PAS REÇU VOTRE CARTE?**  
Dans ce cas, allez à ce même bureau des véhicules automobiles. On vous y fera une carte et vous recevrez vos plaques sur place.  
Si vous ne voulez pas perdre de temps à faire la queue, de grâce, n'attendez pas au 28 février, date limite.  
Ça vous évitera des ennuis.  
(Rappelez-vous: fixez à l'avant la plaque Expo 67 et à l'arrière la plaque à grands chiffres).

TC MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

# BIENTOT!

## 2 JOURS CHOC CHEZ DUPUIS

Le grand magasin canadien d'accent français

JEUDI ET VENDREDI, LES 16 ET 17 FEVRIER

## 2 JOURS CHOC